

RÉPONSE DEMANDE D'INTERVENTION



Ville de Terrebonne
Direction génie et projets spéciaux

DEMANDE D'INTERVENTION :

Construction de canalisations et puits d'accès, installations de liaisons aéro-souterraines

Dossier : Hydro-Québec 18 001 DLS-003522 Réf : 158500113 boulevard de la Pinière jusqu'à l'intersection Urbanova et Gabrielle-Roy

Destinataire :

Madame Marie-Josée St-Pierre
Stantec pour Hydro-Québec
300 – 1200 boul. St-Martin ouest
Laval, Qc.
H7S 2E4

Ville de Terrebonne :

M. Patrick Bourassa, t.p.
Chargé de projets circulation et utilités publiques
Ville de Terrebonne – Direction génie et projets spéciaux
748, rue Saint-Pierre
Terrebonne (Québec) J6W 1E2
Téléphone : 450-961-2001 poste 4005
Courriel : genie.demandes@ville.terrebonne.qc.ca

Exigences particulières :

Par la présente, vous êtes autorisé à débiter les travaux aux conditions énumérées plus bas.

Vous devez obligatoirement aviser l'Hygiène du milieu, 5 jours avant le début des travaux, afin de faire localiser les infrastructures souterraines et connaître la profondeur des conduites, en communiquant avec eux au numéro suivant : (450) 961-2001 poste 1288 ou à l'adresse courriel : utilites.publiquesehm@ville.terrebonne.qc.ca

Vous devrez prévoir l'installation d'un panneau (4'X8') indiquant que les travaux sont réalisés par Hydro-Québec ainsi que le nom de l'entrepreneur exécutant les travaux. Vous devrez nous faire parvenir l'épreuve de celui-ci afin de le faire approuver par la Ville. Indiquer numéros à vous rejoindre.

S'il y a obstruction de la circulation, une voie au minimum, doit demeurer ouverte à la circulation en tout temps.

Plans 1 à 3:

Modifiez le nom de la rue sur le plan, il s'agit du Boul. de la Pinière

Plan 14 :

Modifiez le nom de la rue sur le plan, il s'agit de l'accès aux camions du Sobeys;

Plan 16:

Laissez l'accès libre en tout temps aux camions du Sobeys pendant les travaux, travaux en 2 phase;

Plans 21 et 22:

Face à l'accès de la TransTerrebonne, le stationnement doit être relocalisé pour donner accès à du stationnement aux usagers en tout temps.

PA #04551 situé dans la zone de stationnement donnant accès à la TransTerrebonne est partiellement en gravier

Si travaux réalisés durant la période hivernale: Une attention particulière devra être portée à la signalisation et au matériel, afin de ne pas empêcher les opérations de déneigement.

Notes :

- Le partage des coûts de déplacement futur des équipements installés suite à cette demande se feront selon les conditions à l'ANNEXE A jointe à la présente pour en faire partie intégrante;
- L'analyse de cette demande d'intervention est facturable au tarif ci-contre et une facture vous sera expédiée ultérieurement;
- En initiant les travaux associés à la demande d'intervention, le requérant accepte les conditions et exigences inscrites sur celle-ci ainsi que celles contenues à l'annexe A jointe à la présente pour en faire partie intégrante.
- À la suite de notre inspection, une facture supplémentaire pourrait vous être expédiée dans le cas des travaux sous le pavage, conformément à l'item « *Dégradation de chaussée* »;

Facturation

<u>Frais d'analyse</u>	<u>0.00\$</u>
<u>Excavation > 21m</u>	_____ \$
<u>Renouvellement</u>	_____ \$
<u>Inspection hiver</u>	_____ \$
<u>Dégradation de chaussée</u>	_____ \$
_____ m ² x	
<input type="checkbox"/> 50\$/m ²	
<input type="checkbox"/> 30\$/m ²	
<input type="checkbox"/> 15\$/m ²	
<input type="checkbox"/> 0\$/m ²	
<u>Autres</u>	_____ \$
<u>Total</u>	<u>0.00\$</u>

Notes :

- Les frais de dégradation de la chaussée seront facturés en fonction de la surface excavée et de l'âge de la chaussée.
- Les frais d'inspection hivernale sont applicables du **15 décembre au 15 avril.**

Notes supplémentaires :

Signature

Responsable de la Ville de Terrebonne : _____

Date : _____

APPROUVÉ
Par Patrick Bourassa , 13:48, 01/02/2018

DEMANDE DE CONSENTEMENT MUNICIPAL / MTQ

INITIATEUR

 Urgence

Coordonnées du représentant (ou apposer une carte d'affaires)	
Marie-Josée St-Pierre, tech.	
Chargée de projets, Réseaux Extérieurs - Énergie et Télécom	
Stantec	
300-1200 boulevard Saint-Martin Ouest Laval QC H7S 2E4	
Tél. : (514) 281-1033 X2770 Marie-Josée.St-Pierre@stantec.com	
Resp. HQ: benoit.monique@hydro.qc , tél:450-565-2210 poste 2988	

GESTIONNAIRE D'EMPRISES PUBLIQUES

Coordonnées du représentant (ou apposer une carte d'affaires)	
PATRICK BOURASSA, t.p.	
Chargé de projets - Circulation et Utilités publiques	
748 rue Saint-Pierre, Terrebonne	
Québec, J6W 1E2	
Tél:450-471-8265 poste 1422	
courriel: genie.demandes@ville.terrebonne.qc.ca	

IDENTIFICATION DES TRAVAUX

Titre et numéro du projet	Poste Judith-Jasmin- LOT#3 phase 2
DLS-003521	
Localisation des travaux	Ville de Terrebonne
Adresse	Boul de La Pinière entre Urbanova et Gabriel Roy
Description des travaux	Construction de canalisations et puits d'accès électriques. Installation de liaisons aéro souterraines. les travaux sont localisé Boul. de la Pinière jusqu'à l'intersection Urbanova et Gabriel Roy
Numéro du croquis/plan joint	4245/L/65329891/T2 1/27 à 27/27
REV_0A	
Demandes particulières	

CONSENTEMENT

Travaux consentis	oui <input checked="" type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Plan de maintien de la circulation à fournir avant le début des travaux	oui <input type="checkbox"/>	non <input checked="" type="checkbox"/>
Numéro de référence	Hydro-Québec 18 001	
(À utiliser lors de toute communication relative à ce projet)		
Consentement aux travaux décrits aux présentes, valable pour une période de six mois, soit jusqu'au		
jj/mm/aa	et renouvelable sur demande.	
Exigences particulières		
-Avis hygiène 5 jours avant le début des travaux		
-Entrave à la circulation		
-Panneau 4 X8 pi indiquant les travaux		
-Plan 14: nom à corriger sur le plan		
-Plan 16: Accès au Sobeys en tout temps		
Plans 21,21: Relocaliser le stationnement de la TransTerrebonne et PA #04551 partiellement en		
-Période hivernale		
	APPROUVÉ Par Patrick Bourassa , 13:48, 01/02/2018	
Signature	Date jj/mm/aa	

ÉCHÉANCIER ET ENTRAVES

Date prévue de début des travaux	04/04/2018
Date prévue de fin des travaux	07/11/2018
Entrepreneur	A VENIR
Adresse	
Téléphone	Télec.
Courriel	
Entrave à la circulation	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Si oui, description	
Superficie des travaux :	
Pavage	
Trottoir	
Autres	

SUIVI

Avis de début des travaux reçu le	jj/mm/aa
Responsable du chantier	
Téléphone 24 h/24 h	
Date de début des travaux	jj/mm/aa
Date de fin des travaux	jj/mm/aa
Écart de conformité	
Facturation	

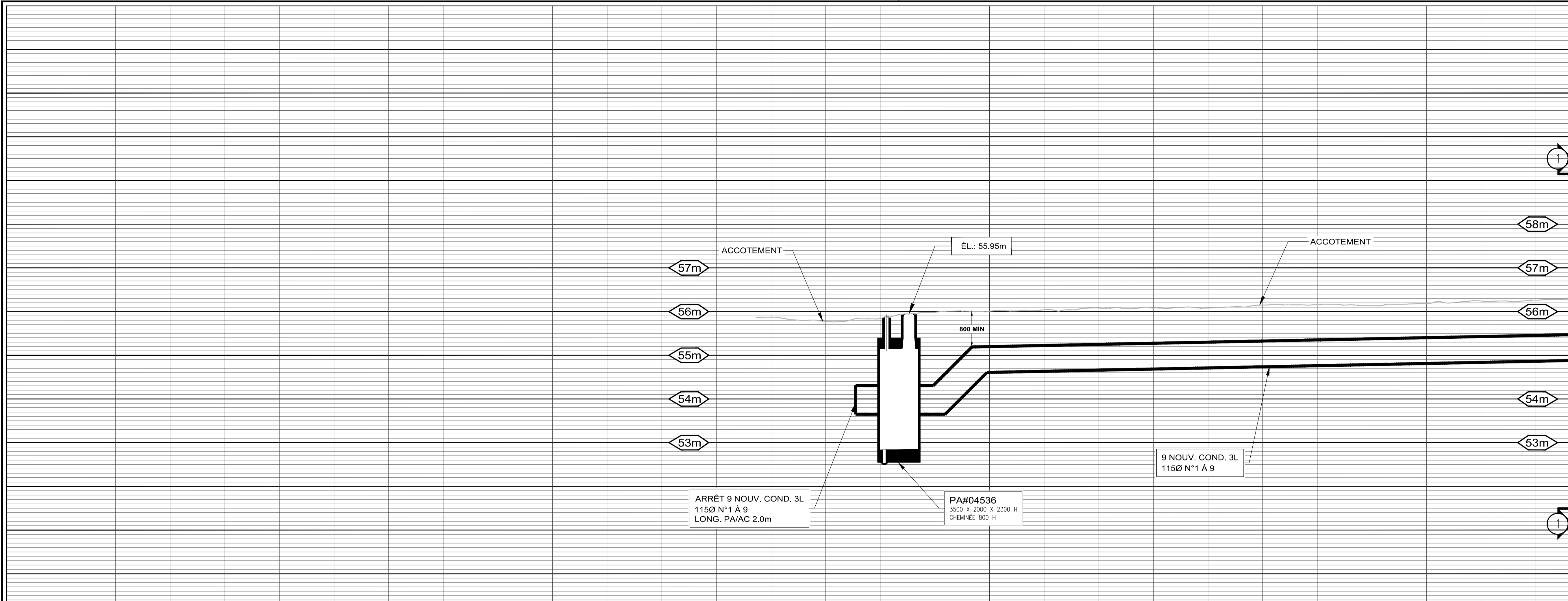
2017-11-21

Signature

Date jj/mm/aa

Signature

Date jj/mm/aa



9B89 75 B5 @G5 HCB

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	ABANDONNER	REPLACER	DESCRIPTION
					CORRIDOR DIRECTEMENT EXISTANT
					STRANDE ET/OU CHAMBRE
					HAUTE-TENSION
					BETONNE
					BETONNE ARMÉE
					TERRE

LÉGENDES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.		CABINET DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE		CHAMBRE DE TRANSFORMATION
	CHAMBRE DE RACCORDEMENT		CHAMBRE DE RACCORDEMENT

INSTALLATIONS SOUTERRAINES

EXISTANT	TRAIT MOYEN	TRAIT GRAS	TRAIT MOYEN ET GRAS	TRAIT GRAS	TRAIT MOYEN ET GRAS	TRAIT GRAS	TRAIT MOYEN ET GRAS

COUPE DE CANALISATION

125	115	100	90	75	50

NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX "CLAUSES TECHNIQUES NORMALISÉES, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE", DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMATIF # CS-RD-006.

NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLÉVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

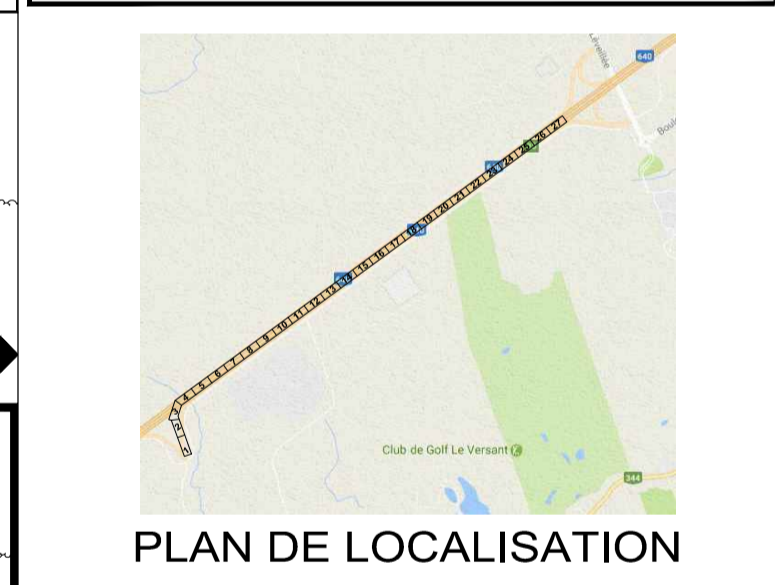
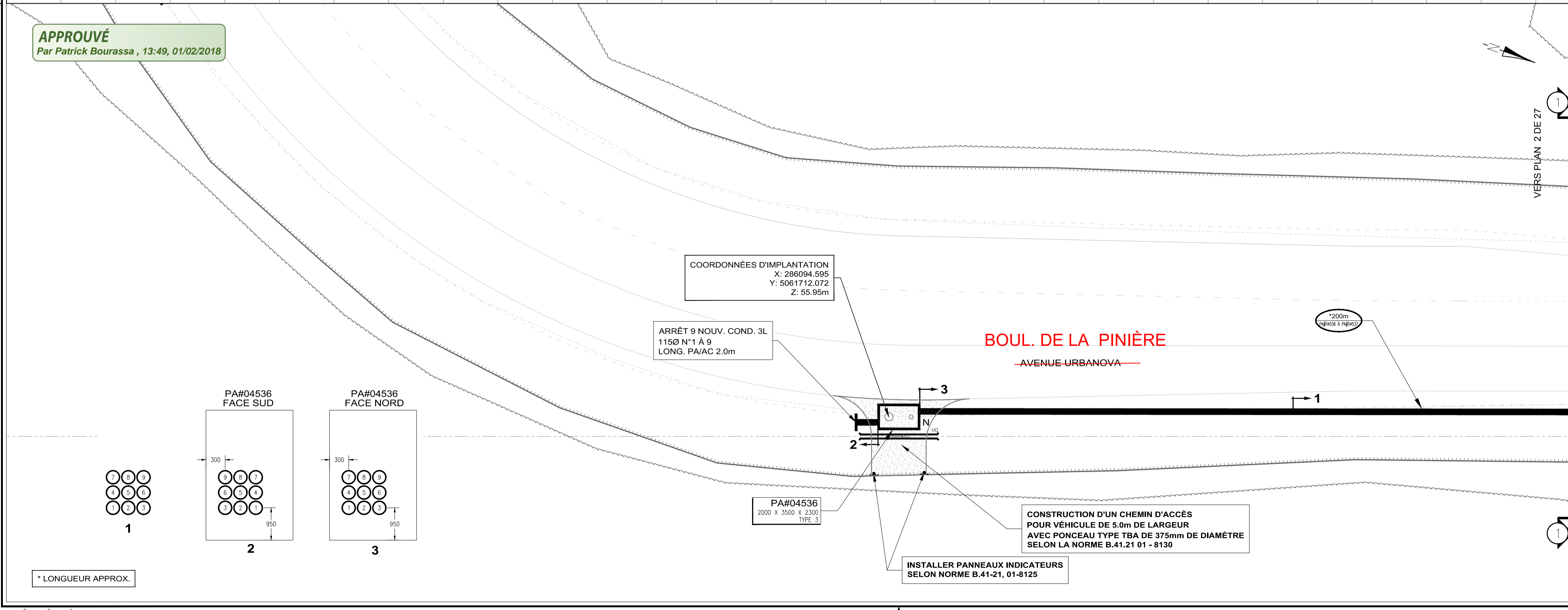
REFERENCES

N° DESSIN

DATE: 2017-11-20

RÉVISIONS

APPROUVÉ
Par Patrick Bourassa, 13:49, 01/02/2018



Tel que construit (TQC)

(j'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)

Annotations sur le plan

Surveillant de chantier (nom/signature) / / (oa/mm/jj)

ENV. ETUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE: A B

REALISE PAR: DATE:

NOTES:

POUR APPROBATION
M.-J. ST-PIERRE 2017-11-20

NE PAS UTILISER À DES FINS DE CONSTRUCTION

Hydro Québec

Unité Projets - Laurentides

PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINES

JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2
BOUL. LA PINIÈRE
VILLE DE TERREBONNE

DESSINE: A. MOKTEFI / STANTEC INDEX: /

DATE: 2017-01-01

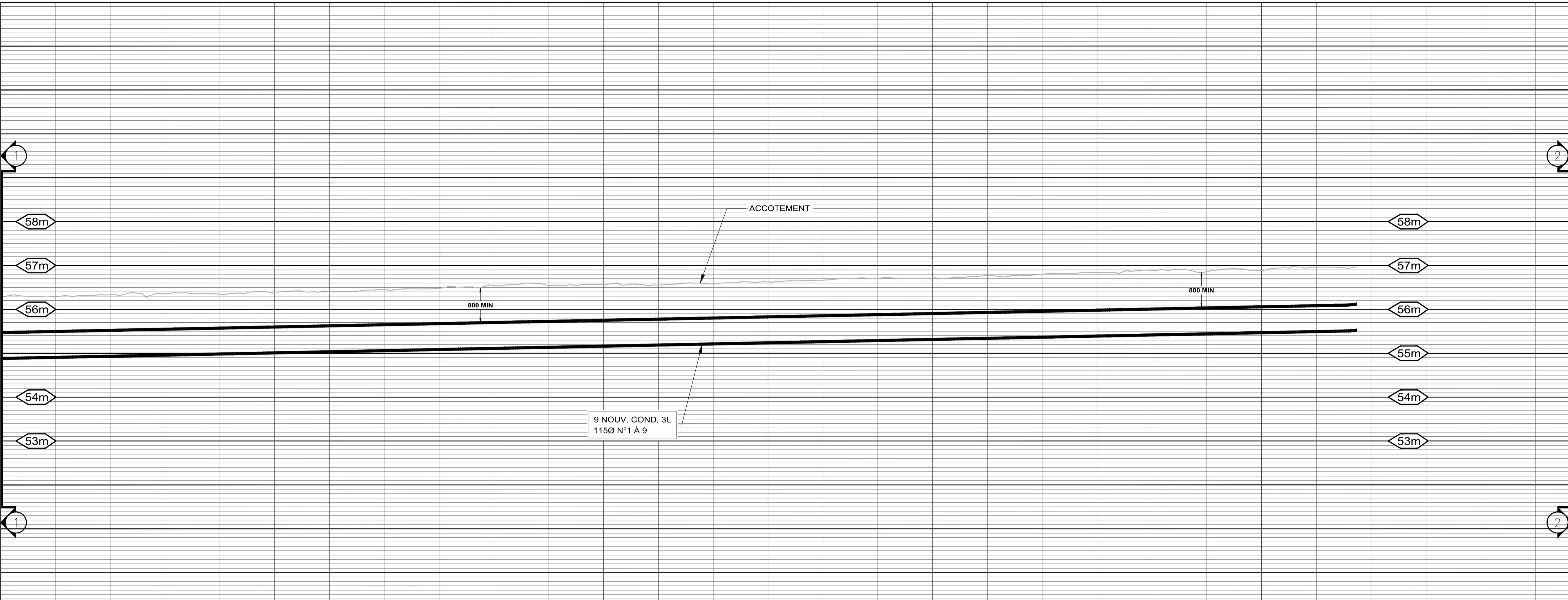
PROJETEUR: MONIQUE BENOIT/HQ TEL.: 450 656 2210 #2988

REVISE: DATE:

REFERENCE: 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing.

DOSSIER: 1600-00/DL5003522_65329891/4245

ECHELLE: 1: 200 1: 50 N° DESSIN: 4245/L/65329891/T2 1 / 27



9B89 75 B5 @G5 HCB

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	ABANDONNER	REEMPLACER	DESCRIPTION
					CORROU DIRECTEMENT ENFIN
					STRASSE ET/OU CHAMBRÉ
					HAUTE-TENSION
					BETONNE
					BETONNE ARMÉE
					BOIS

LÉGENDES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.		CABINET DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE		CHAMBRE DE TRANSFORMATION
	CHAMBRE DE RACCORDEMENT		CHAMBRE DE RACCORDEMENT
	EXISTANT - TRAIT MOYEN (A DEMOUBLER)		ENLEVER - TRAIT MOYEN ET X X (A DEMOUBLER)
	AJOUTER - TRAIT GRAS (A RECONSTRUIRE)		REEMPLACER - TRAIT GRAS ET X X (A RECONSTRUIRE)
	TRAVAUX PARTIEL - TRAIT GRAS MOYEN ET X X		ABANDONNER - TRAIT MOYEN ET RACHLURER

COUPE DE CANALISATION

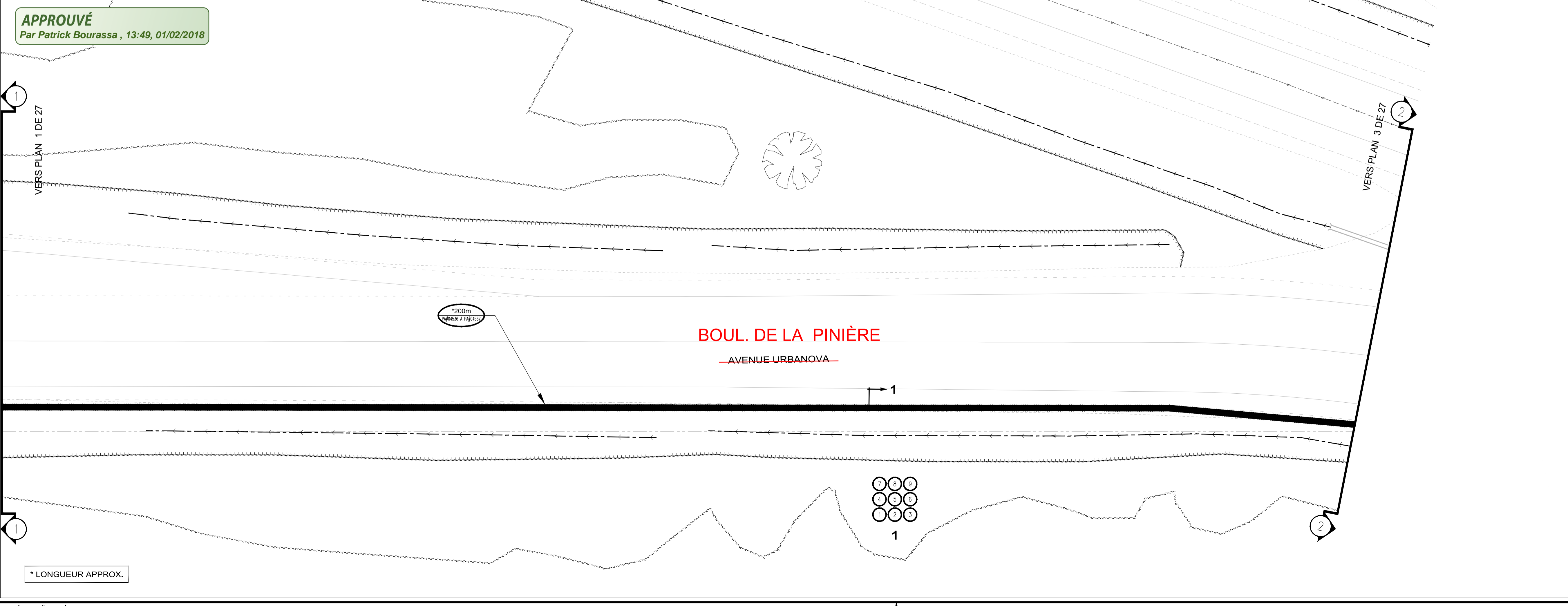
125	115	100	90	75	50

NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX "CLAUSES TECHNIQUES NORMALISÉES, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE", DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMATIF # CS-RD-006.

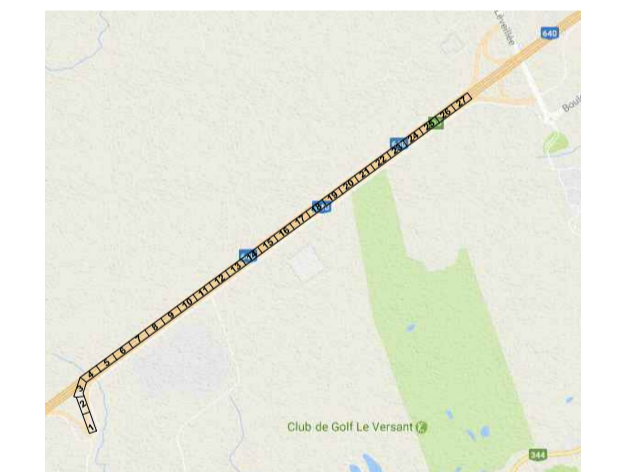
NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLÉVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

N°	RÉFÉRENCES	N° DESSIN



APPROUVÉ
Par Patrick Bourassa, 13:49, 01/02/2018



PLAN DE LOCALISATION

Tel que construit (TQC)
(j'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)

Annotations sur le plan

Surveillant de chantier (nom/signature) : / / (aa/mm/jj)

ENV. ETUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE : A B C

REALISE PAR : DATE :

NOTES :

POUR APPROBATION
M.-J. ST-PIERRE 2017-11-20

NE PAS UTILISER À DES FINS DE CONSTRUCTION

Hydro Québec

UNITÉ : *Unité Projets - Laurentides*

TITRE : **PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINS**

DESCRIPTION : **JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2 BOUL. LA PINIÈRE VILLE DE TERREBONNE**

DESSINE : A. MOKTEFI / STANTEC INDEX :

DATE : 2017-01-01

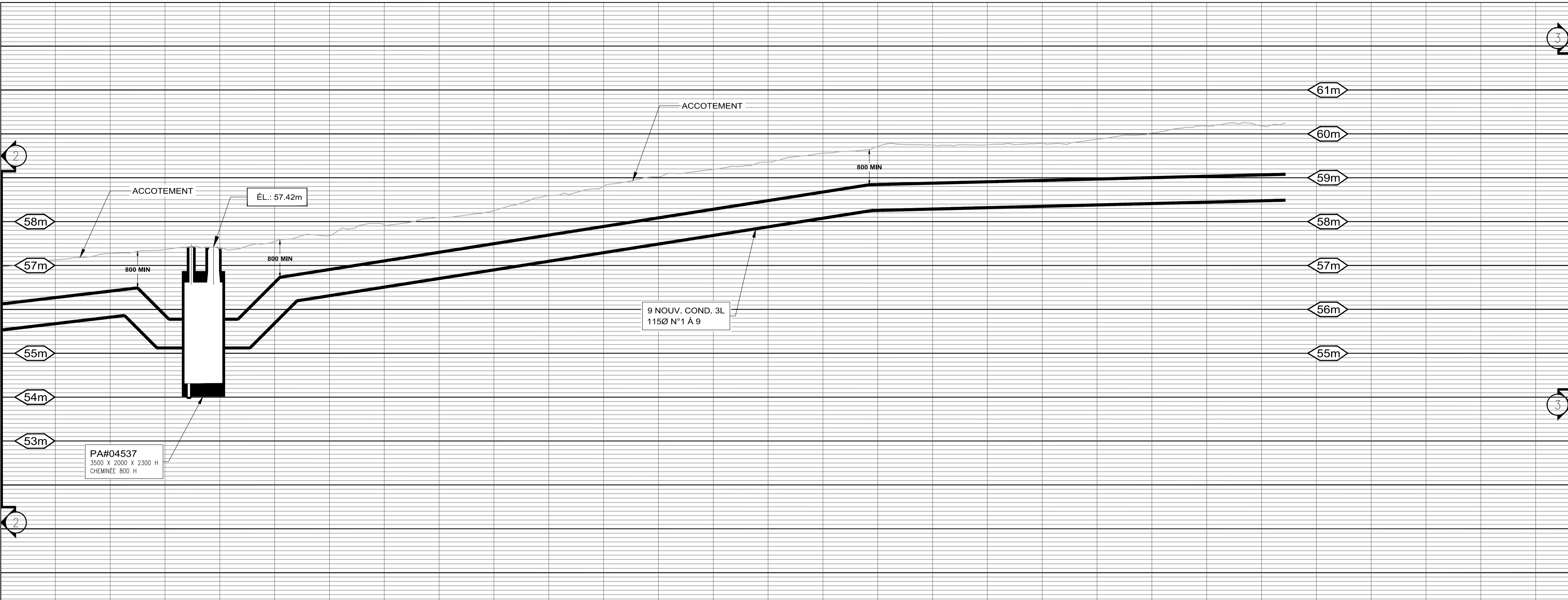
PROJETEUR : MONIQUE BENOIT/HQ TEL. : 450 656 2210 #2988

REVISE : DATE :

RÉFÉRENCE : 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing.

DOSSIER : 1600-00/D/S003522_65329891/4245

ÉCHELLE : 1 : 200 1 : 50 N° DESSIN : 4245/L/65329891/T2 2 / 27



9B89 75 B5 @G5 HCB

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	ABANDONNER	REEMPLACER	DESCRIPTION
					CONDUIT DIRECTEMENT ENFINI
					STRANDE ET/OU CHAMBRE
					HAUTE-TENSION
					BETONNE
					BETONNE ARMÉE
					BOIS

LÉGENDES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.		CABINET DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE		CHAMBRE DE TRANSFORMATION
	CHAMBRE DE RACCORDEMENT		

INSTALLATIONS SOUTERRAINES

	EXISTANT - TRAIT MOYEN		ENLEVER - TRAIT MOYEN ET X X (A DEMOLIR)
	AJOUTER - TRAIT GRAS (A RECONSTRUIRE)		REEMPLACER - TRAIT GRAS ET X X (A RECONSTRUIRE)
	TRAVAUX PARTIEL - TRAIT GRAS MOYEN ET X X		ABANDONNER - TRAIT MOYEN ET RACHETÉ

COUPE DE CANALISATION

125	115	100	90	75	50

9B89

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	REEMPLACER	OBSTRUER	ABANDONNER	PRÉSENCE DE CÂBLE

NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX "LOIS ET TECHNIQUES NORMALISÉES, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE", DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMATIF # CS-RD-006.

NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLÉVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

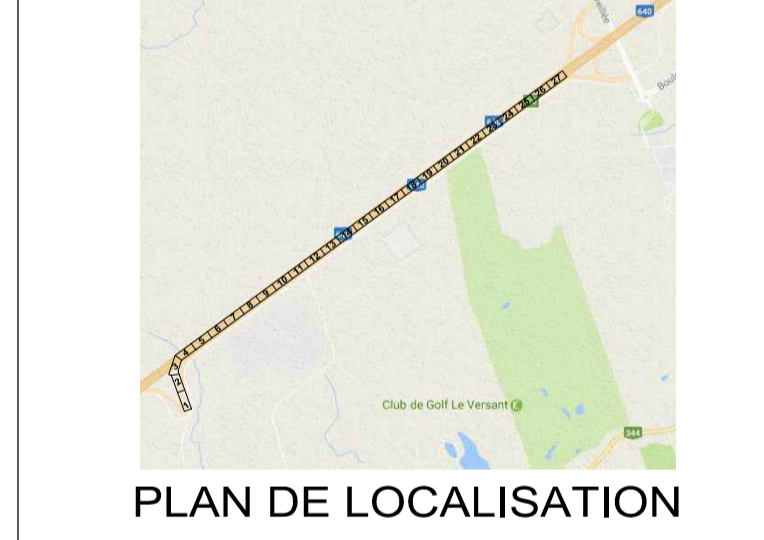
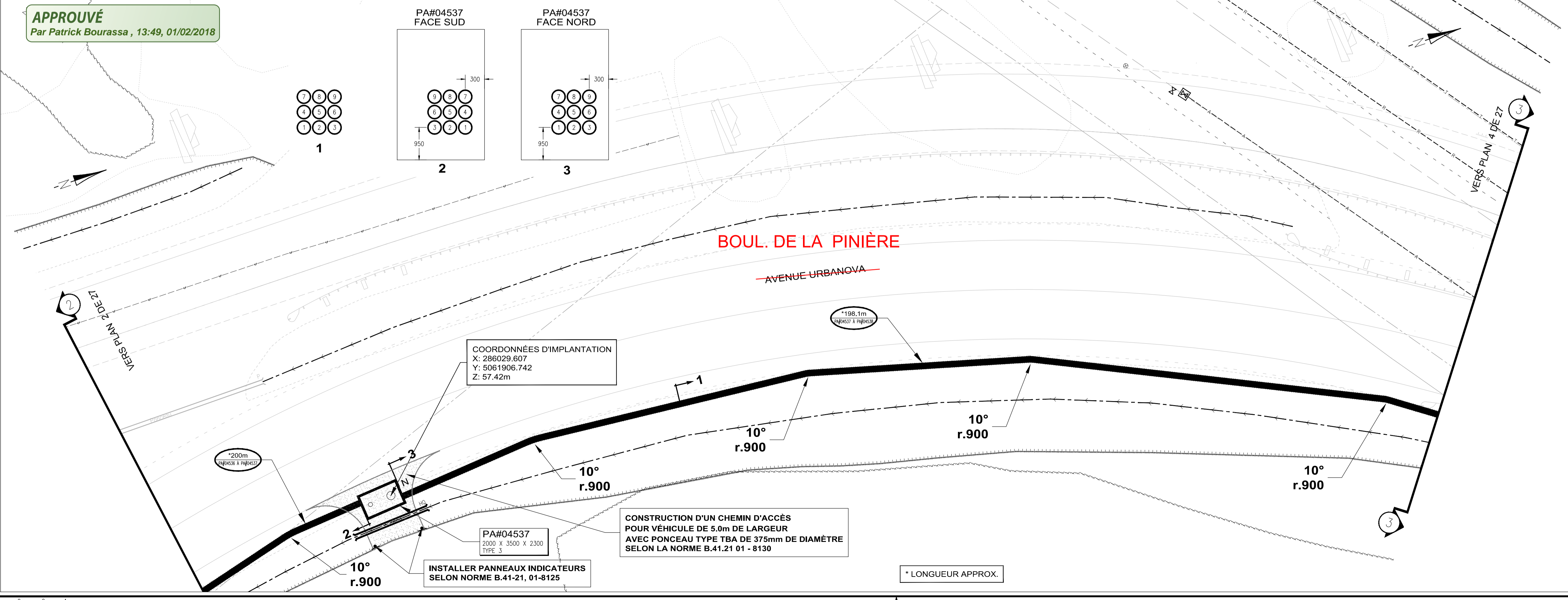
RÉFÉRENCES

NO

DA POUR APPROBATION 2017-11-20 M-JS/AN

RÉVISIONS

DATE INITIALE REPERE



Tel que construit (TQC)

(j'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)

Annotations sur le plan

Surveillant de chantier (nom/signature) (oa/mm/jj)

ENV. ETUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE: A B C

REUSE PAR: DATE: NOTES:

POUR APPROBATION

M-J. ST-PIERRE 2017-11-20

NE PAS UTILISER À DES FINS DE CONSTRUCTION

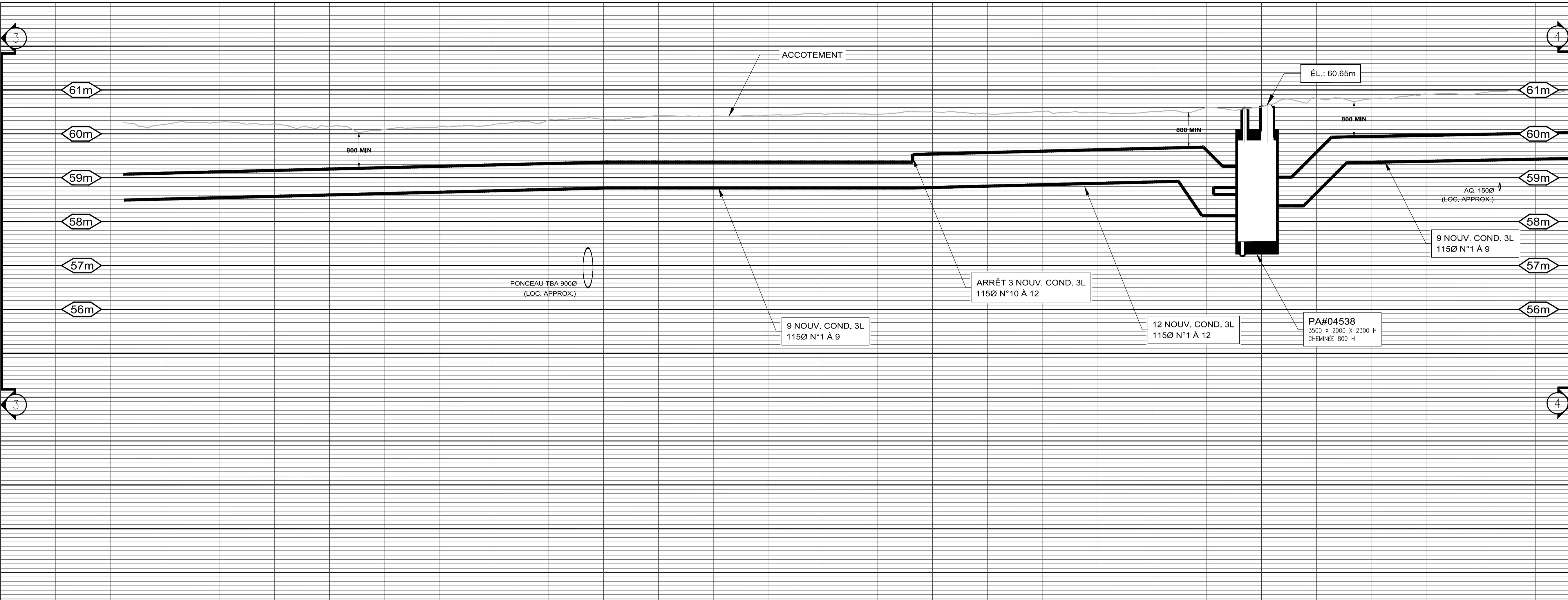
Hydro Québec

Unité Projets - Laurentides

PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINES

JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2 BOUL. LA PINIÈRE VILLE DE TERREBONNE

DESSINÉ: A. MOKTEFI / STANTEC INDEX: PROJETEUR: MONIQUE BENOIT/HQ TEL.: 450 656 2210 #2988 REUSE: DATE: RÉFÉRENCE: 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing. DOSSIER: 1600-00/D/S003522_65329891/4245 ÉCHELLE: 1:200 1:50 N° DESSIN: 4245/L/65329891/T2 3 / 27



9B89 75 B5 @G5 HCB

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	ABANDONNER	REPLACER	DESCRIPTION
					CONDUIT STRUCTUREL
					GRANDE ETIÈRE CHAMBRÉ
					HAUTE-TENSION
					BETONNE
					BETONNE ARMÉE
					TORE

LÉGENDES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.		CABINET DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE		CHAMBRE DE TRANSFORMATION
	CHAMBRE DE RACCORDEMENT		CHAMBRE DE RACCORDEMENT

INSTALLATIONS SOUTERRAINES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	EXISTANT - TRAIT MOYEN		EXISTANT - TRAIT MOYEN ET X+X (A DEMOLIR)
	AJOUTER - TRAIT GRAS		REPLACER - TRAIT GRAS ET X+X (A RECONSTRUIRE)
	TRAVAUX PARTIEL - TRAIT GRAS, MOYEN ET X+X		ABANDONNER - TRAIT MOYEN ET RACHLUSER

COUPE DE CANALISATION

125	115	100	90	75	50

9B89

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	REPLACER	OBSTRUER	ABANDONNER	PRÉSENCE DE CÂBLE

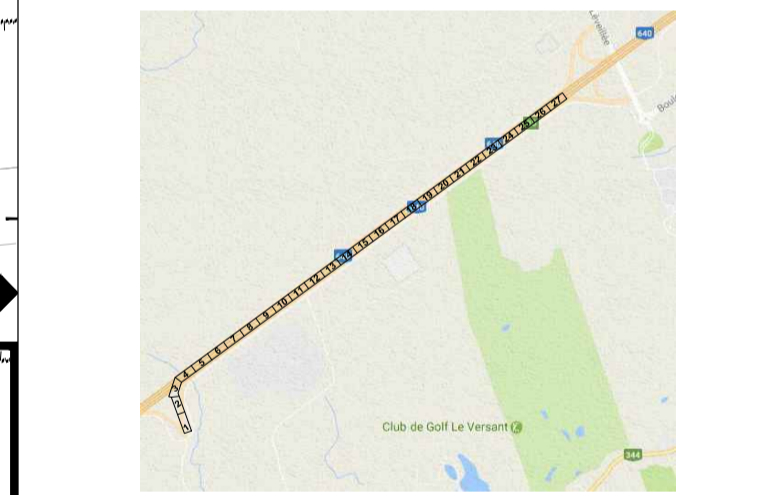
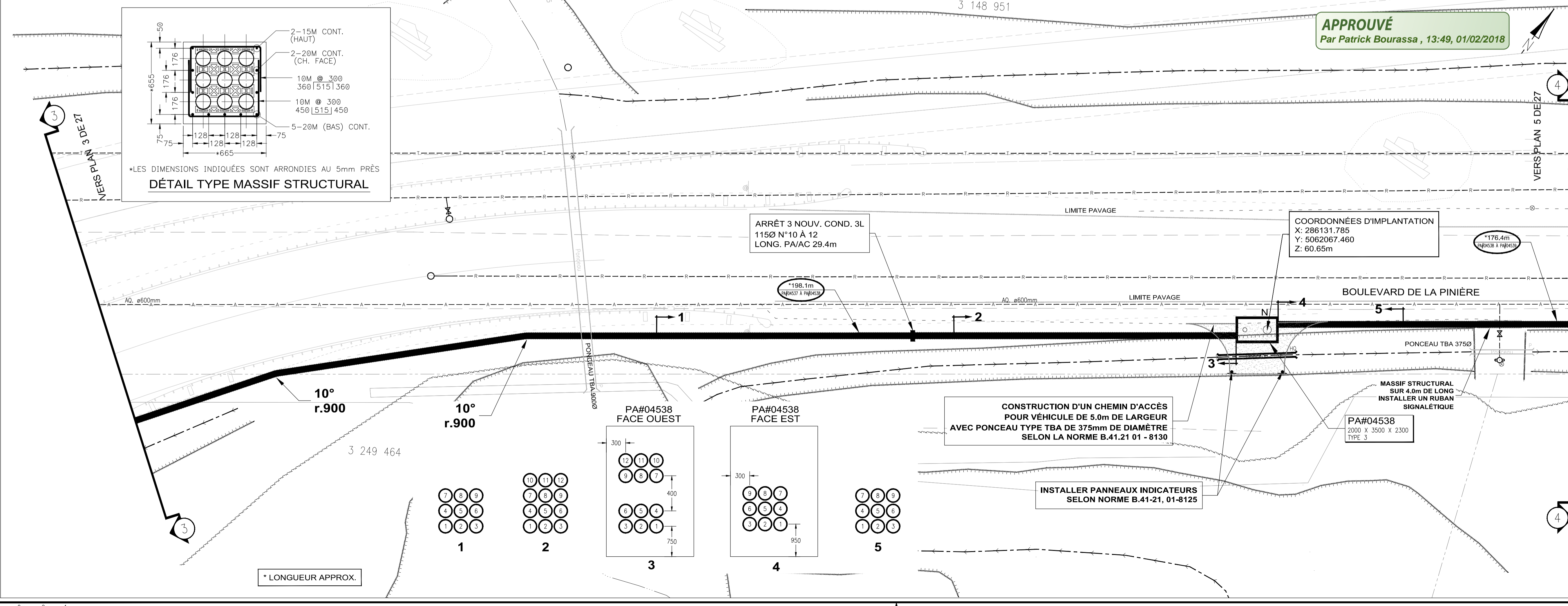
NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX "CLAUSES TECHNIQUES NORMALISÉES, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE", DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMATIF # CS-RD-006.

NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLÉVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

RÉFÉRENCES

N°	DATE	INITIALE	REPERE
01	2017-11-20		



Tel que construit (TQC)
(j'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)

Annotations sur le plan: / /

Surveillant de chantier (nom/signature): / / (oa/mm/jj)

ENV. ETUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE: A B

REUSE PAR: / / DATE: / /

NOTES:

POUR APPROBATION
M.-J. ST-PIERRE 2017-11-20

NE PAS UTILISER À DES FINS DE CONSTRUCTION

Hydro Québec

Unité Projets - Laurentides

PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINES

JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2 BOUL. LA PINIÈRE VILLE DE TERREBONNE

DESSINÉ : A. MOKTEFI / STANTEC INDEX : /

DATE : 2017-01-01

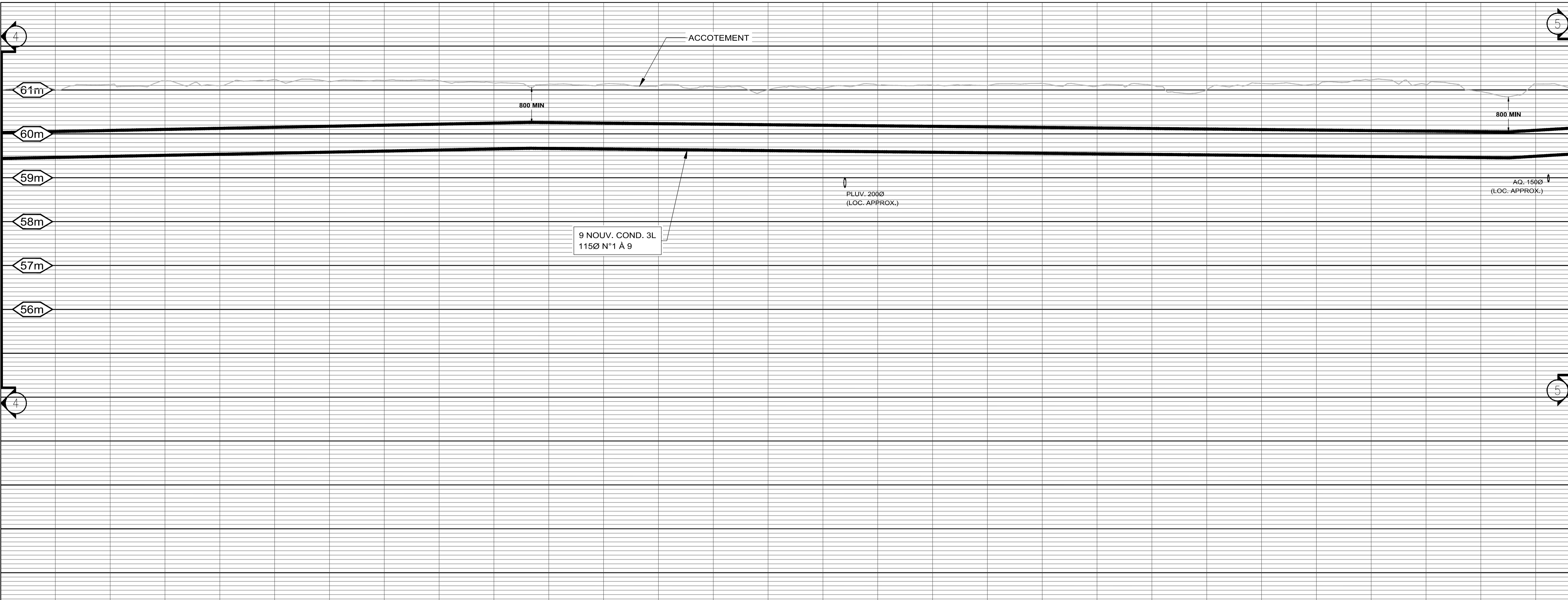
PROJETEUR : MONIQUE BENOIT/HQ TEL. : 450 656 2210 #2988

REVISE : / / DATE : / /

RÉFÉRENCE : 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing.

DOSSIER : 1600-00/DL5003522_65329891/4245

ÉCHELLE : 1 : 200 1 : 50 N° DESSIN : 4245/L/65329891/T2 4 / 27



9B89 75 B5 @G5 HCB

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	ABANDONNER	REPLACER	DESCRIPTION
					CONDUIT DIRECTEMENT
					STRANDE ET/OU CHAMBRE
					HAUTE-TENSION
					BETONNE
					BETONNE ARMEE
					TORE

LÉGENDES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.		CABINET DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE		CHAMBRE DE TRANSFORMATION
	CHAMBRE DE RACCORDEMENT		EXISTANT: TRAIT MOYEN (A DEMOUBLER)
	EXISTANT: TRAIT MOYEN (A RECONSTRUIRE)		REPLACER: TRAIT GRAS ET X.X. (A RECONSTRUIRE)
	AJOUTER: TRAIT GRAS (A RECONSTRUIRE)		ABANDONNER: TRAIT MOYEN ET X.X. HACHURER
	TRAVAUX PARTIEL: TRAIT GRAS, MOYEN ET X.X.		

COUPE DE CANALISATION

125	115	100	90	75	50

NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX "CLAUSES TECHNIQUES NORMALISÉES, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE", DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMATIF # CS-RD-006.

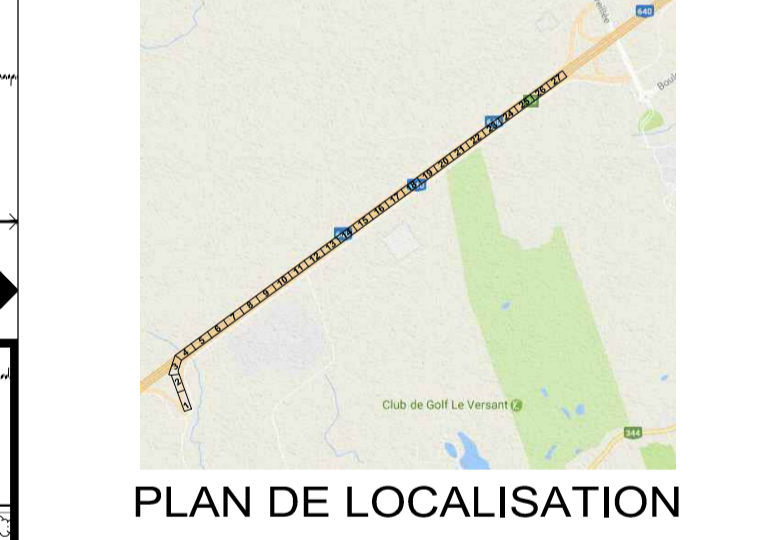
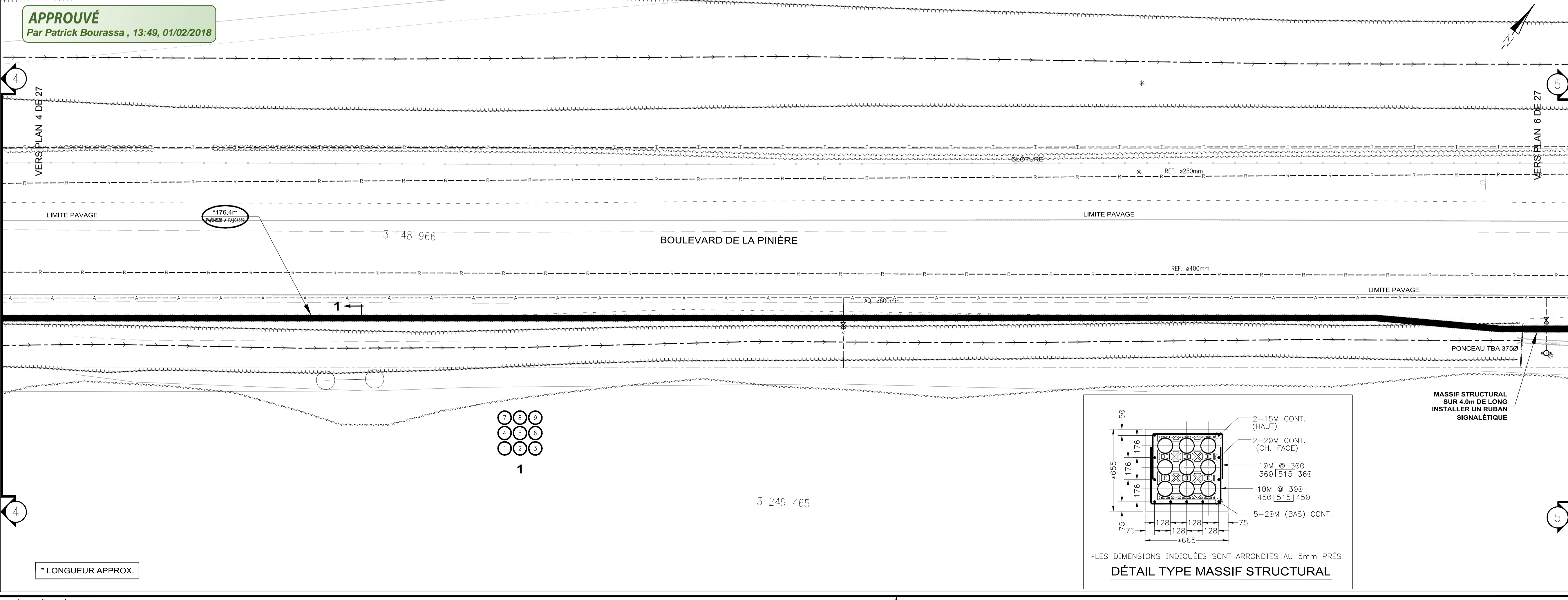
NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLEVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

N°	RÉFÉRENCES	N° DESSIN

DA	POUR APPROBATION	2017-11-20	M-JS/A
N°	RÉVISIONS	DATE	INITIALE REPERE

APPROUVÉ
Par Patrick Bourassa, 13:49, 01/02/2018



Tel que construit (TQC)
(j'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)
 Annotations sur le plan

Surveillant de chantier (nom/signature) : / /
(aa/mm/jj)

ENV. ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE : A B C
REALISE PAR : DATE :
NOTES :

POUR APPROBATION
M-J. ST-PIERRE 2017-11-20

NE PAS UTILISER À DES FINS DE CONSTRUCTION

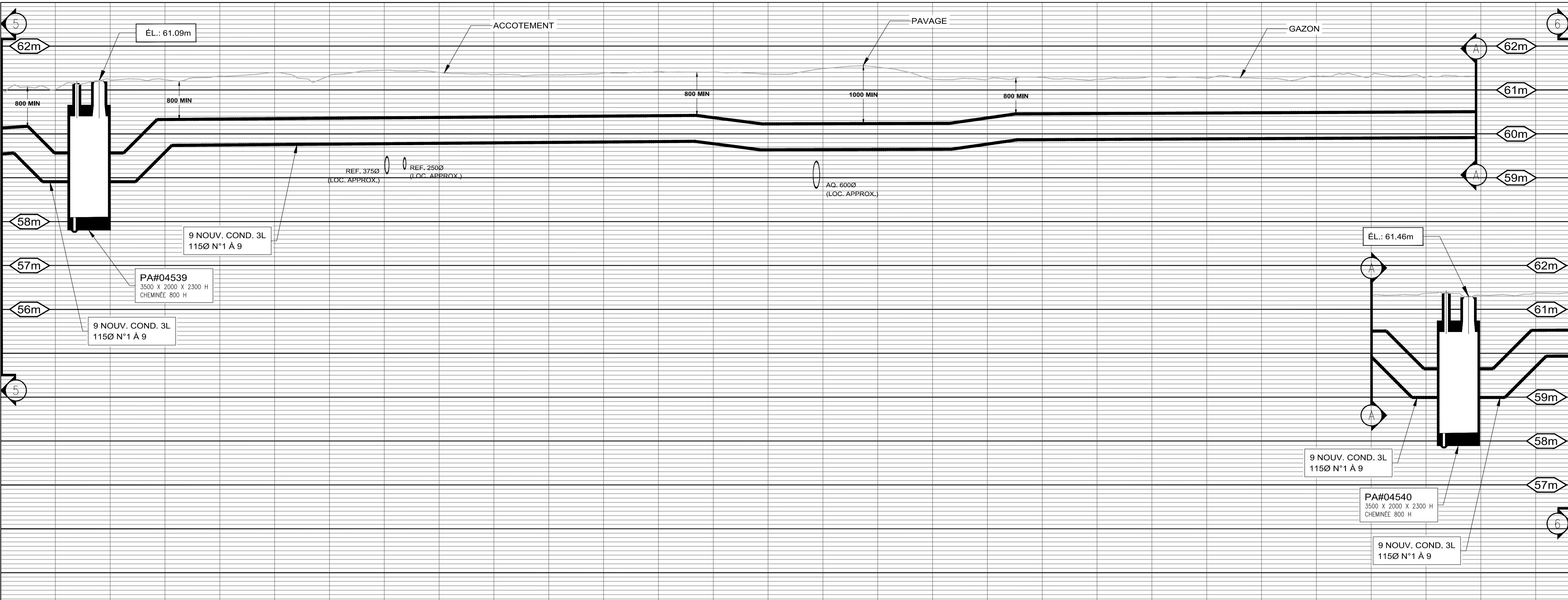
Hydro Québec

Unité Projets - Laurentides

TITRE : **PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINS**

DESCRIPTION : **JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2 BOUL. LA PINIÈRE VILLE DE TERREBONNE**

DESSINE : A. MOKTEFI / STANTEC INDEX :
DATE : 2017-01-01
PROJETEUR : MONIQUE BENOIT/HQ TEL. : 450 656 2210 #2988
REVISE : DATE :
REFERENCE : 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing.
DOSSIER : 1600-00/D/S003522_65329891/4245
ECHELLE : 1 : 200 1 : 50 N° DESSIN : 4245/L/65329891/T2 5 / 27



9B89 75 B5 @G5 HCB

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	ABANDONNER	REPLACER	DESCRIPTION
					CORRIDU DIRECTEMENT ENFIN
					BRANCHE ET/OU CHAMBRE
					HAUTE-TENSION
					BETONNE
					BETONNE ARMEE
					TORE

LÉGENDES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.		CABINET DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE		CHAMBRE DE TRANSFORMATION
	CHAMBRE DE RACCORDEMENT		CHAMBRE DE TRANSFORMATION

INSTALLATIONS SOUTERRAINES

	EXISTANT - TRAIT MOYEN		ENLEVER - TRAIT MOYEN ET X X (A DEMOCLIR)
	AJOUTER - TRAIT GRAS (A RECONSTRUIRE)		REPLACER - TRAIT GRAS ET X X (A RECONSTRUIRE)
	TRAVAUX PARTIEL - TRAIT GRAS MOYEN ET X X		ABANDONNER - TRAIT MOYEN ET RACHURER

COUPE DE CANALISATION

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	REPLACER	OBSTRUER	ABANDONNER	PRÉSENCE DE CÂBLE

NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX "CLAUSES TECHNIQUES NORMALISÉES, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE", DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMATIF # CS-RD-006.

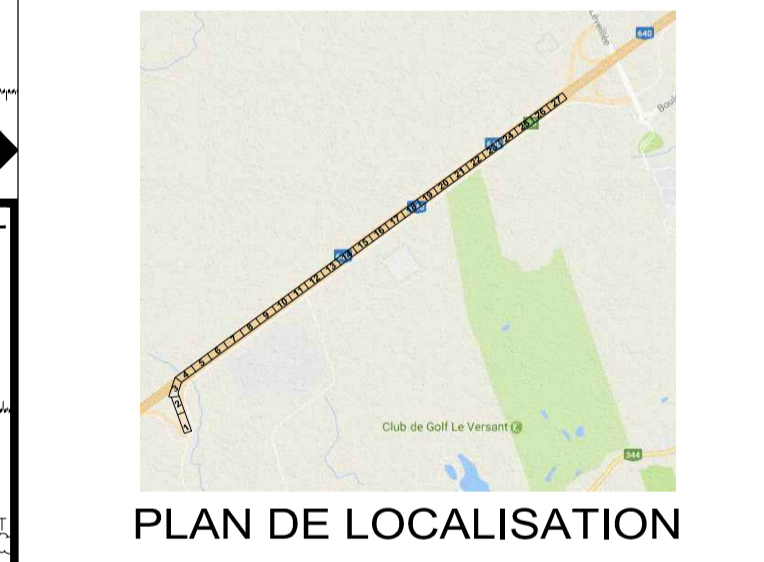
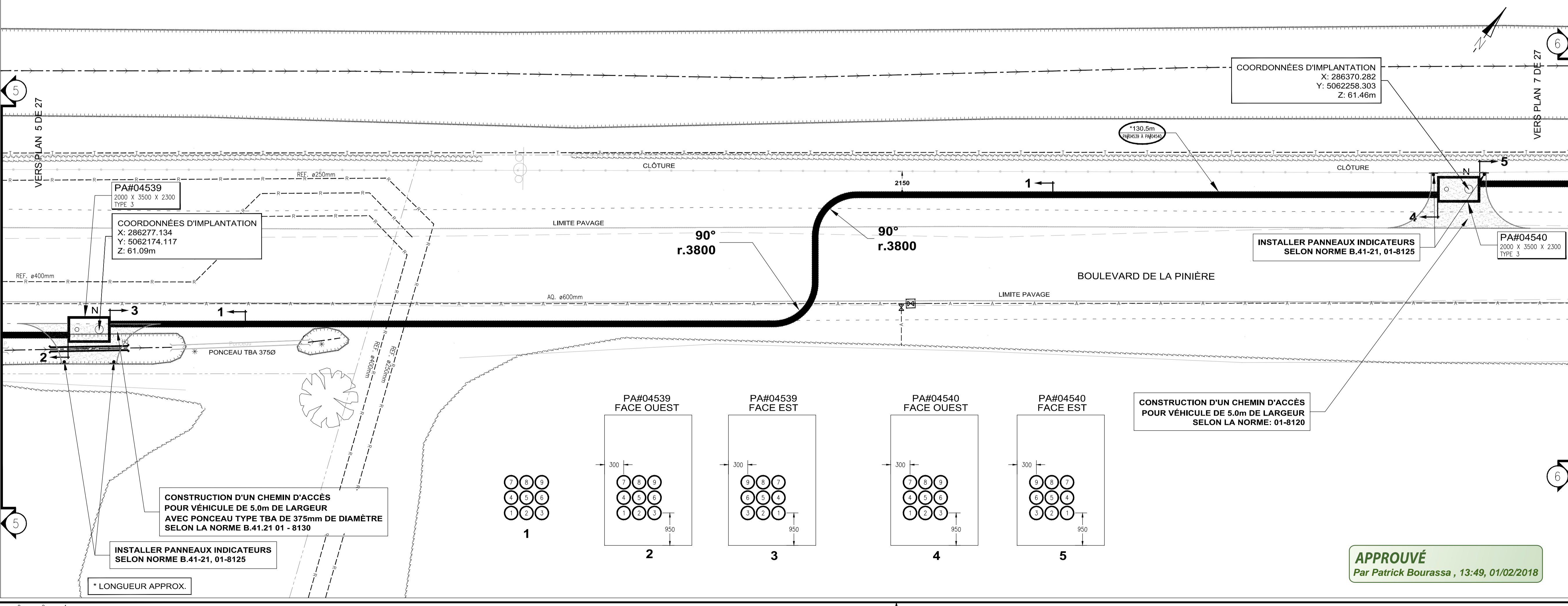
NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLÉVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

RÉFÉRENCES

N°	DATE	INITIALE	REPERE

DA POUR APPROBATION: 2017-11-20 M-JS/N



Tel que construit (TQC)
(l'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)

Annotations sur le plan

Surveillant de chantier (nom/signature) : / /

ENV. ETUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE : A B C

REUSE PAR : / / DATE : / /

NOTES :

POUR APPROBATION
M.-J. ST-PIERRE 2017-11-20

NE PAS UTILISER À DES FINS DE CONSTRUCTION

Hydro Québec

UNITÉ : **Unité Projets - Laurentides**

TITRE : **PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINS**

DESCRIPTION : **JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2 BOUL. LA PINIÈRE VILLE DE TERREBONNE**

DESSINÉ : A. MOKTEFI / STANTEC INDEX : /

DATE : 2017-01-01 TEL. : 450 656 2210 #2988

PROJETEUR : MONIQUE BENOIT/HQ

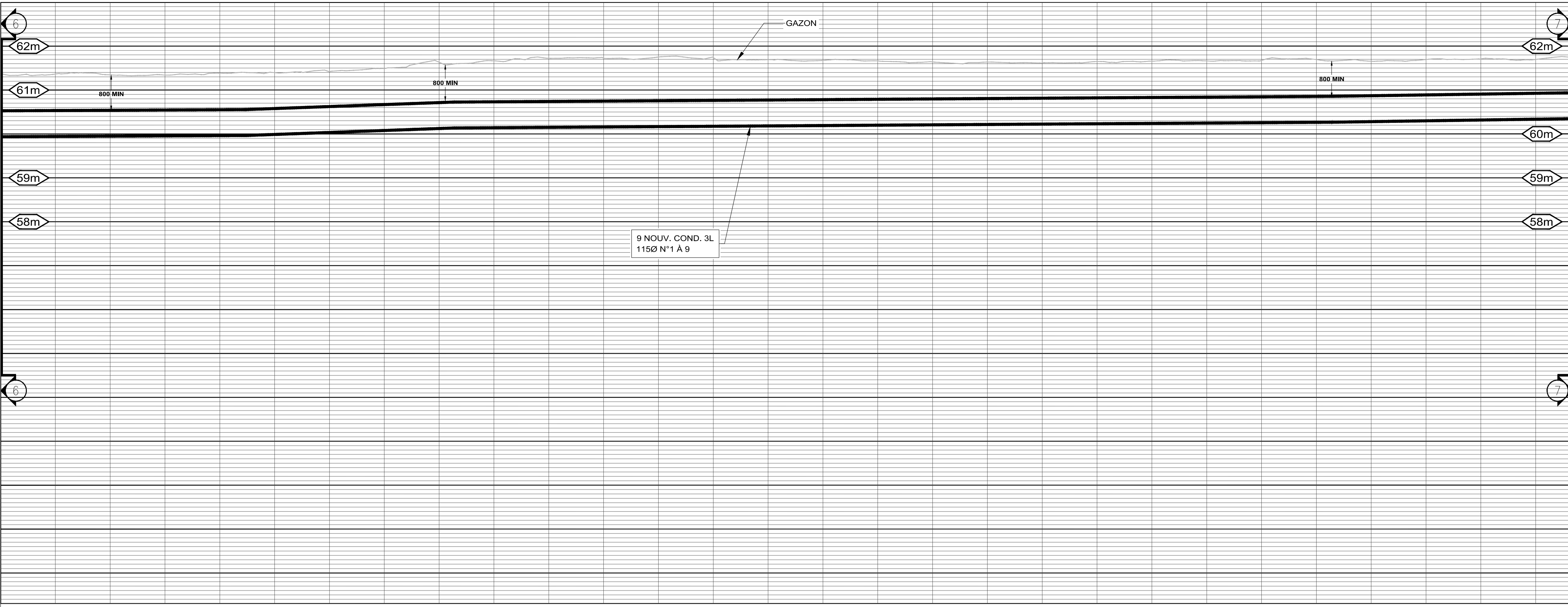
REVISE : / / DATE : / /

RÉFÉRENCE : 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing.

DOSSIER : 1600-00/D/S003522_65329891/4245

ÉCHELLE : 1 : 200 1 : 50 N° DESSIN : 4245/L/65329891/T2 6 / 27

APPROUVÉ
Par Patrick Bourassa, 13:49, 01/02/2018



9B89 75 B5 @G5 HCB

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	ABANDONNER	REEMPLACER	DESCRIPTION
					CORRIDOR DIRECTEMENT ENFINI
					STRANSE ET/OU CHAMBRE
					HAUTE-TENSION
					BETONNE
					BETONNE ARMÉE
					TORE

LÉGENDES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.		CABINET DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE		CHAMBRE DE TRANSFORMATION
	CHAMBRE DE RACCORDEMENT		CHAMBRE DE RACCORDEMENT

INSTALLATIONS SOUTERRAINES

	EXISTANT - TRAIT MOYEN (A DEMOUBLIR)		ENLEVER - TRAIT MOYEN ET X X (A DEMOUBLIR)
	AJOUTER - TRAIT GRAS (A RECONSTRUIRE)		REEMPLACER - TRAIT GRAS ET X X (A RECONSTRUIRE)
	TRAVAUX PARTIEL - TRAIT GRAS, MOYEN ET X X		ABANDONNER - TRAIT MOYEN ET MACHURER

COUPE DE CANALISATION

125	115	100	90	75	50

9B89

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	REEMPLACER	OBSTRUER	ABANDONNER	PRÉSENCE DE CÂBLE

NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX "CLAUSES TECHNIQUES NORMALISÉES, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE", DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMATIF # CS-RD-006.

NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLÉVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

N°	RÉFÉRENCES	N° DESSIN

DA POUR APPROBATION 2017-11-20 M-JS/AN

N°	RÉVISIONS	DATE	INITIALE	REPERE



Tel que construit (TQC)

(j'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)

Annotations sur le plan

Surveillant de chantier (nom/signature) / / (oa/mm/jj)

ENV. ETUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE : A B

REALISE PAR : DATE :

NOTES :

POUR APPROBATION

M-J. ST-PIERRE 2017-11-20

NE PAS UTILISER À DES FINS DE CONSTRUCTION

Hydro Québec

Unité Projets - Laurentides

TITRE: PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINS

DESCRIPTION: JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2 BOUL. LA PINIÈRE VILLE DE TERREBONNE

DESSINE : A. MOKTEFI / STANTEC INDEX :

DATE : 2017-01-01

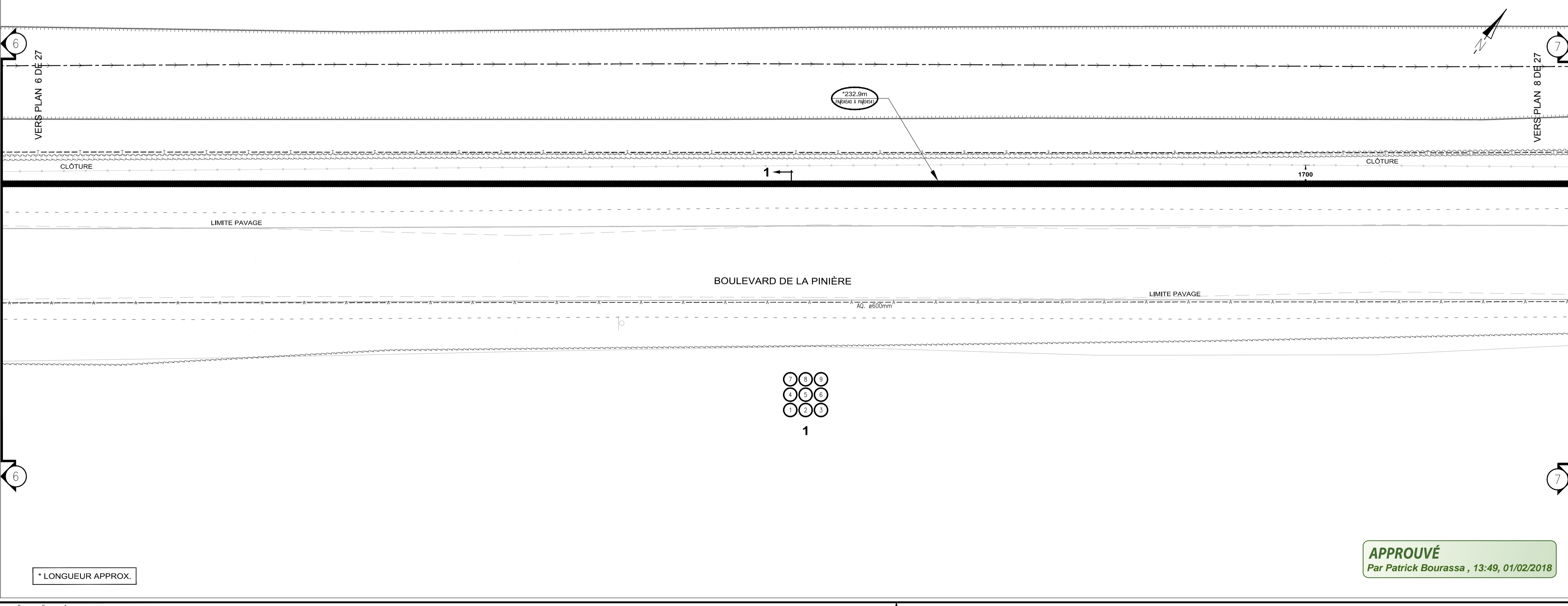
PROJETEUR : MONIQUE BENOIT/HQ TEL. : 450 656 2210 #2988

REVISE : DATE :

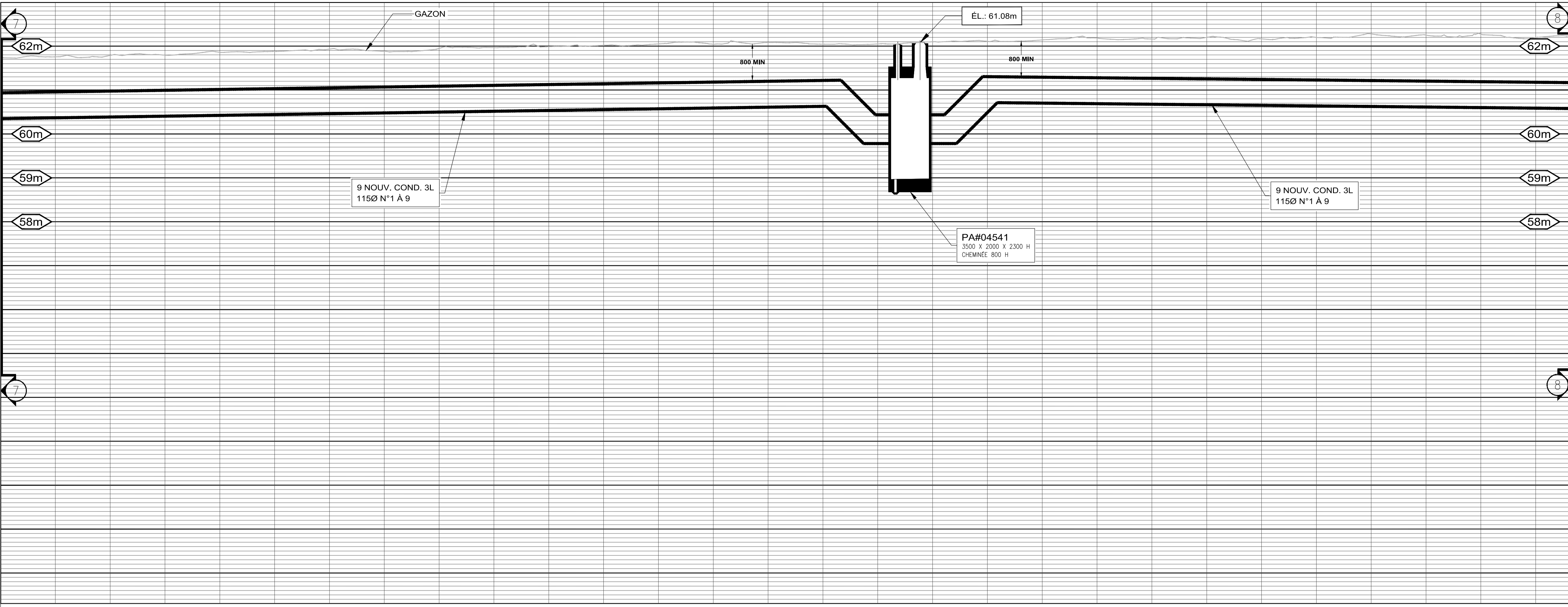
REFERENCE : 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing.

DOSSIER : 1600-00/DL5003522_65329891/4245

ECHELLE : 1 : 200 1 : 50 N° DESSIN : 4245/L/65329891/T2 7 / 27



APPROUVÉ
Par Patrick Bourassa, 13:49, 01/02/2018



9B89 75 B5 @G5 HCB

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	ABANDONNER	REPLACER	DESCRIPTION
					CONDUIT DIRECTEMENT ENFINI
					STRANDE ET/OU CHAMBRE
					HAUTE-TENSION BETONNE BETONNE ARMEE TORE

LÉGENDES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.		CABINET DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE		CHAMBRE DE TRANSFORMATION
	CHAMBRE DE RACCORDEMENT		EXISTANT - TRAIT MOYEN (A DEMOLIR)
	EXISTANT - TRAIT MOYEN (A DEMOLIR)		REPLACER - TRAIT GRAS ET X.X. (A RECONSTRUIRE)
	AJOUTER - TRAIT GRAS (A RECONSTRUIRE)		REPLACER PARTIEL - TRAIT GRAS MOYEN ET X.X.
	TRAVAUX PARTIEL - TRAIT GRAS MOYEN ET X.X.		ABANDONNER - TRAIT MOYEN ET RACHALUSER

COUPE DE CANALISATION

125	115	100	90	75	50

9B89

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	REPLACER	OBSTRUER	ABANDONNER	PRÉSENCE DE CÂBLE

NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX "CLAUSES TECHNIQUES NORMALISÉES, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE", DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMATIF # CS-RD-006.

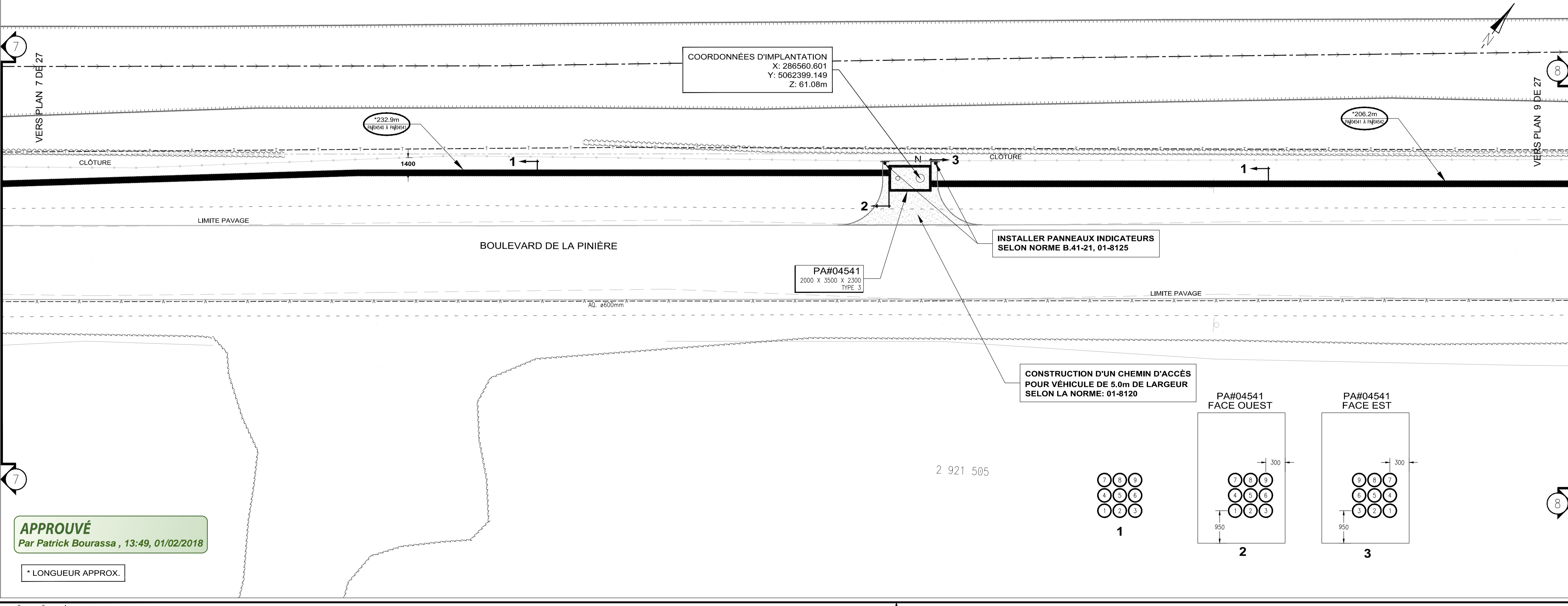
NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLÉVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

N°	REVISIONS	DATE	INITIALE	REPERE

REFERENCES

N°	REVISIONS	DATE	INITIALE	REPERE



Tel que construit (TQC)
(j'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)

Annotations sur le plan

Surveillant de chantier (nom/signature) : / / (oa/mm/jj)

ENV. ETUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE : A B C

REDAISÉ PAR : / / DATE : / /

NOTES :

POUR APPROBATION
M.-J. ST-PIERRE 2017-11-20

NE PAS UTILISER À DES FINS DE CONSTRUCTION

Hydro Québec

UNITÉ : **Unité Projets - Laurentides**

TITRE : **PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINS**

DESCRIPTION : **JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2 BOUL. LA PINIÈRE VILLE DE TERREBONNE**

DESSINÉ : A. MOKTEFI / STANTEC INDEX : / /

DATE : 2017-01-01

PROJETEUR : MONIQUE BENOIT/HQ TEL. : 450 656 2210 #2988

REVISE : / / DATE : / /

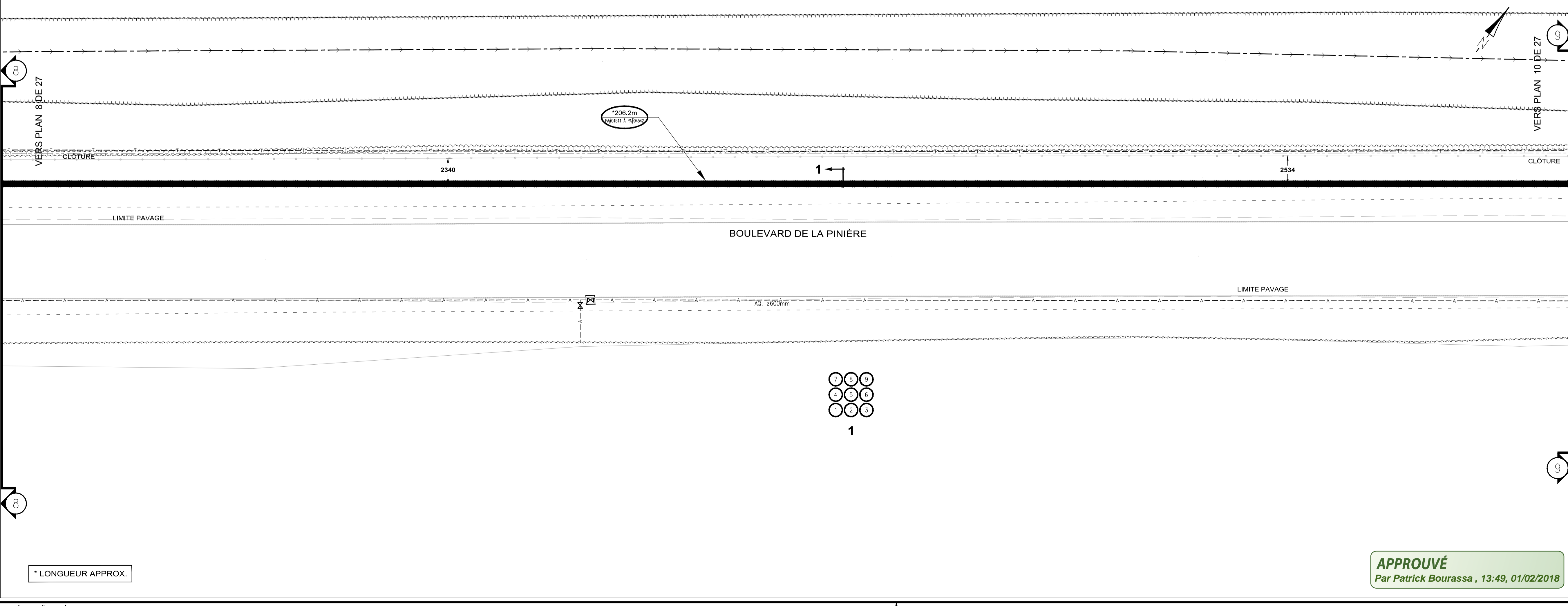
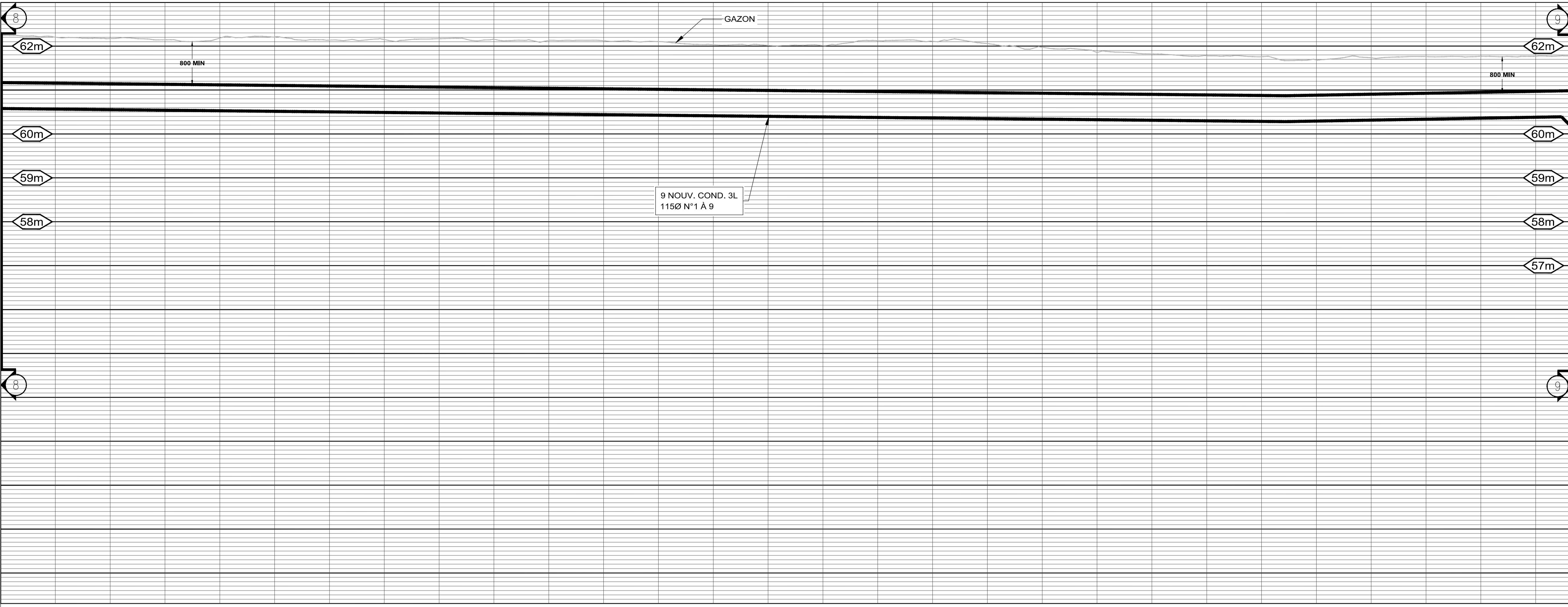
REFERENCE : 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing.

DOSSIER : 1600-00/D/S003522_65329891/4245

ECHELLE : 1 : 200 1 : 50 N° DESSIN : 4245/L/65329891/T2 8 / 27

APPROUVÉ
Par Patrick Bourassa, 13:49, 01/02/2018

* LONGUEUR APPROX.



9B89 75 B5 @G5 HCB

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	ABANDONNER	REPLACER	DESCRIPTION
					CONDUIT DIRECTEMENT ENFONCÉ
					STRANDE ET/OU CHAMBRE
					HAUTE-TENSION
					BETONNE
					BETONNE ARMÉE
					TORE

LÉGENDES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.		CABINET DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE		CHAMBRE DE TRANSFORMATION
	CHAMBRE DE RACCORDEMENT		EXISTANT - TRAIT MOYEN (A DEMOLIR)
	EXISTANT - TRAIT MOYEN (A DEMOLIR)		REPLACER - TRAIT GRAS ET X.X. (A RECONSTRUIRE)
	AJOUTER - TRAIT GRAS (A RECONSTRUIRE)		TRAVAUX PARTIEL - TRAIT GRAS, MOYEN ET X.X.
	TRAVAUX PARTIEL - TRAIT GRAS, MOYEN ET X.X.		ABANDONNER - TRAIT MOYEN ET MACHULER

COUPE DE CANALISATION

125	115	100	90	75	50

9B89

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	REPLACER	OBSTRUER	ABANDONNER	PRÉSENCE DE CÂBLE

NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX "CLAUSES TECHNIQUES NORMALISÉES, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE", DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMATIF # CS-RD-006.

NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLÉVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

RÉFÉRENCES

N°	DATE	INITIALE	REPERE
0A	POUR APPROBATION	2017-11-20	M-JS/AN



Tel que construit (TQC)
 (j'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)

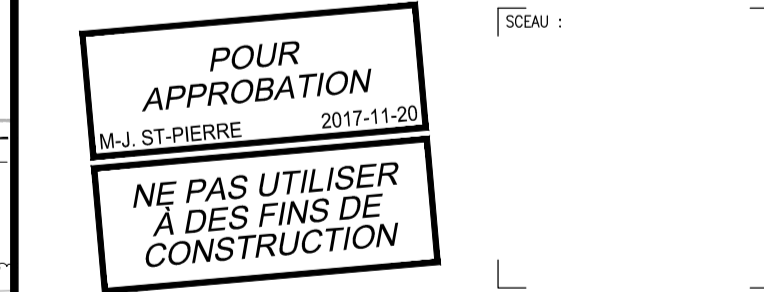
Annotations sur le plan

Surveillant de chantier (nom/signature) : / / (aa/mm/jj)

ENV. ETUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE : _____ A B

REALISE PAR : _____ DATE : _____

NOTES : _____



Hydro Québec

UNITÉ : **Unité Projets - Laurentides**

TITRE : **PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINS**

DESCRIPTION : **JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2 BOUL. LA PINIÈRE VILLE DE TERREBONNE**

DESSINE : A. MOKTEFI / STANTEC INDEX : _____

DATE : 2017-01-01

PROJETEUR : MONIQUE BENOIT/HQ TEL. : 450 656 2210 #2988

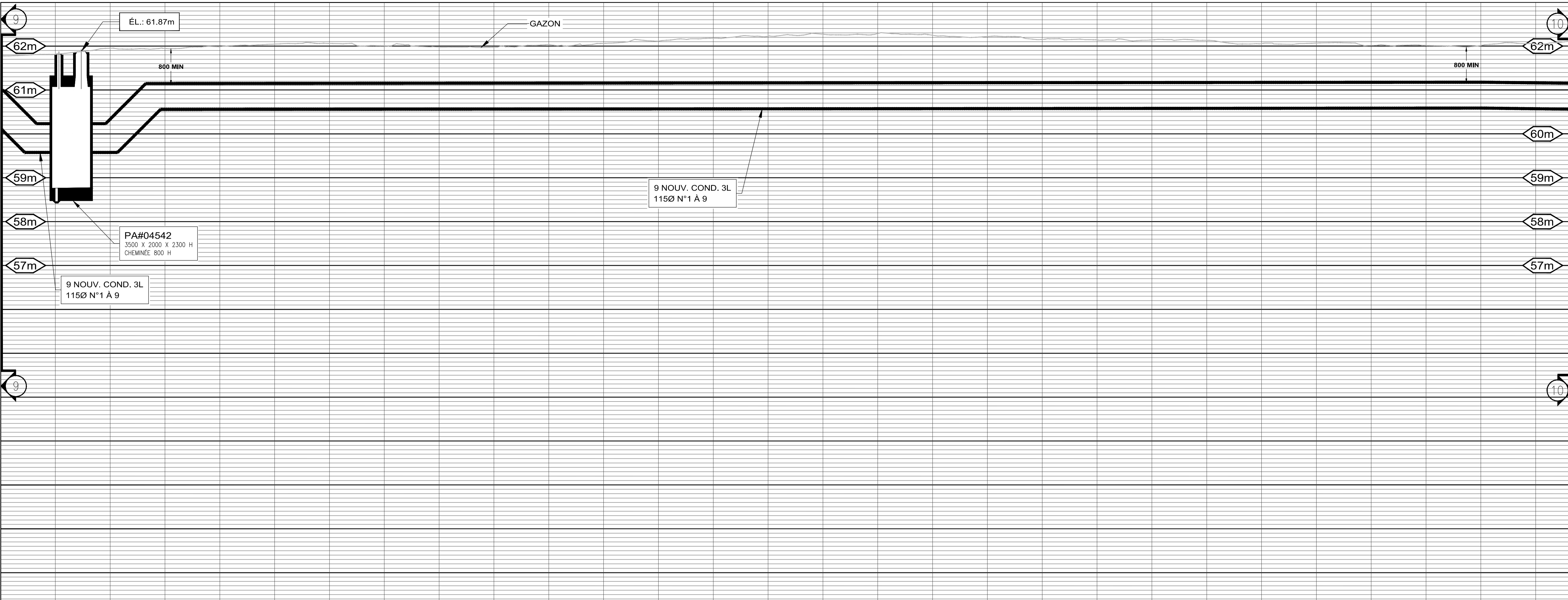
REVISE : _____ DATE : _____

REFERENCE : 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing.

DOSSIER : 1600-00/DL0003522_65329891/4245

ECHELLE : 1 : 200 1 : 50 N° DESSIN : 4245/L/65329891/T2 9 / 27

APPROUVÉ
 Par Patrick Bourassa, 13:49, 01/02/2018



9B89 75 B5 @G5 HCB

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	ABANDONNER	REEMPLACER	DESCRIPTION
					CORRIDU DIRECTEMENT ENFIN
					BRANCHE ET/OU CHAMBRE
					HAUTE-TENSION
					BETONNE
					BETONNE ARMEE
					TORE

LÉGENDES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.		CABINET DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE		CHAMBRE DE TRANSFORMATION
	CHAMBRE DE RACCORDEMENT		EXISTANT - TRAIT MOYEN (A DEMOLIR)
	EXISTANT - TRAIT MOYEN		REEMPLACER - TRAIT GRAS ET X.X. (A RECONSTRUIRE)
	AJOUTER - TRAIT GRAS (A CONSTRUIRE)		TRAVAUX PARTIEL - TRAIT GRAS, MOYEN ET X.X.
	TRAVAUX PARTIEL - TRAIT GRAS, MOYEN ET X.X.		ABANDONNER - TRAIT MOYEN ET RACHLURER

COUPE DE CANALISATION

125	115	100	90	75	50

9B89

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	REEMPLACER	OBSTRUER	ABANDONNER	PRÉSENCE DE CÂBLE

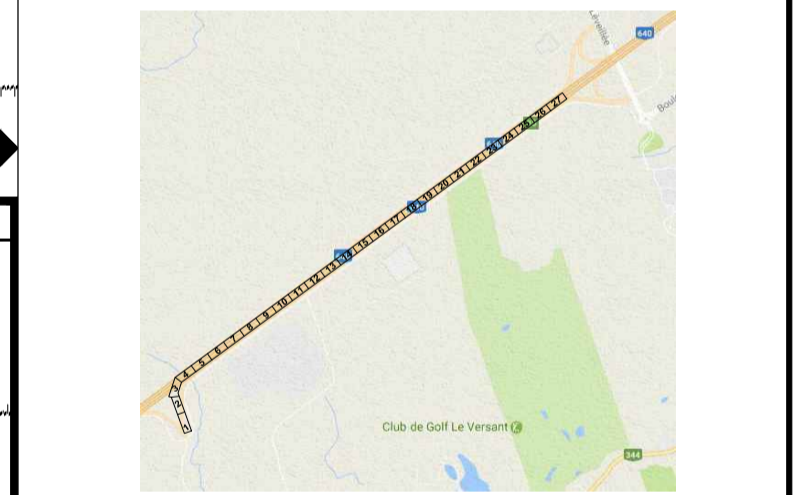
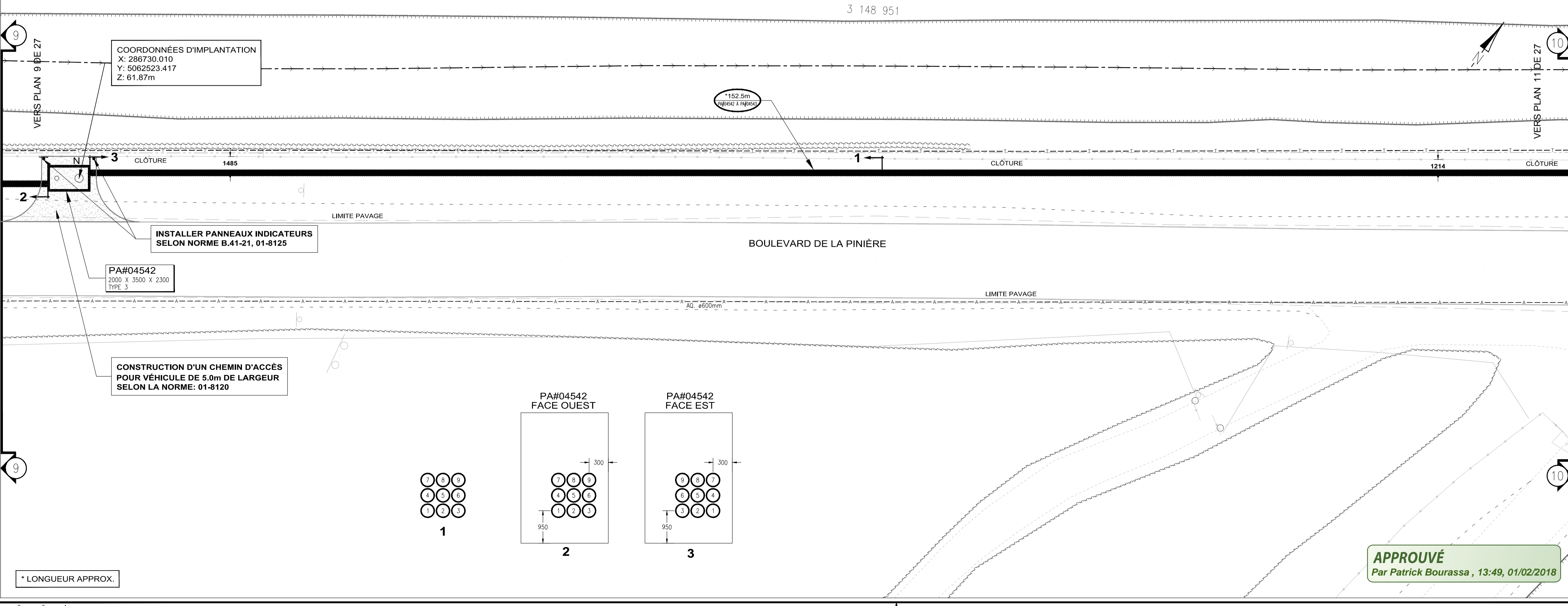
NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX "CLAUSES TECHNIQUES NORMALISÉES, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE", DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMATIF # CS-RD-006.

NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLÉVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

N°	RÉFÉRENCES	N° DESSIN

DA	POUR APPROBATION	2017-11-20	M-JS/A
N°	RÉVISIONS	DATE	INITIALE



Tel que construit (TQC)
 (j'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)

Annotations sur le plan

Surveillant de chantier (nom/signature) : / /
 (aa/mm/jj)

ENV. ETUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE : A B C
 RÉALISÉ PAR : DATE :
 NOTES :

POUR APPROBATION
 M.-J. ST-PIERRE 2017-11-20

NE PAS UTILISER À DES FINS DE CONSTRUCTION

Hydro Québec

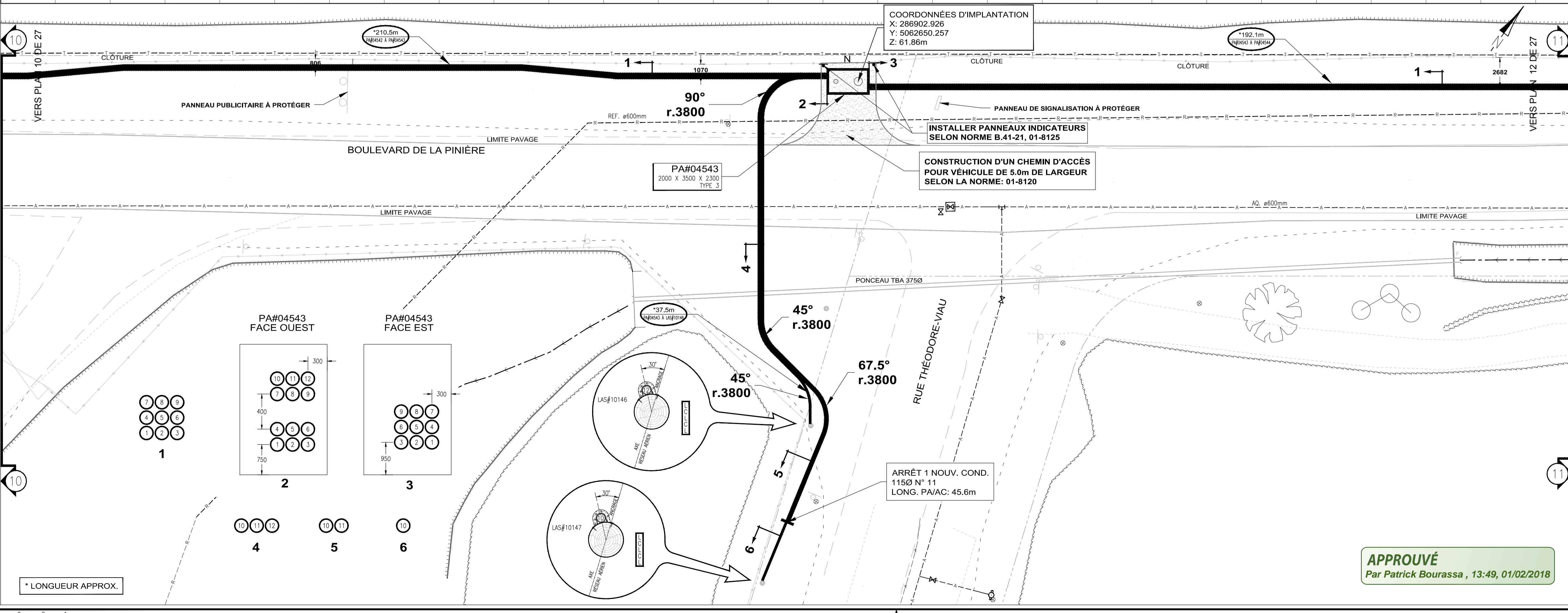
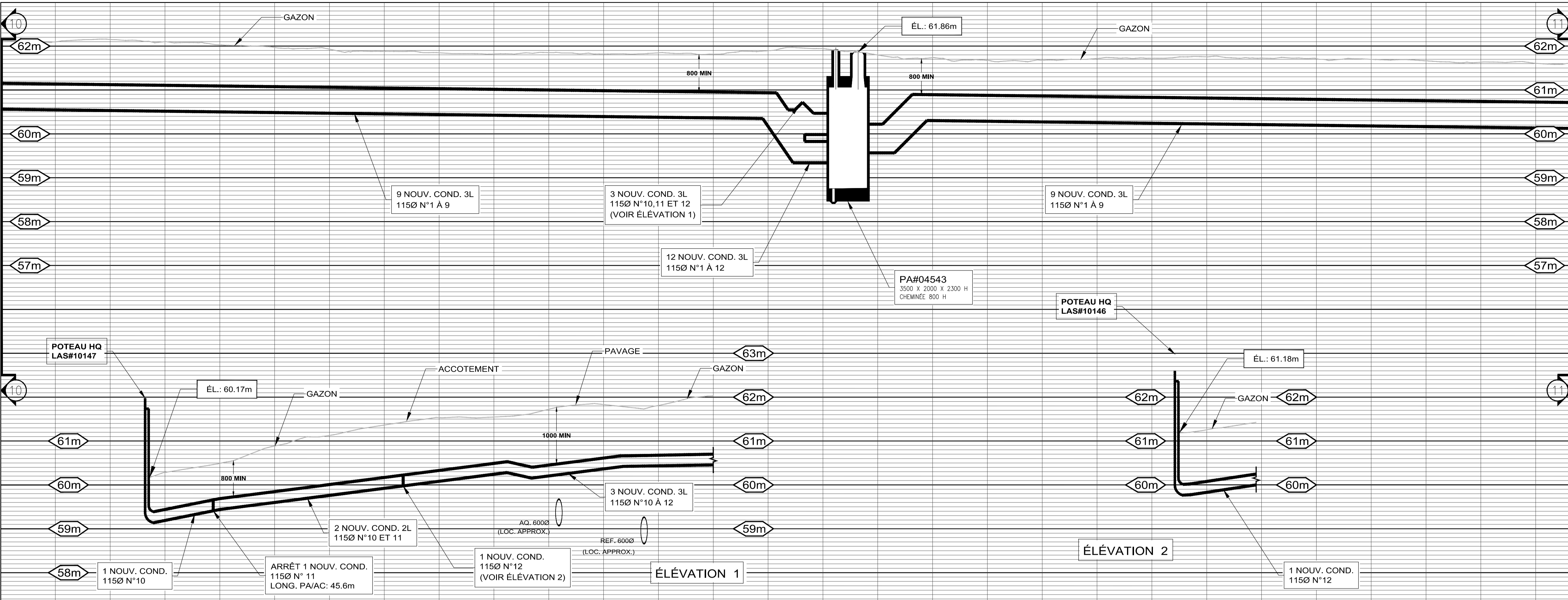
UNITÉ : **Unité Projets - Laurentides**

TITRE : **PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINS**

DESCRIPTION : **JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2 BOUL. LA PINIÈRE VILLE DE TERREBONNE**

DESSINÉ : A. MOKTEFI / STANTEC INDEX :
 DATE : 2017-01-01
 PROJETEUR : MONIQUE BENOIT/HQ TEL. : 450 656 2210 #2988
 RÉVISÉ : DATE :
 RÉFÉRENCE : 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing.
 DOSSIER : 1600-00/D/S003522_65329891/4245
 ÉCHELLE : 1 : 200 1 : 50 N° DESSIN : 4245/L/65329891/T2 10 / 27

APPROUVÉ
 Par Patrick Bourassa, 13:49, 01/02/2018



9B89 75 B5 @G5 HCB

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	ABANDONNER	REPLACER	DESCRIPTION
					CORRID D'ENTRÉE D'UN
					STRASSE ET/OU CHAMBRE
					HAUTE-TENSION
					BETONNE
					BETONNE ARMÉE
					BOIS

LÉGENDES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.		CHARNET DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE		CHAMBRE DE TRANSFORMATION
	CHAMBRE DE RACCORDEMENT		CHAMBRE DE TRANSFORMATION

INSTALLATIONS SOUTERRAINES

EXISTANT	TRAIT MOYEN	TRAIT GRAS	TRAVAUX PARTIEL	TRAIT GRAS	TRAIT MOYEN	TRAIT MOYEN ET X	TRAIT MOYEN ET X	TRAIT MOYEN ET X	TRAIT MOYEN ET X	TRAIT MOYEN ET X	TRAIT MOYEN ET X

COUPE DE CANALISATION

125	115	100	90	75	50

9B89

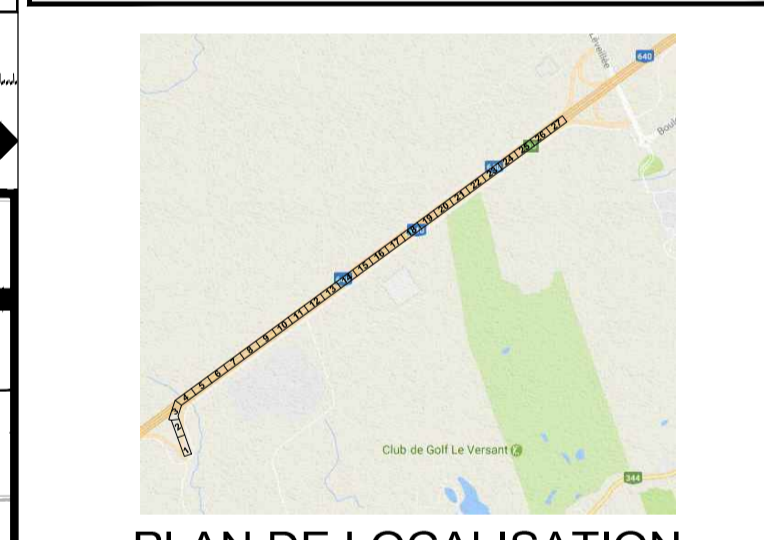
EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	REPLACER	OBSTRUER	ABANDONNER	PRÉSENCE DE CÂBLE

NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX "LOISIRS TECHNIQUES NORMALISÉS, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE", DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMATIF # CS-RD-006.

NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLEVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

N°	RÉVISIONS	N° DESSIN



Tel que construit (TQC)
(j'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)

Annotations sur le plan

Surveillant de chantier (nom/signature) : _____ (oa/mm/jj) _____

ENV. ETUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE : _____ A B

REFAISE PAR : _____ DATE : _____

NOTES :

POUR APPROBATION
M.-J. ST-PIERRE 2017-11-20

NE PAS UTILISER À DES FINS DE CONSTRUCTION

Hydro Québec

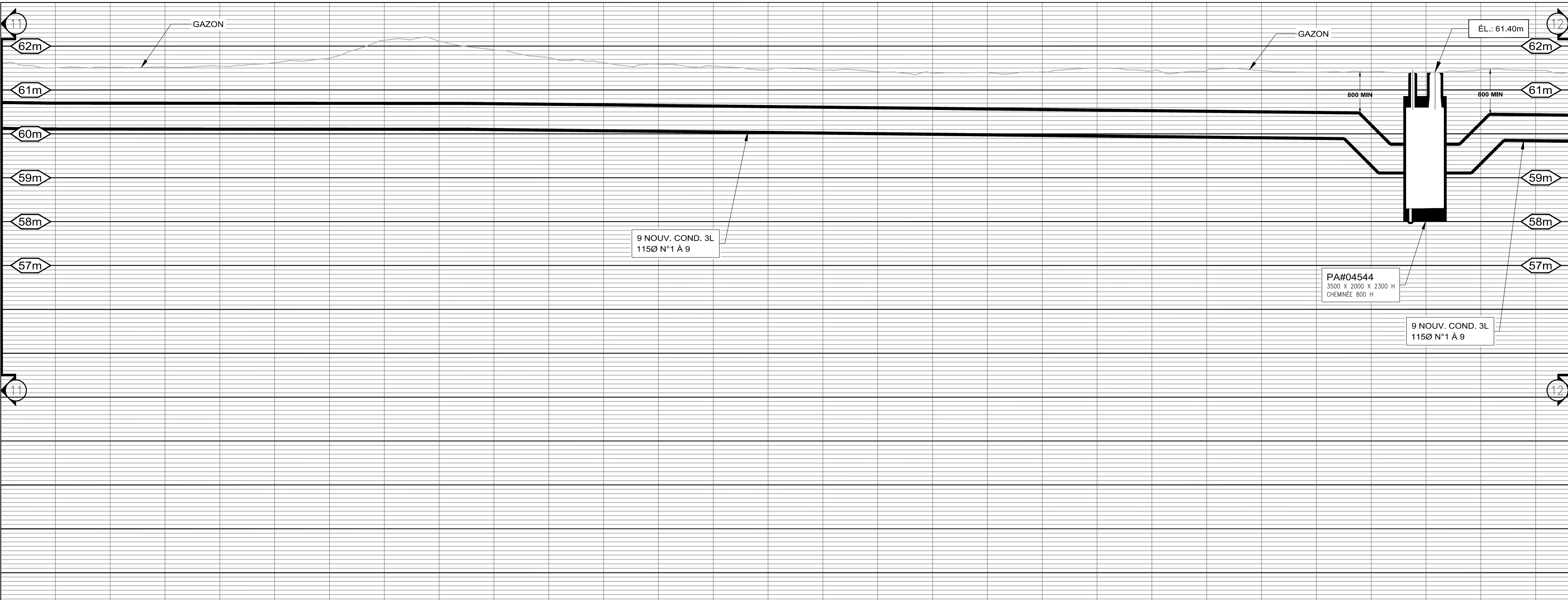
Unité Projets - Laurentides

PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINES

JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2
BOUL. LA PINIÈRE
VILLE DE TERREBONNE

DESSINÉ : A. MOKTEFI / STANTEC INDEX : _____
DATE : 2017-01-01
PROJETEUR : MONIQUE BENOIT/HQ TEL. : 450 856 2210 #2988
REVISEUR : _____ DATE : _____
RÉFÉRENCE : 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing.
DOSSIER : 1600-00/D/S003522_65329891/4245
ÉCHELLE : 1 : 200 1 : 50 N° DESSIN : 4245/L/65329891/T2 11 / 27

APPROUVÉ
Par Patrick Bourassa, 13:49, 01/02/2018



LÉGENDES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.		CABINET DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE		CHAMBRE DE TRANSFORMATION
	CHAMBRE DE RACCORDEMENT		CHAMBRE DE TRANSFORMATION

INSTALLATIONS SOUTERRAINES

	EXISTANT - TRAIT MOYEN (A DEMOUBLER)		ENLEVER - TRAIT MOYEN ET X X (A DEMOUBLER)
	AJOUTER - TRAIT GRAS (A RECONSTRUIRE)		REPLACER - TRAIT GRAS ET X X (A RECONSTRUIRE)
	TRAVAUX PARTIEL - TRAIT GRAS MOYEN ET X X		ABANDONNER - TRAIT MOYEN ET RACHLURER

COUPE DE CANALISATION

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	REPLACER	OBSTRUER	ABANDONNER	PRÉSENCE DE CÂBLE

NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX 'CLAUSES TECHNIQUES NORMALISÉES, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE', DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMATIF # CS-RD-006.

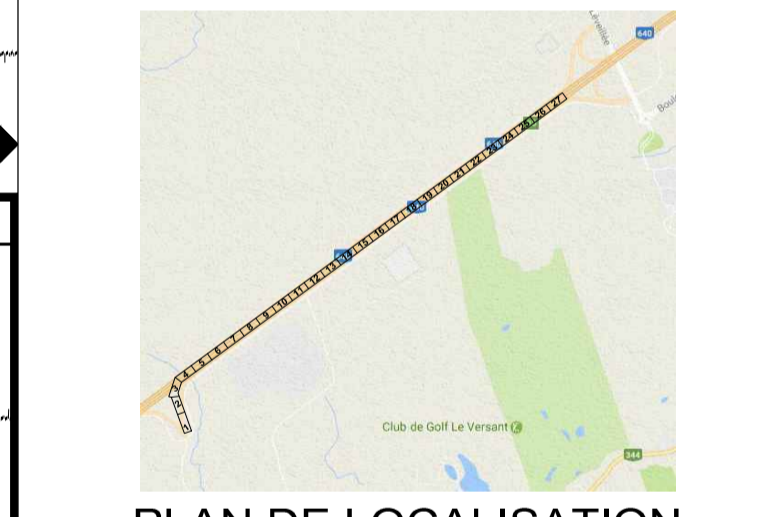
NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLÉVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

N°	RÉFÉRENCES	N° DESSIN

RÉVISIONS

N°	DATE	INITIALE	REPERE



Tel que construit (TQC)

(j'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)

Annotations sur le plan

Surveillant de chantier (nom/signature) : / / (oa/mm/jj)

ENV. ETUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE : A B C

REFAISE PAR : DATE :

NOTES :

POUR APPROBATION

M-J. ST-PIERRE 2017-11-20

NE PAS UTILISER À DES FINS DE CONSTRUCTION

Unité Projets - Laurentides

PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINS

JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2 BOUL. LA PINIÈRE VILLE DE TERREBONNE

DESSINÉ : A. MOKTEFI / STANTEC INDEX :

DATE : 2017-01-01

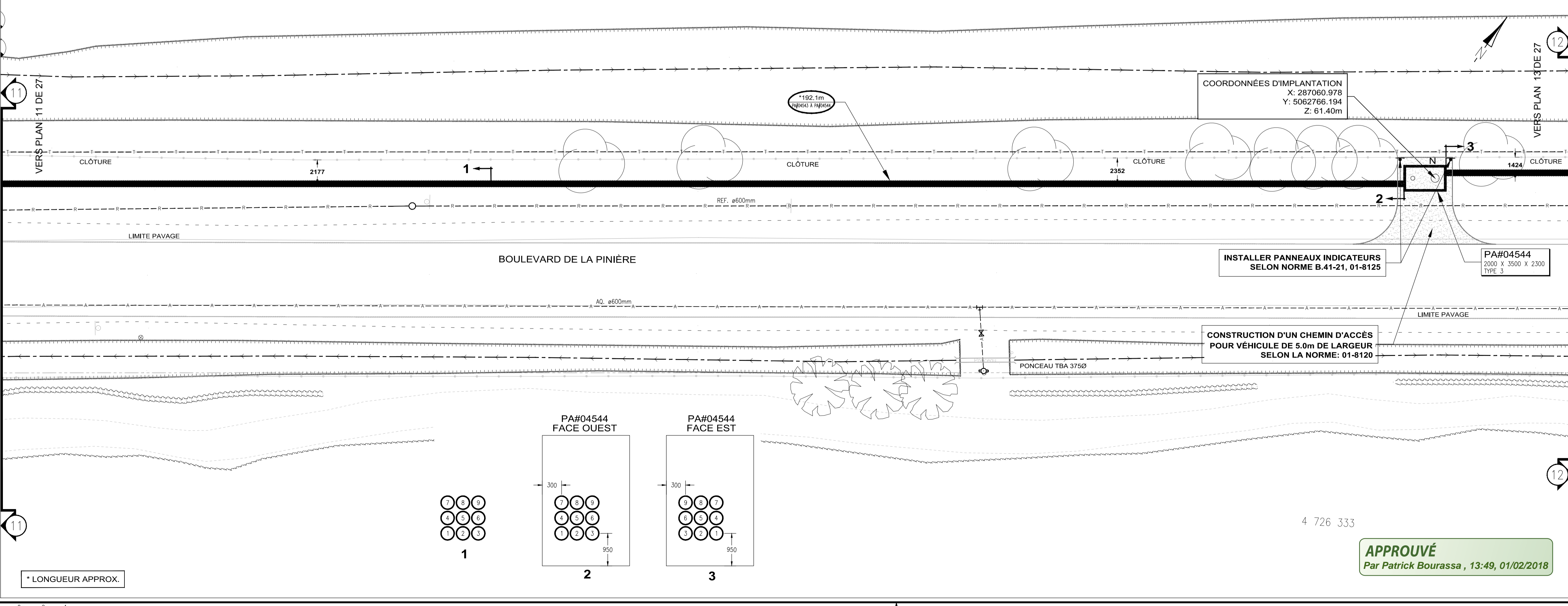
PROJETEUR : MONIQUE BENOIT/HQ TEL. : 450 656 2210 #2988

REVISE : DATE :

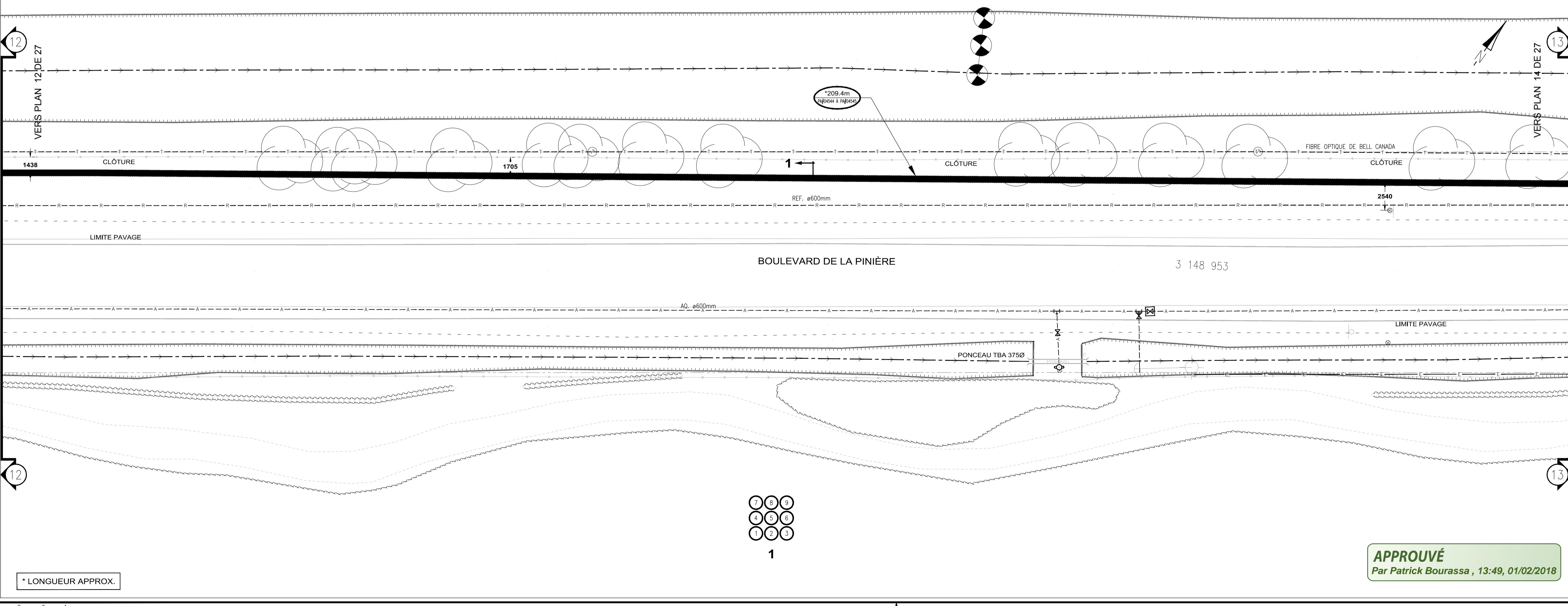
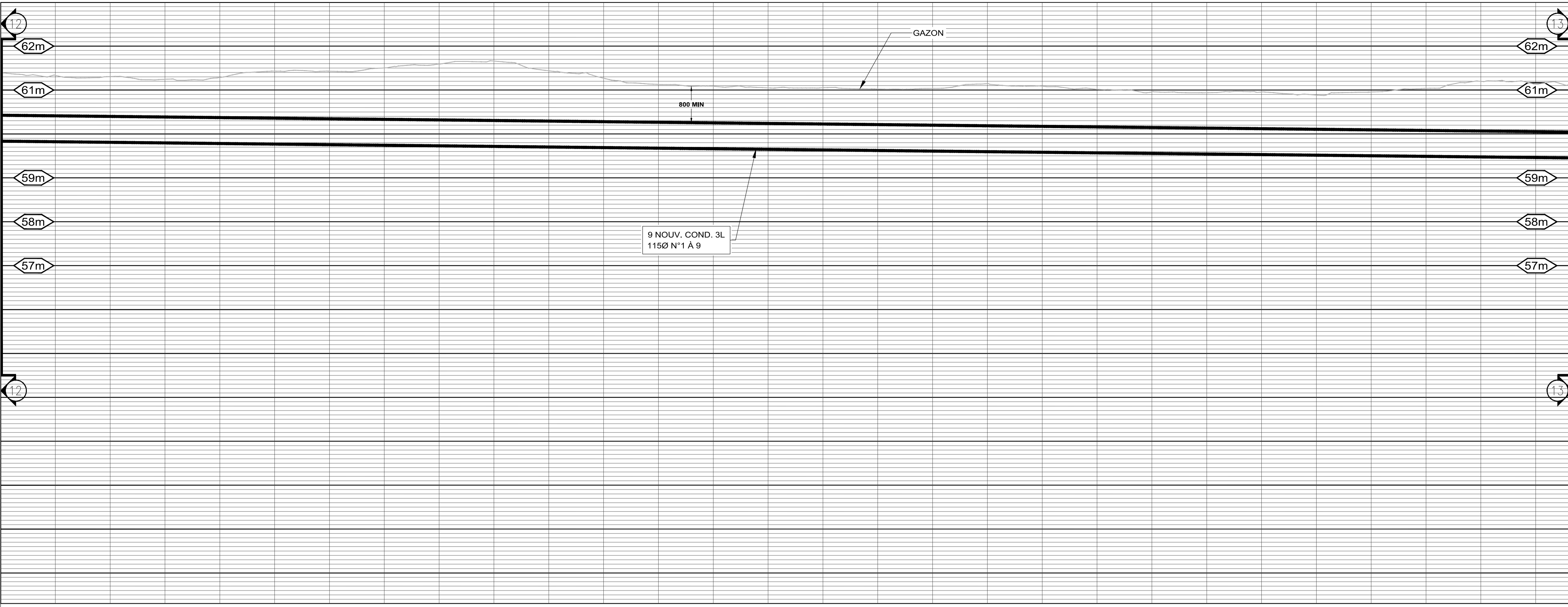
RÉFÉRENCE : 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing.

DOSSIER : 1600-00/D/S003522_65329891/4245

ÉCHELLE : 1 : 200 1 : 50 N° DESSIN : 4245/L/65329891/T2 12 / 27



* LONGUEUR APPROX.



9B89 75 B5 @G5 HCB

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	ABANDONNER	REPLACER	DESCRIPTION
					CORRIDU DIRECTEMENT ENFINI
					STRANSE ET/OU CHAMBRE
					HAUTE-TENSION
					BETONNE
					BETONNE ARMÉE
					TORE

LÉGENDES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.		CHAMBRE DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE		CHAMBRE DE TRANSFORMATION
	CHAMBRE DE RACCORDEMENT		CHAMBRE DE TRANSFORMATION

INSTALLATIONS SOUTERRAINES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	EXISTANT - TRAIT MOYEN (A DEMOCLIR)		ENLEVER - TRAIT MOYEN ET X X (A DEMOCLIR)
	AJOUTER - TRAIT GRAS (A RECONSTRUIRE)		REPLACER - TRAIT GRAS ET X X (A RECONSTRUIRE)
	TRAVAUX PARTIEL - TRAIT GRAS, MOYEN ET X X		ABANDONNER - TRAIT MOYEN ET RACHALUSER

COUPE DE CANALISATION

125	115	100	90	75	50

9B89

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	REPLACER	OBSTRUER	ABANDONNER	PRÉSENCE DE CÂBLE

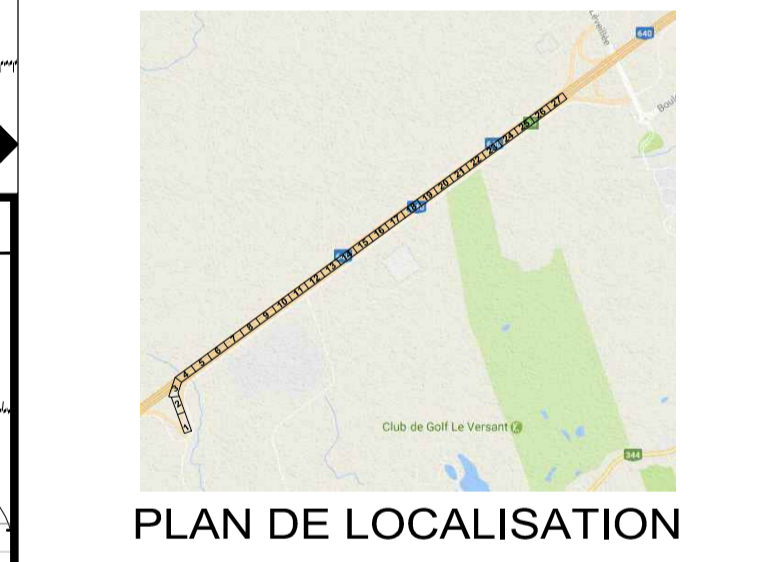
NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX "CLAUSES TECHNIQUES NORMALISÉES, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE", DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMATIF # CS-RD-006.

NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLÉVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

N°	RÉFÉRENCES	N° DESSIN

DA	POUR APPROBATION	2017-11-20	M-JS/AN
N°	RÉVISIONS	DATE	INITIALE



Tel que construit (TQC)
(j'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)

Annotations sur le plan

Surveillant de chantier (nom/signature) / / (oa/mm/jj)

ENV. ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE : A B

REVISÉ PAR : DATE :

NOTES :

POUR APPROBATION
M.-J. ST-PIÈRE 2017-11-20

NE PAS UTILISER À DES FINS DE CONSTRUCTION

Hydro Québec

Unité Projets - Laurentides

PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINS

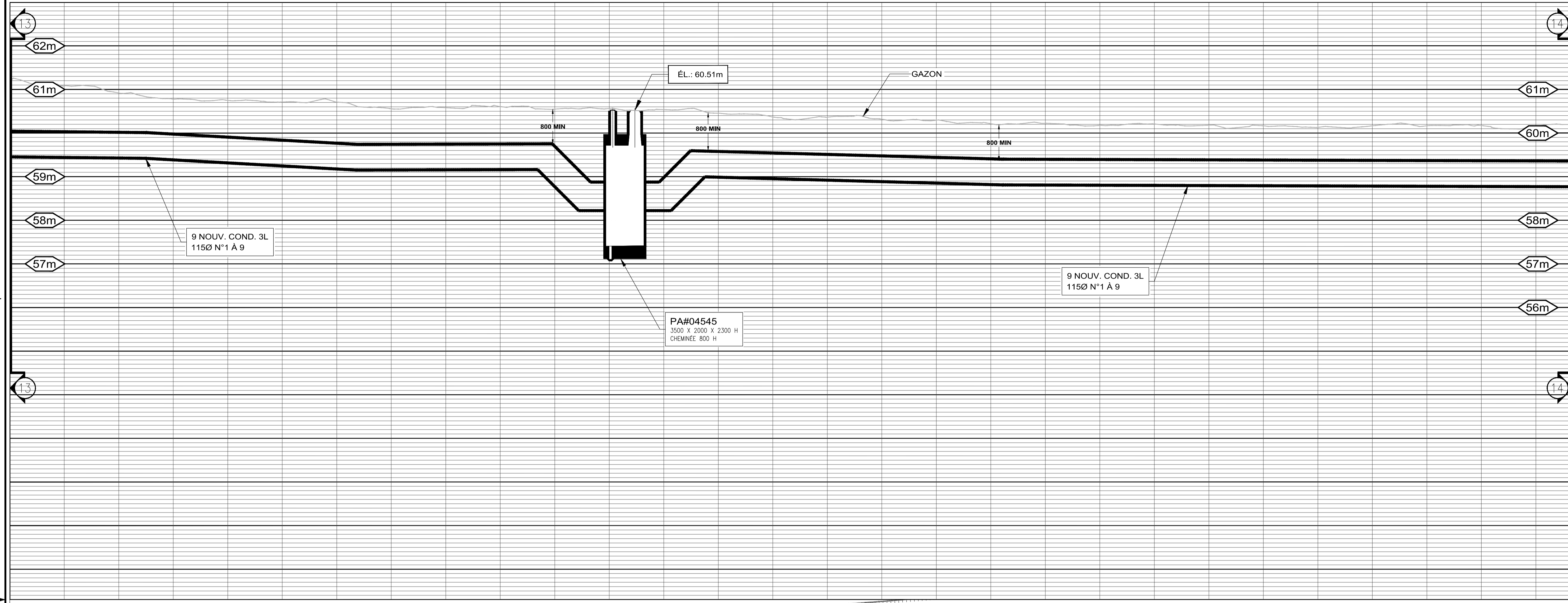
JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2
BOUL. LA PINIÈRE
VILLE DE TERREBONNE

DESSINÉ : A. MOKTEFI / STANTEC INDEX :
DATE : 2017-01-01
PROJETEUR : MONIQUE BENOIT/HQ TEL. : 450 656 2210 #2988
REVISE : DATE :
RÉFÉRENCE : 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing.
DOSSIER : 1600-00/D/S003522_65329891/4245
ÉCHELLE : 1 : 200 1 : 50 N° DESSIN : 4245/L/65329891/T2 13 / 27

APPROUVÉ
Par Patrick Bourassa, 13:49, 01/02/2018

* LONGUEUR APPROX.





9B89 75 B5 @G5 HCB

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	ABANDONNER	REPLACER	DESCRIPTION
---	---	---	---	---	CORRIDU DIRECTEMENT ENFIN
---	---	---	---	---	STRASSE ET/OU CHAMBRE
---	---	---	---	---	HAUTE-TENSION
---	---	---	---	---	BETONNE
---	---	---	---	---	BETONNE ARMÉE
---	---	---	---	---	TORE

LÉGENDES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
○	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.	□	CABINET DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
□	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE	□	CHAMBRE DE TRANSFORMATION
○	CHAMBRE DE RACCORDEMENT		

INSTALLATIONS SOUTERRAINES

○	EXISTANT - TRAIT MOYEN (A DEMOUBLER)	⊗	ENLEVER - TRAIT MOYEN ET X X (A DEMOUBLER)
○	AJOUTER - TRAIT GRAS (A RECONSTRUIRE)	⊗	REPLACER - TRAIT GRAS ET X X (A RECONSTRUIRE)
○	TRAVAUX PARTIEL - TRAIT GRAS, MOYEN ET X X	⊗	ABANDONNER - TRAIT MOYEN ET RACHLURER

COUPE DE CANALISATION

125	115	100	90	75	50
○	○	○	○	○	○

9B89

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	REPLACER	OBSTRUER	ABANDONNER	PRÉSENCE DE CÂBLE
○	○	○	○	○	○	○

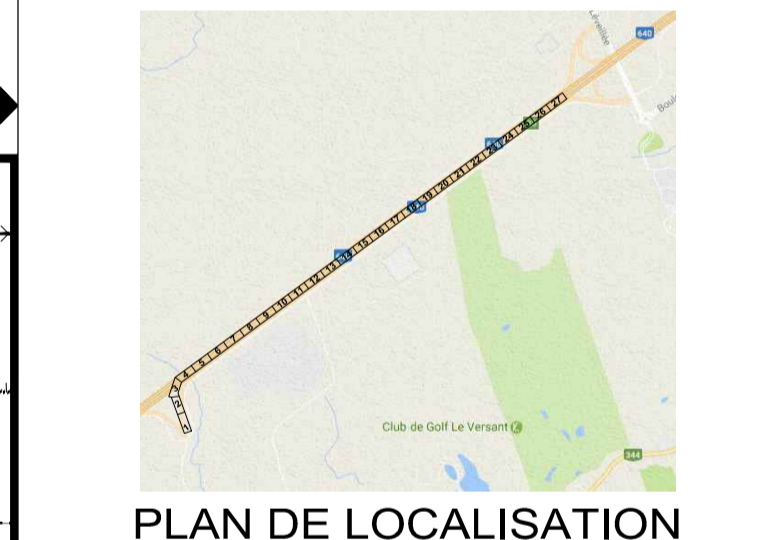
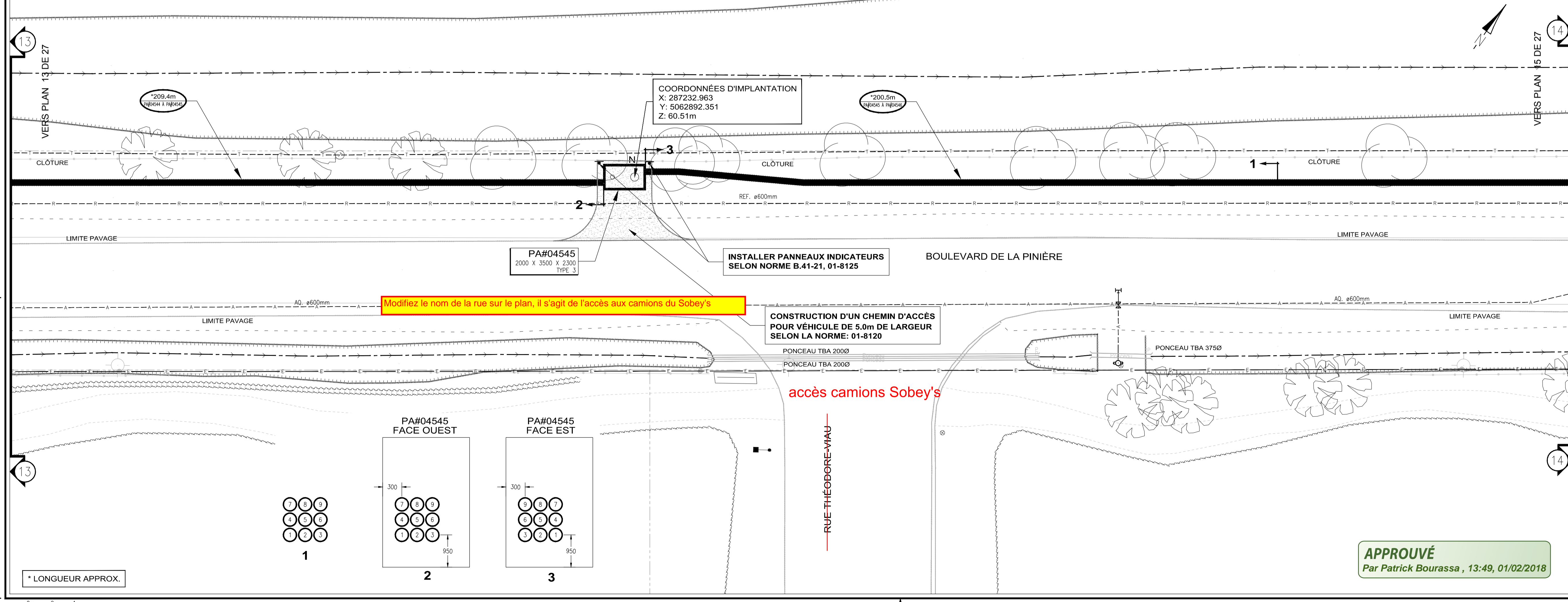
NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX "CLAUSES TECHNIQUES NORMALISÉES, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE", DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMALIF # CS-RD-006.

NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLÉVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

RÉFÉRENCES

N°	DATE	INITIALE	REPERE
0A	POUR APPROBATION		2017-11-20 M-JS/AN



Tel que construit (TQC)

(j'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)

Annotations sur le plan

Surveillant de chantier (nom/signature) / (oa/mm/jj)

ENV. ETUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE: A B C

RELEVÉ PAR: / DATE: /

NOTES:

POUR APPROBATION

M-J. ST-PIERRE 2017-11-20

NE PAS UTILISER À DES FINS DE CONSTRUCTION

Hydro Québec

Unité Projets - Laurentides

TITRE: PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINES

DESCRIPTION: JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2 BOUL. LA PINIÈRE VILLE DE TERREBONNE

DESSINÉ: A. MOKTEFI / STANTEC INDEX: /

DATE: 2017-01-01

PROJETEUR: MONIQUE BENOIT/HQ TEL.: 450 656 2210 #2988

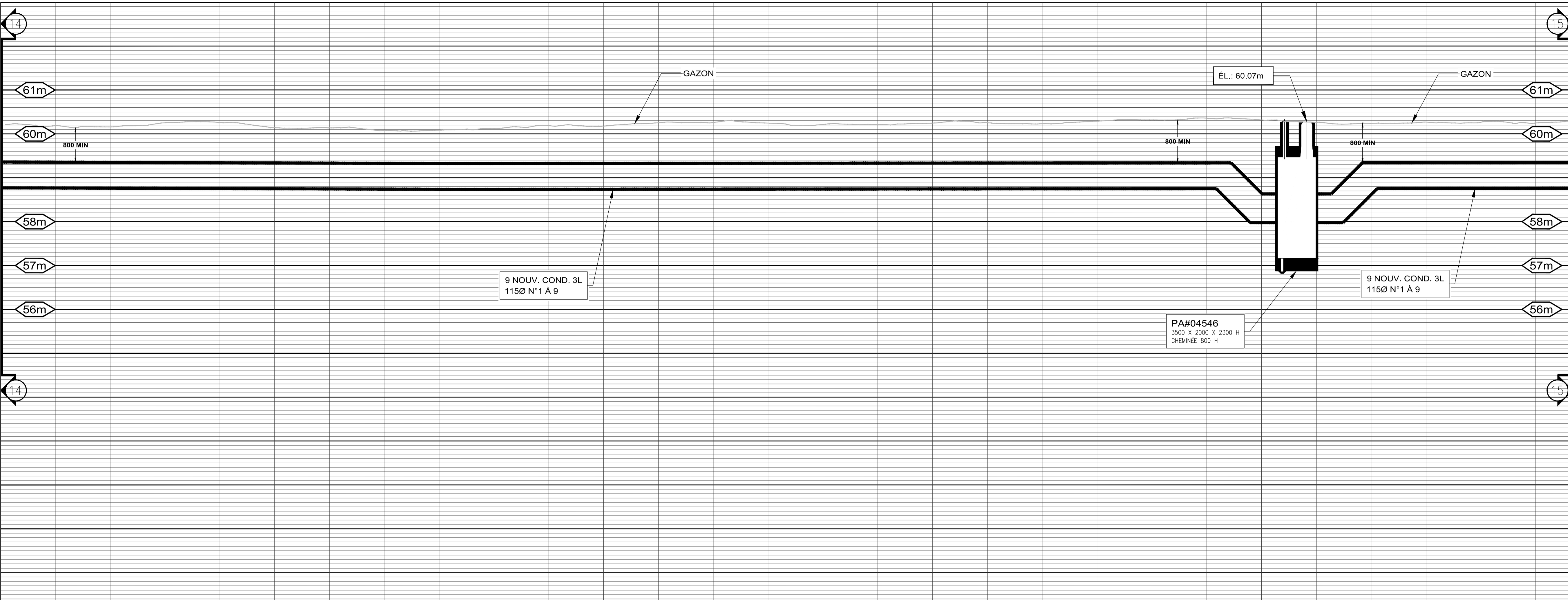
REVISE: / DATE: /

RÉFÉRENCE: 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing.

DOSSIER: 1600-00/D/S003522_65329891/4245

ÉCHELLE: 1: 200 1: 50 N° DESSIN: 4245/L/65329891/T2 14 / 27

APPROUVÉ
Par Patrick Bourassa, 13:49, 01/02/2018



9B89 75 B5 @G5 HCB

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	ABANDONNER	REPLACER	DESCRIPTION
					CONDUIT DIRECTEMENT ENFONCÉ
					STRANSE ET/OU CHAMBRE
					HAUTE-TENSION
					BETONNE
					BETONNE ARMÉE
					TOUR

LÉGENDES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.		CABINET DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE		CHAMBRE DE TRANSFORMATION
	CHAMBRE DE RACCORDEMENT		

EXISTANT	TRAIT MOYEN	ENLEVER	TRAIT MOYEN ET X X (A DEMOUBLER)

COUPE DE CANALISATION

125	115	100	90	75	50

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	REPLACER	OBSTRUER	ABANDONNER	PRÉSENCE DE CÂBLE

NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX "CLAUSES TECHNIQUES NORMALISÉES, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE", DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMALIF # CS-RD-006.

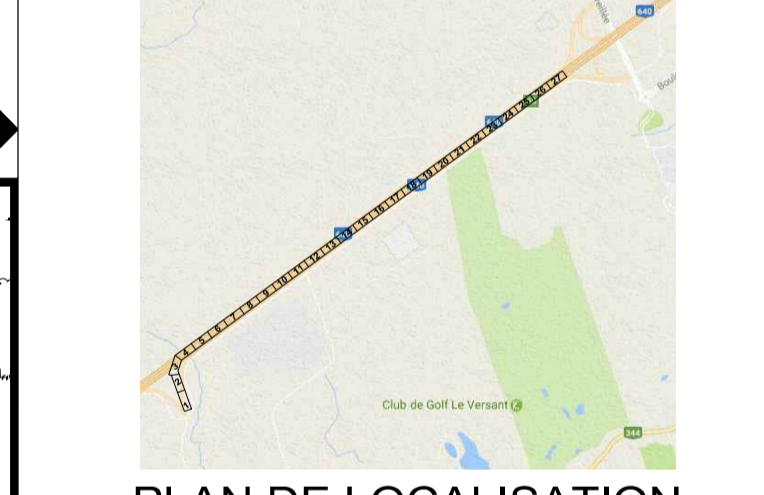
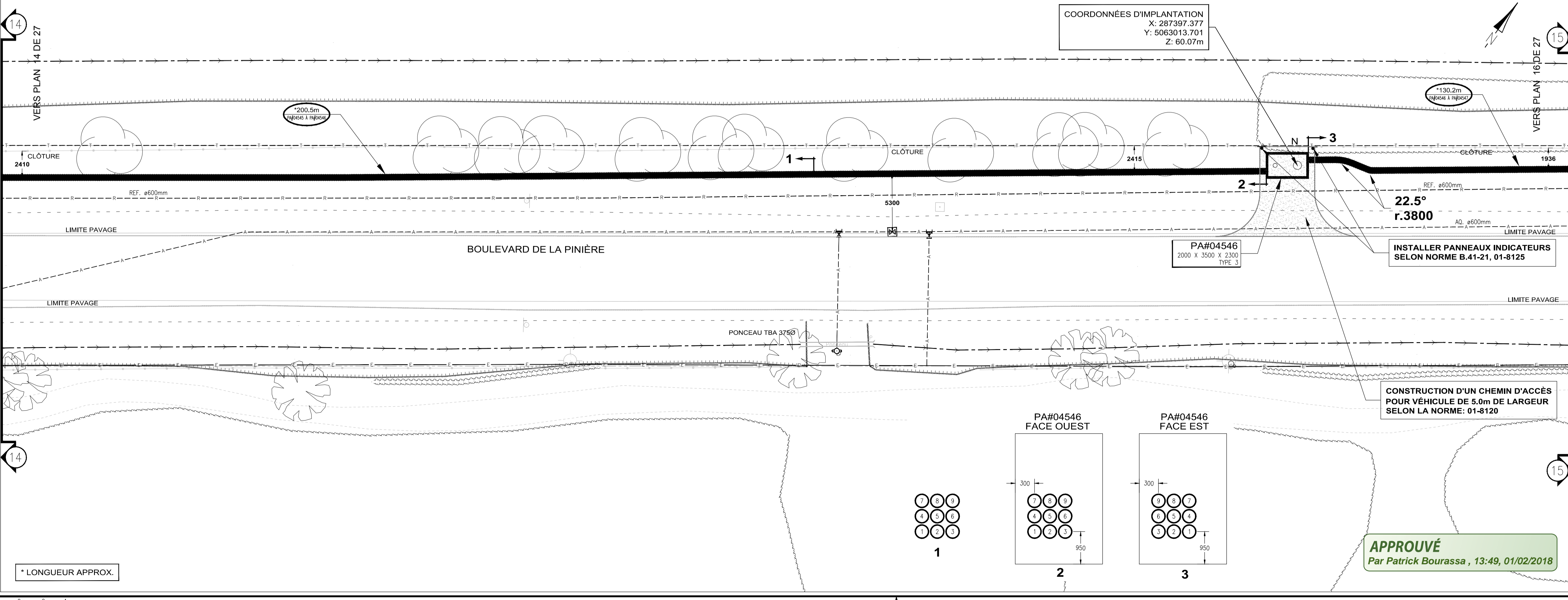
NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLÉVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

N°	RÉFÉRENCES	N° DESSIN

RÉVISIONS

N°	DATE	INITIALE	REPERE



Tel que construit (TQC)

(j'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)

Annotations sur le plan: / /

Surveillant de chantier (nom/signature): (oa/mm/jj)

ENV. ETUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE: A B C

REUSE PAR: DATE: / /

NOTES:

POUR APPROBATION

M.-J. ST-PIERRE 2017-11-20

NE PAS UTILISER À DES FINS DE CONSTRUCTION

Hydro Québec

Unité Projets - Laurentides

TITRE: PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINS

DESCRIPTION: JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2 BOUL. LA PINIÈRE VILLE DE TERREBONNE

DESSINÉ: A. MOKTEFI / STANTEC INDEX: /

DATE: 2017-01-01 PROJETEUR: MONIQUE BENOIT/HQ TEL.: 450 656 2210 #2988

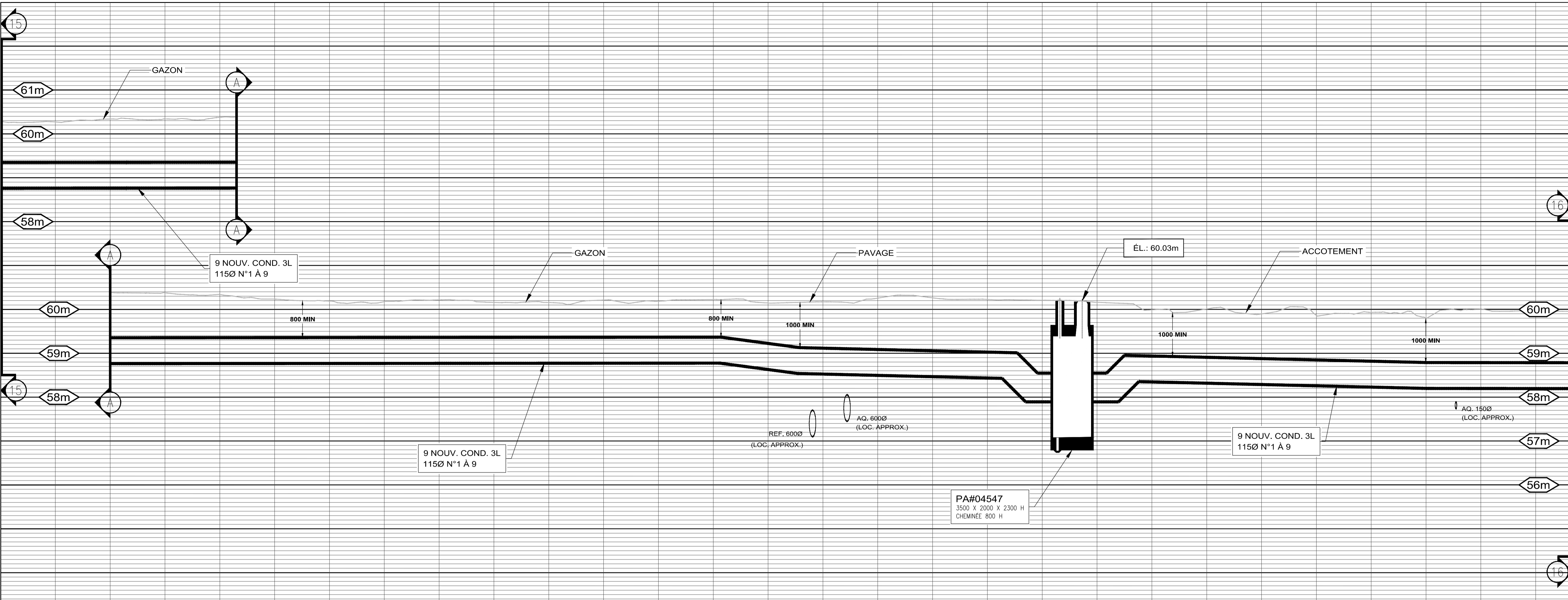
REVISE: / DATE: /

RÉFÉRENCE: 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing.

DOSSIER: 1600-00/D/S003522_65329891/4245

ÉCHELLE: 1: 200 1: 50 N° DESSIN: 4245/L/65329891/T2 15 / 27

APPROUVÉ
Par Patrick Bourassa, 13:49, 01/02/2018



9B89 75 B5 @G5 HCB

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	ABANDONNER	REEMPLACER	DESCRIPTION
					CORRIDU DIRECTEMENT EXISTANT
					GRANDE ETIAC CHAMBRÉ HAUTE-TENSION
					BETONNE
					BETONNE ARMÉE
					TERRE

LÉGENDES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.		CABINET DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE		CHAMBRE DE TRANSFORMATION
	CHAMBRE DE RACCORDEMENT		EXISTANT - TRAIT MOYEN (A DEMOUBLER)
	EXISTANT - TRAIT MOYEN (A DEMOUBLER)		REEMPLACER - TRAIT GRAS ET X + X (A RECONSTRUIRE)
	AJOUTER - TRAIT GRAS (A RECONSTRUIRE)		ABANDONNER - TRAIT MOYEN ET X + X
	TRAVAUX PARTIEL - TRAIT GRAS, MOYEN ET X + X		ACHLUSER - TRAIT MOYEN ET X + X

COUPE DE CANALISATION

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	REEMPLACER	OBSTRUER	ABANDONNER	PRÉSENCE DE CÂBLE

NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX "CLAUSES TECHNIQUES NORMALISÉES, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE", DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMALIF # CS-RD-006.

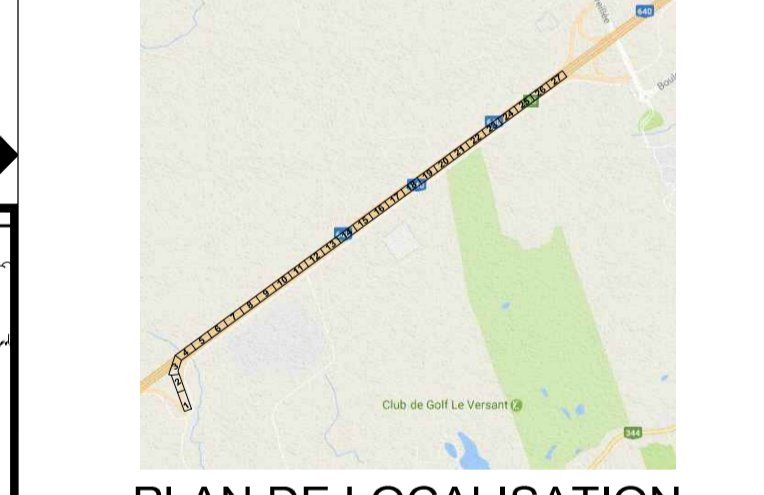
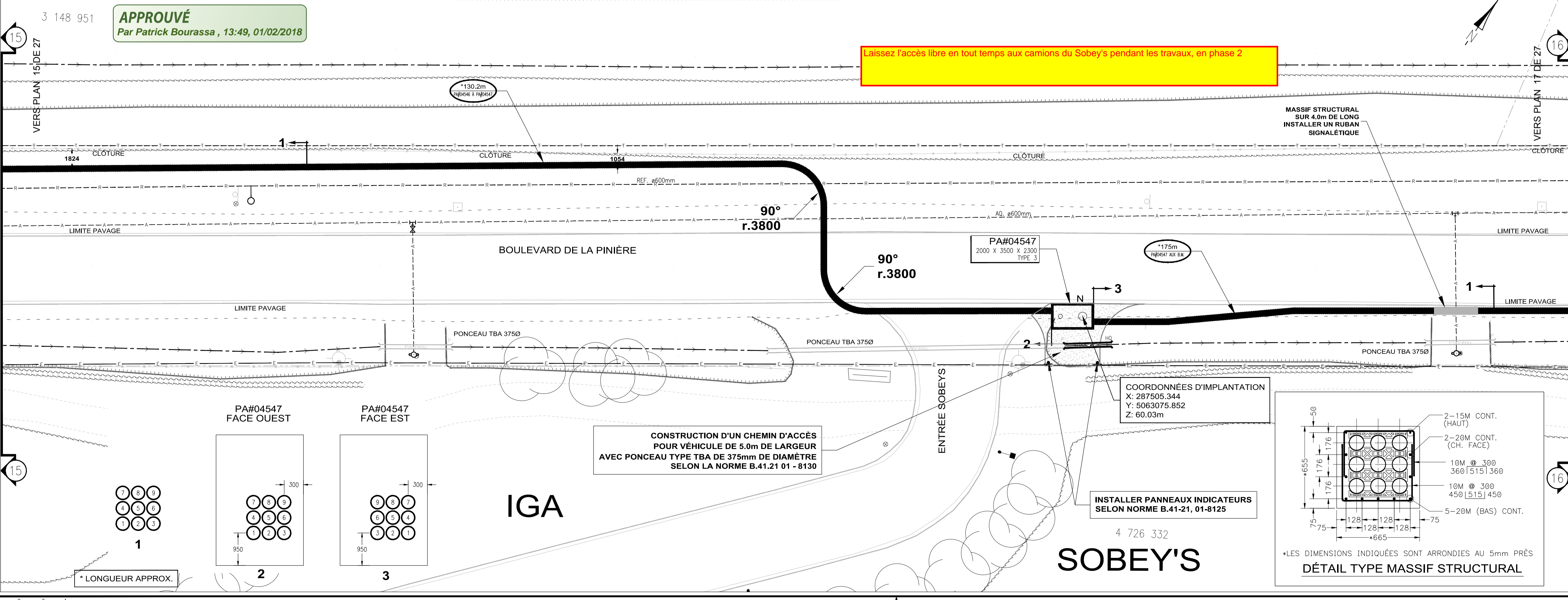
NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLEVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

N°	REVISIONS	DATE	INITIALE	REPERE

REVISIONS

N°	REVISIONS	DATE	INITIALE	REPERE



Tel que construit (TQC)

(j'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)

Annotations sur le plan: / /

Surveillant de chantier (nom/signature): (oa/mm/jj)

ENV. ETUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE: A B

REVISÉ PAR: DATE: / /

NOTES:

POUR APPROBATION

M.-J. ST-PIERRE 2017-11-20

NE PAS UTILISER À DES FINS DE CONSTRUCTION

Hydro Québec

Unité Projets - Laurentides

TITRE: PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINS

DESCRIPTION: JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2 BOUL. LA PINIÈRE VILLE DE TERREBONNE

DESSINÉ: A. MOKTEFI / STANTEC INDEX: /

DATE: 2017-01-01

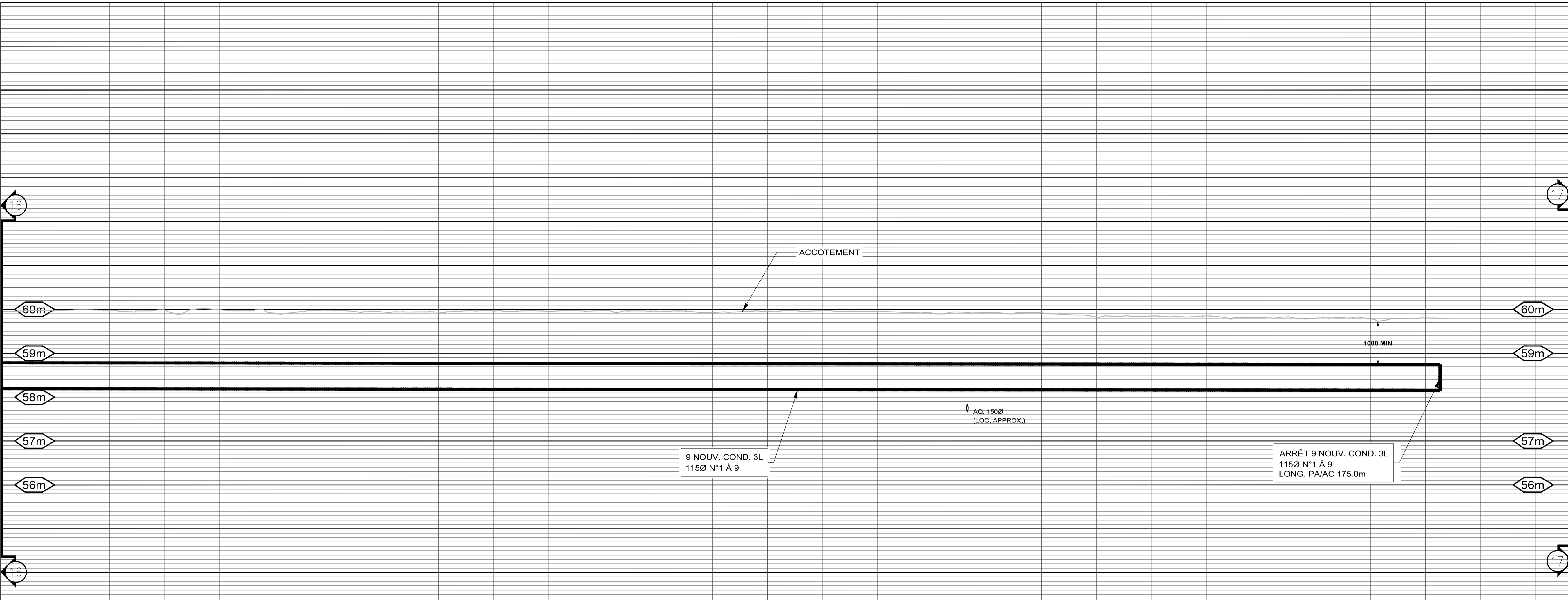
PROJETEUR: MONIQUE BENOIT/HQ TEL.: 450 656 2210 #2988

REVISE: / DATE: /

REFERENCE: 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing.

DOSSIER: 1600-00/D/S003522_65329891/4245

ECHELLE: 1: 200 1: 50 N° DESSIN: 4245/L/65329891/T2 16 / 27



9B89 75 B5 @G5 HCB

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	ABANDONNER	REPLACER	DESCRIPTION
					CORRID DIRECTION D'UN
					STRASSE ET/OU CHAMBRE
					HAUTE-TENSION
					BETONNE
					BETONNE ARMÉE
					TORE

INSTALLATIONS SOUTERRAINES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.		CHARNET DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE		CHAMBRE DE TRANSFORMATION
	CHAMBRE DE RACCORDEMENT		CHAMBRE DE TRANSFORMATION
	EXISTANT - TRAIT MOYEN (A DEMOUBLIR)		ENLEVER - TRAIT MOYEN ET X X (A DEMOUBLIR)
	AJOUTER - TRAIT GRAS (A RECONSTRUIRE)		REPLACER - TRAIT GRAS ET X X (A RECONSTRUIRE)
	TRAVAUX PARTIEL - TRAIT GRAS, MOYEN ET X X		ABANDONNER - TRAIT MOYEN ET RACHLURER

COUPE DE CANALISATION

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	REPLACER	OBSTRUER	ABANDONNER	PRÉSENCE DE CÂBLE

NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX "CLAUSES TECHNIQUES NORMALISÉES, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE", DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMALIF # CS-RD-006.

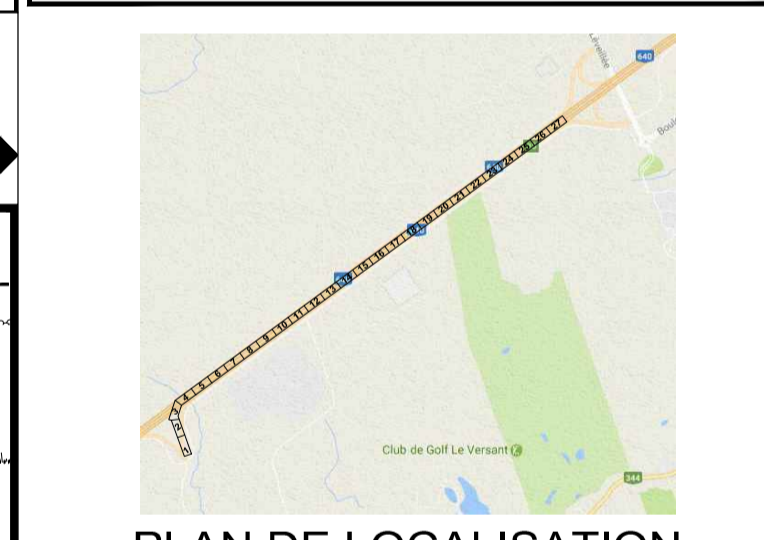
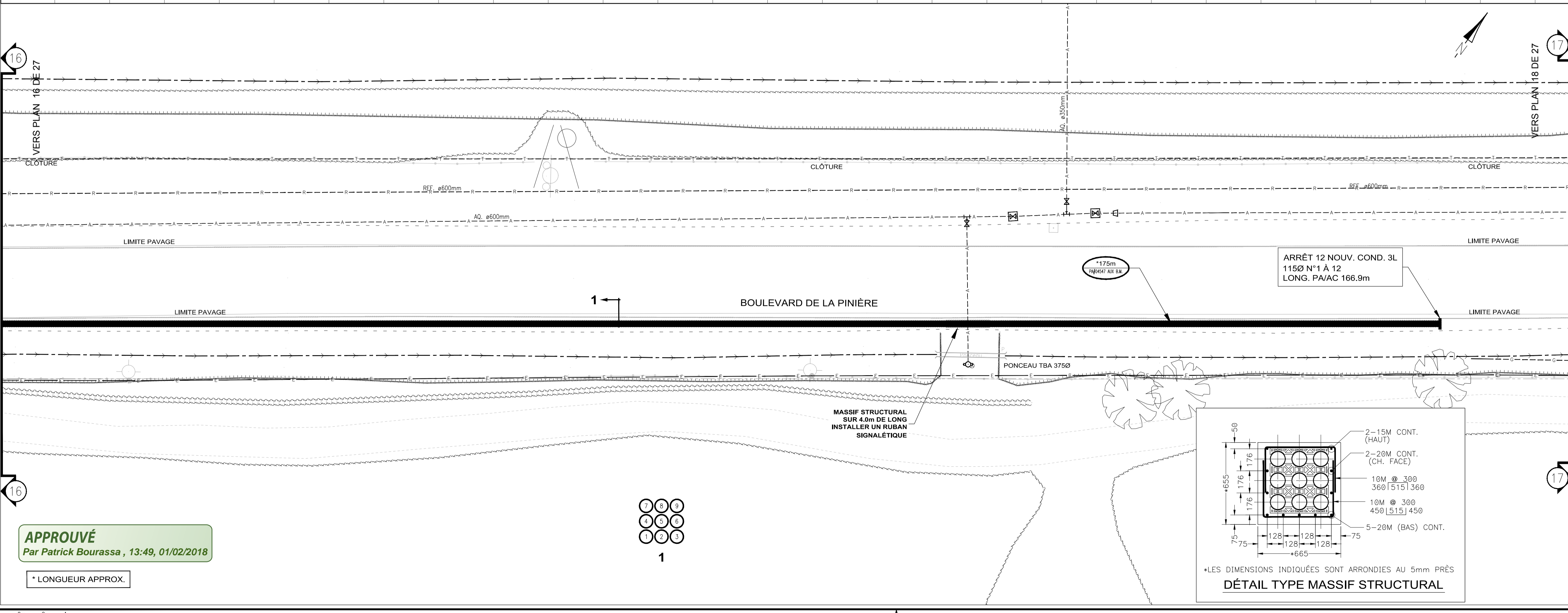
NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLÉVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

N°	REVISIONS	DATE	INITIALE	REPERE

REVISIONS

N°	REVISIONS	DATE	INITIALE	REPERE



Tel que construit (TQC)

(j'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)

Annotations sur le plan

Surveillant de chantier (nom/signature) : _____ (oa/mm/jj) _____

ENV. ETUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE : _____ A B

REFAISE PAR : _____ DATE : _____

NOTES : _____

POUR APPROBATION
M.-J. ST-PIERRE 2017-11-20

NE PAS UTILISER À DES FINS DE CONSTRUCTION

Hydro Québec

Unité Projets - Laurentides

TITRE : PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINES

DESCRIPTION : JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2 BOUL. LA PINIÈRE VILLE DE TERREBONNE

DESSINÉ : A. MOKTEFI / STANTEC INDEX : _____

DATE : 2017-01-01

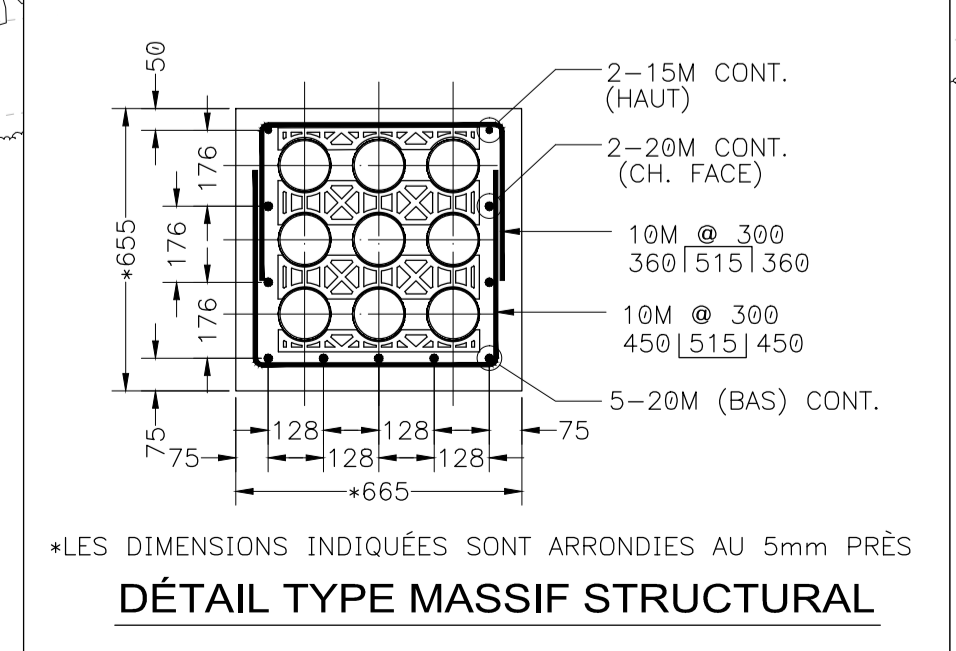
PROJETEUR : MONIQUE BENOIT/HQ TEL. : 450 656 2210 #2988

REVISE : _____ DATE : _____

REFERENCE : 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing.

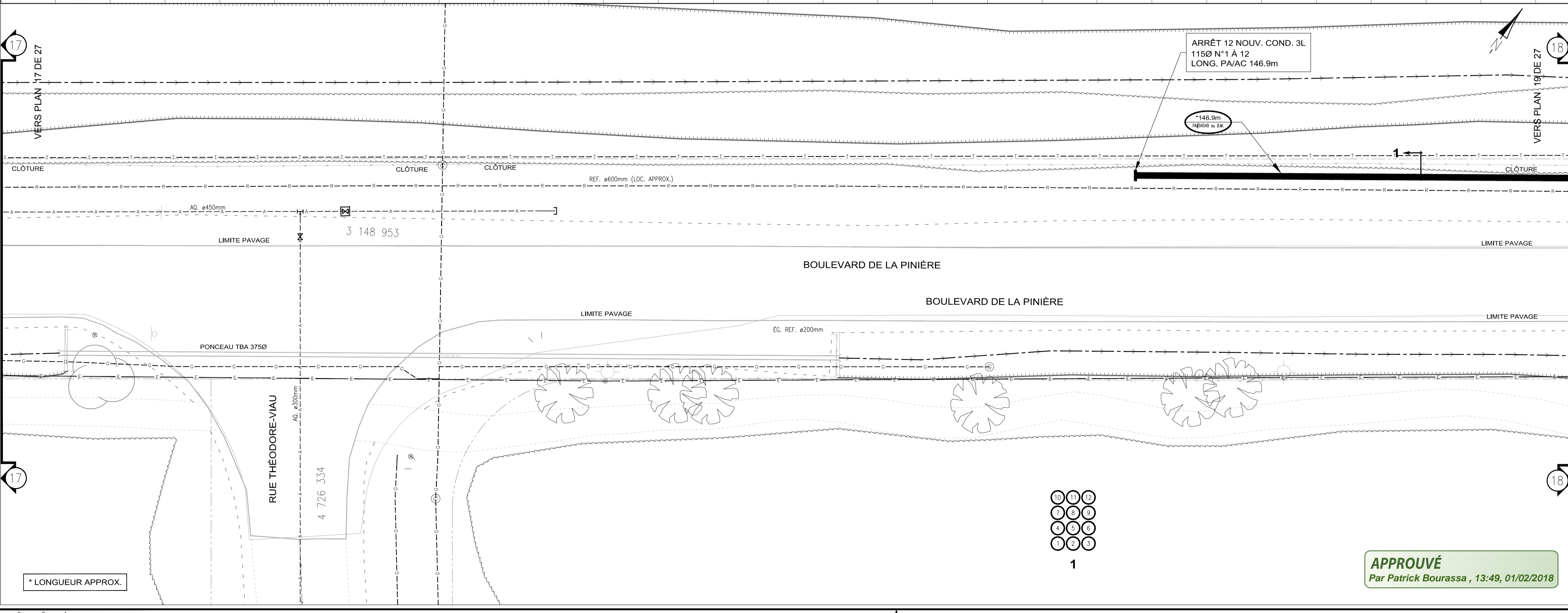
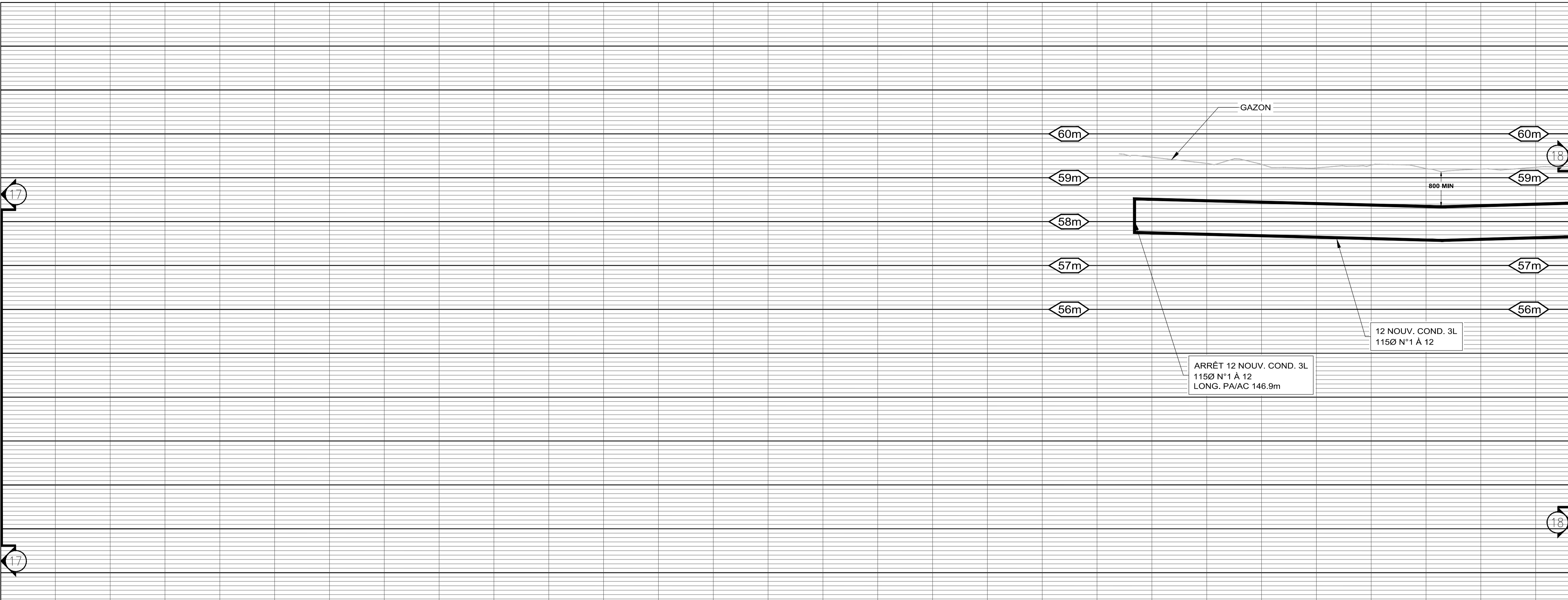
DOSSIER : 1600-00/DL5003522_65329891/4245

ECHELLE : 1 : 200 1 : 50 N° DESSIN : 4245/L/65329891/T2 17 / 27



APPROUVÉ
Par Patrick Bourassa, 13:49, 01/02/2018

* LONGUEUR APPROX.



9B89 75 B5 @G5 HCB

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	ABANDONNER	REPLACER	DESCRIPTION
					CONDUIT DIRECTEMENT EXISTANT
					STRANDE ET/OU CHAMBRE
					HAUTE-TENSION
					BETONNE
					BETONNE ARMÉE
					TORE

INSTALLATIONS SOUTERRAINES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.		CHARNET DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE		CHAMBRE DE TRANSFORMATION
	CHAMBRE DE RACCORDEMENT		CHAMBRE DE TRANSFORMATION
	EXISTANT - TRAIT MOYEN (A DEMOUBLER)		ENLEVER - TRAIT MOYEN ET X X (A DEMOUBLER)
	AJOUTER - TRAIT GRAS (A RECONSTRUIRE)		REPLACER - TRAIT GRAS ET X X (A RECONSTRUIRE)
	TRAVAUX PARTIEL - TRAIT GRAS, MOYEN ET X X		ABANDONNER - TRAIT MOYEN ET RACHLURER

COUPE DE CANALISATION

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	REPLACER	OBSTRUER	ABANDONNER	PRÉSENCE DE CÂBLE

NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX "CLAUSES TECHNIQUES NORMALISÉES, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE", DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMALIF # CS-RD-006.

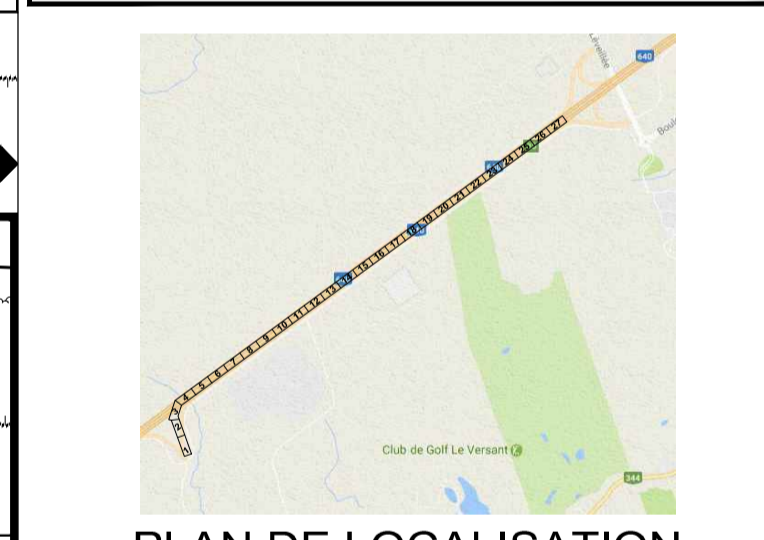
NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLÉVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

REVISIONS	DATE	INITIALE	REPERE

REVISIONS

NO	DATE	INITIALE	REPERE



Tel que construit (TQC)

(j'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)

Annotations sur le plan: / /

Surveillant de chantier (nom/signature): (oa/mm/jj)

ENV. ETUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE: A B C

REUSE PAR: DATE: NOTES:

POUR APPROBATION
M-J. ST-PIERRE 2017-11-20

NE PAS UTILISER À DES FINS DE CONSTRUCTION

Hydro Québec

Unité Projets - Laurentides

PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINES

JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2 BOUL. LA PINIÈRE VILLE DE TERREBONNE

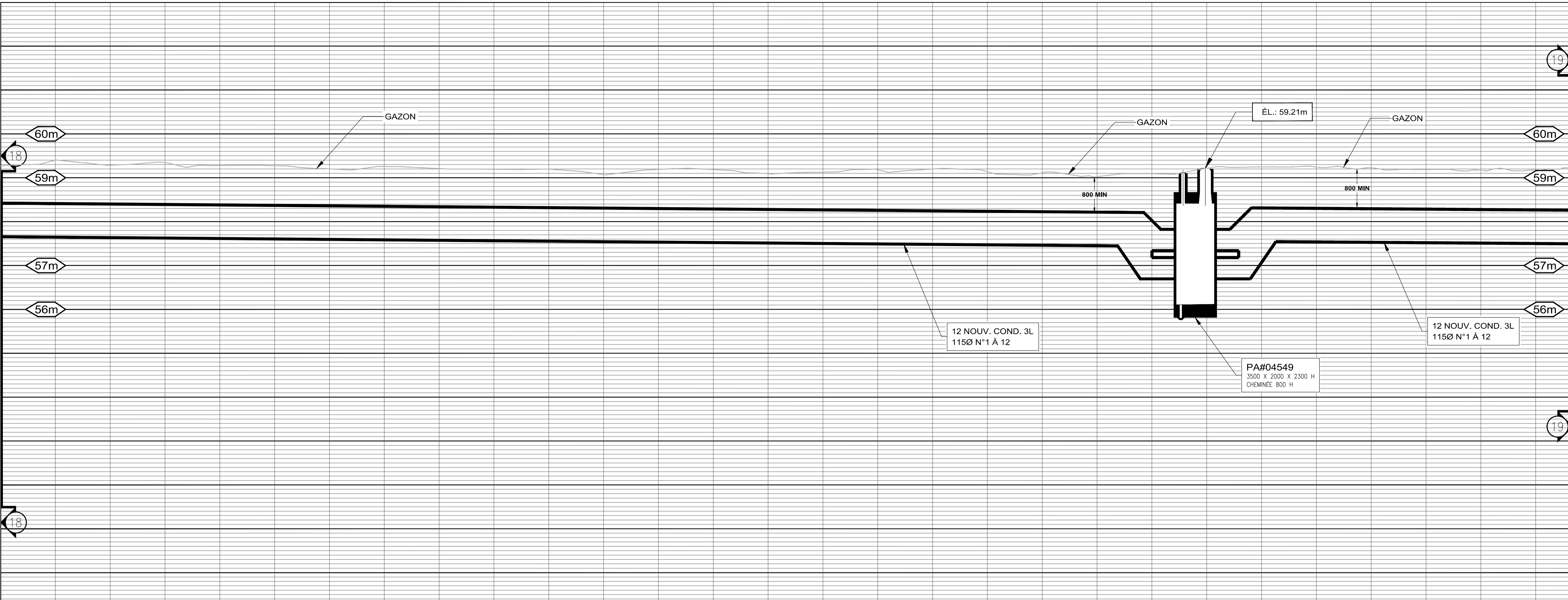
DESSINÉ: A. MOKTEFI / STANTEC INDEX: PROJETEUR: MONIQUE BENOIT/HQ TEL.: 450 656 2210 #2988

DATE: 2017-01-01 REUSE: DATE: REFERENCE: 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing. DOSSIER: 1600-00/D/S003522_65329891/4245

ECHELLE: 1:200 1:50 N° DESSIN: 4245/L/65329891/T2 18 / 27

APPROUVÉ
Par Patrick Bourassa, 13:49, 01/02/2018

10 11 12
7 8 9
4 5 6
1 2 3
1



9B89 75 B5 @G5 HCB

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	ABANDONNER	REEMPLACER	DESCRIPTION
					CORRIDOR DIRECTEMENT ENFIN
					STRANSE ET/OU CHAMBRE
					HAUTE-TENSION
					BETONNE
					BETONNE ARMÉE
					TORE

LÉGENDES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.		CHARNET DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE		CHAMBRE DE TRANSFORMATION
	CHAMBRE DE RACCORDEMENT		CHAMBRE DE RACCORDEMENT

INSTALLATIONS SOUTERRAINES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	EXISTANT: TRAIT MOYEN (A DEMOLIR)		ENLEVER: TRAIT MOYEN ET X X (A DEMOLIR)
	AJOUTER: TRAIT GRAS (A RECONSTRUIRE)		REEMPLACER: TRAIT GRAS ET X X (A RECONSTRUIRE)
	TRAVAUX PARTIEL: TRAIT GRAS, MOYEN ET X X		ABANDONNER: TRAIT MOYEN ET X X
			HACHURER

COUPE DE CANALISATION

125	115	100	90	75	50

9B89

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	REEMPLACER	OBSTRUER	ABANDONNER	PRÉSENCE DE CÂBLE

NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX "CLAUSES TECHNIQUES NORMALISÉES, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE", DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMATIF # CS-RD-006.

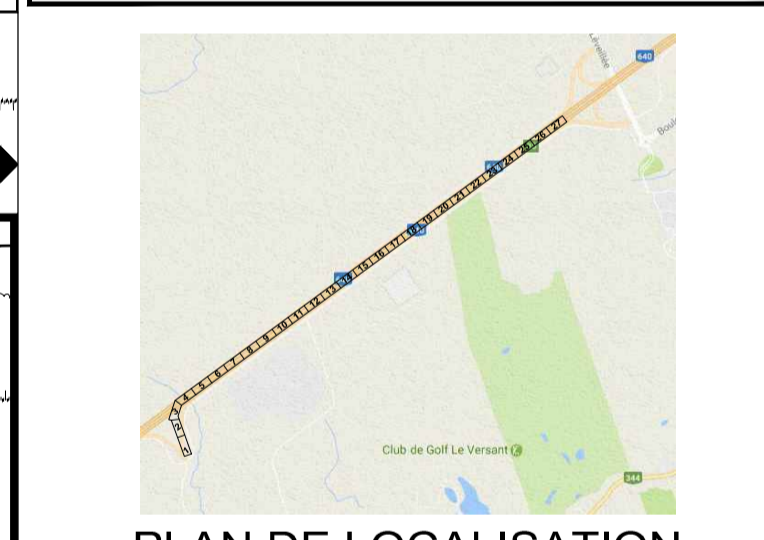
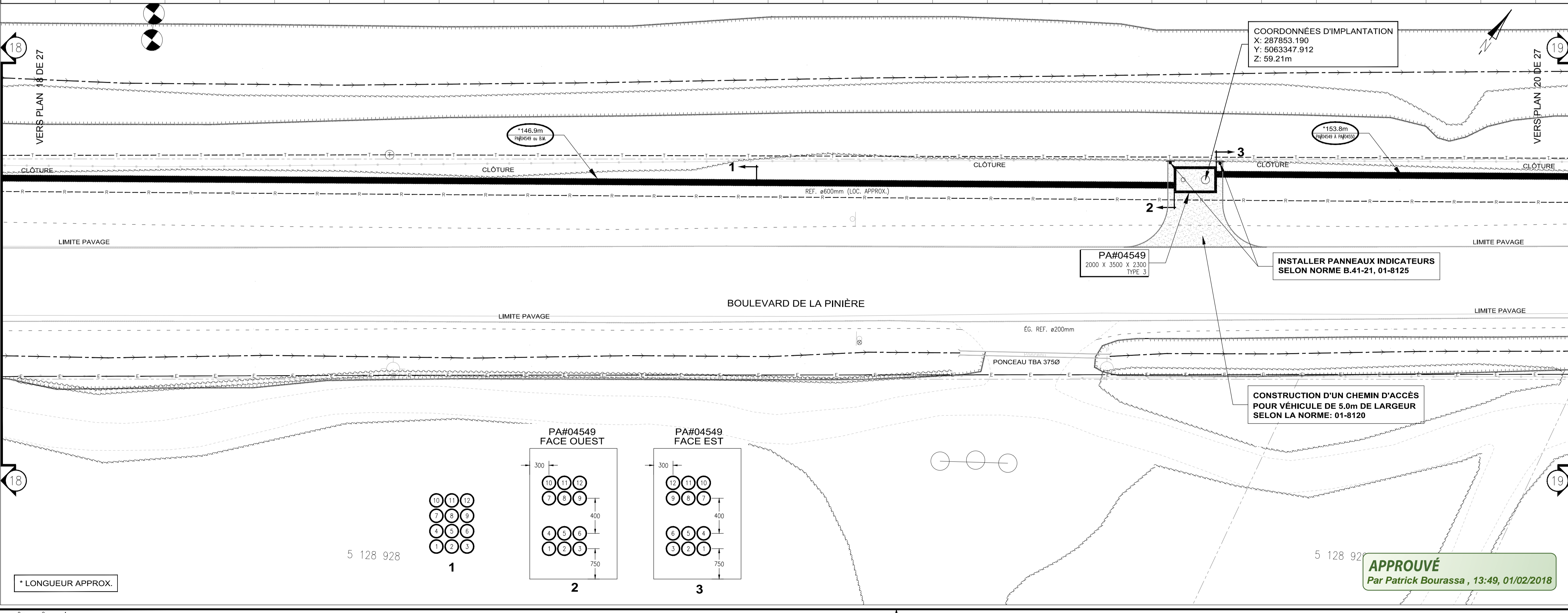
NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLÉVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

N°	RÉFÉRENCES	N° DESSIN

RÉVISIONS

N°	DATE	INITIALE	REPERE



Tel que construit (TQC)

(j'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)

Annotations sur le plan: / /

Surveillant de chantier (nom/signature): (aa/mm/jj)

ENV. ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE: A B

REALISE PAR: DATE: / /

NOTES:

POUR APPROBATION
M.-J. ST-PIERRE 2017-11-20

NE PAS UTILISER À DES FINS DE CONSTRUCTION

Hydro Québec

Unité Projets - Laurentides

TITRE: PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINES

DESCRIPTION: JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2 BOUL. LA PINIÈRE VILLE DE TERREBONNE

DESSINE: A. MOKTEFI / STANTEC INDEX: /

DATE: 2017-01-01

PROJETEUR: MONIQUE BENOIT/HQ TEL.: 450 656 2210 #2988

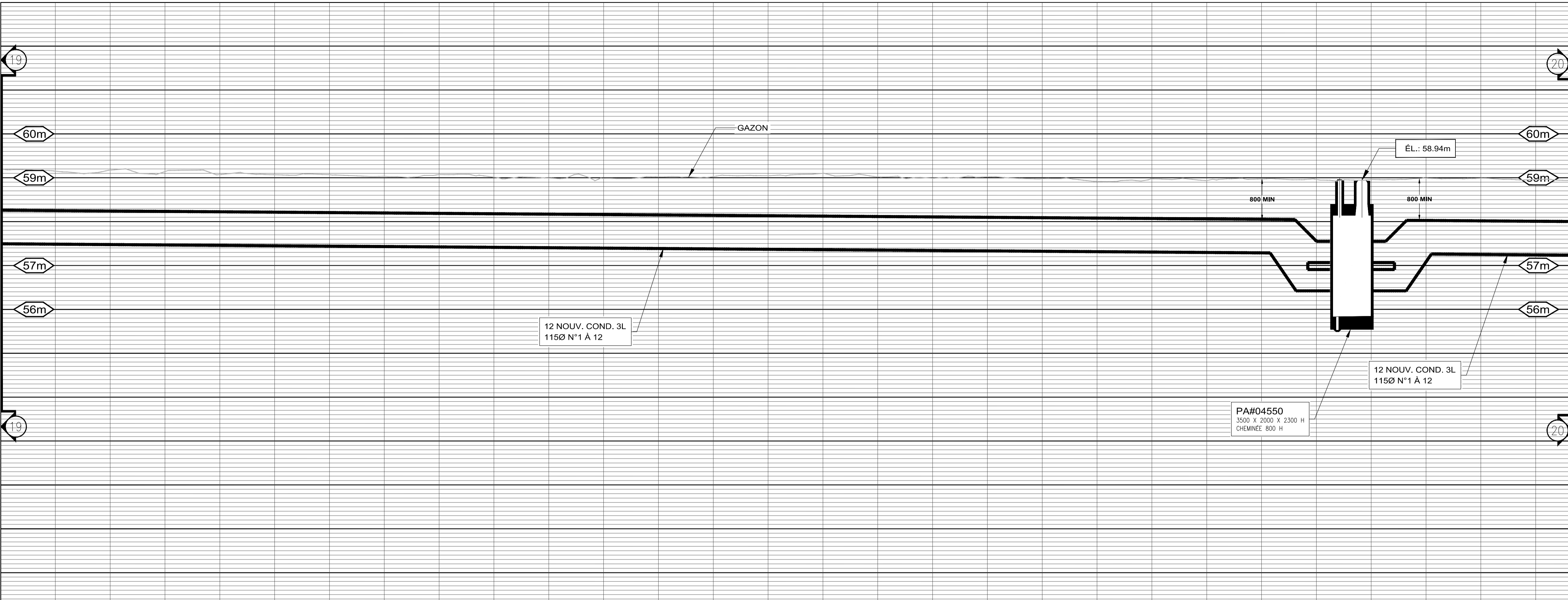
REVISE: / DATE: /

RÉFÉRENCE: 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing.

DOSSIER: 1600-00/D/S003522_65329891/4245

ÉCHELLE: 1: 200 1: 50 N° DESSIN: 4245/L/65329891/T2 19 / 27

APPROUVÉ
Par Patrick Bourassa, 13:49, 01/02/2018



9B89 75 B5 @G5 HCB

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	ABANDONNER	REEMPLACER	DESCRIPTION
					CORRID D'ÉCOULEMENT EXISTANT
					ÉCRANAGE ÉTANC CHAMBRE
					HAUTE-TENSION
					BETONNE
					BETONNE ARMÉE
					TORE

LÉGENDES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.		CHARNET DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE		CHAMBRE DE TRANSFORMATION
	CHAMBRE DE RACCORDEMENT		CHAMBRE DE TRANSFORMATION

COUPE DE CANALISATION

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	REEMPLACER	OBSTRUER	ABANDONNER	PRÉSENCE DE CÂBLE

NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX "CLAUSES TECHNIQUES NORMALISÉES, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE", DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMALIF # CS-RD-006.

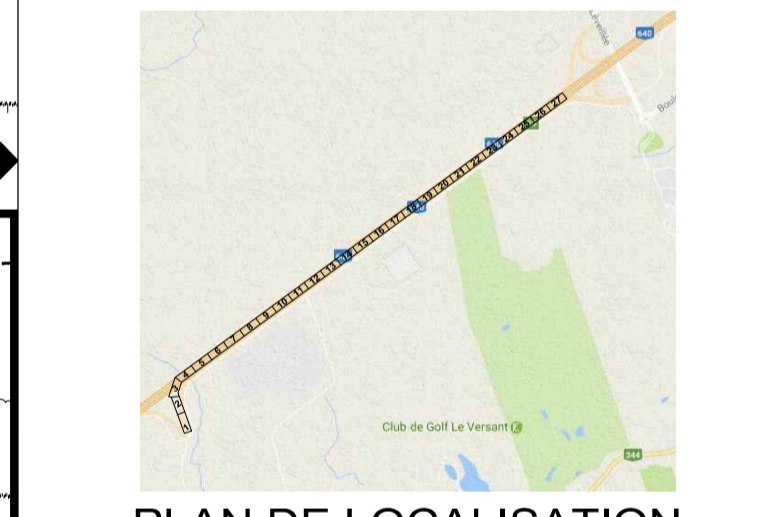
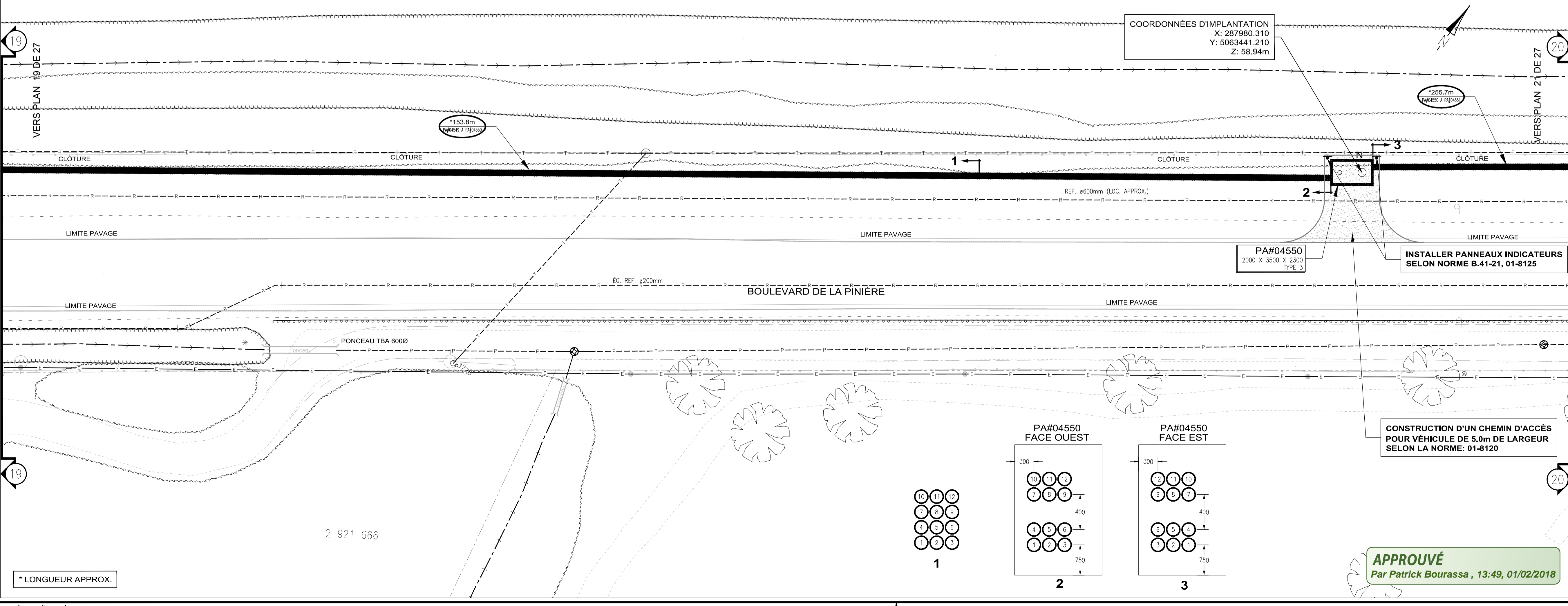
NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLEVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

N°	RÉFÉRENCES	N° DESSIN

RÉVISIONS

N°	DATE	INITIALE	REPERE



Tel que construit (TQC)
 (l'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)
 Annotations sur le plan
 Surveillant de chantier (nom/signature) : / /
 (aa/mm/jj)

ENV. ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE : A B
 RÉALISÉ PAR : / /
 DATE : / /
 NOTES :
 POUR APPROBATION
 M.-J. ST-PIERRE 2017-11-20
 NE PAS UTILISER À DES FINS DE CONSTRUCTION

Hydro Québec

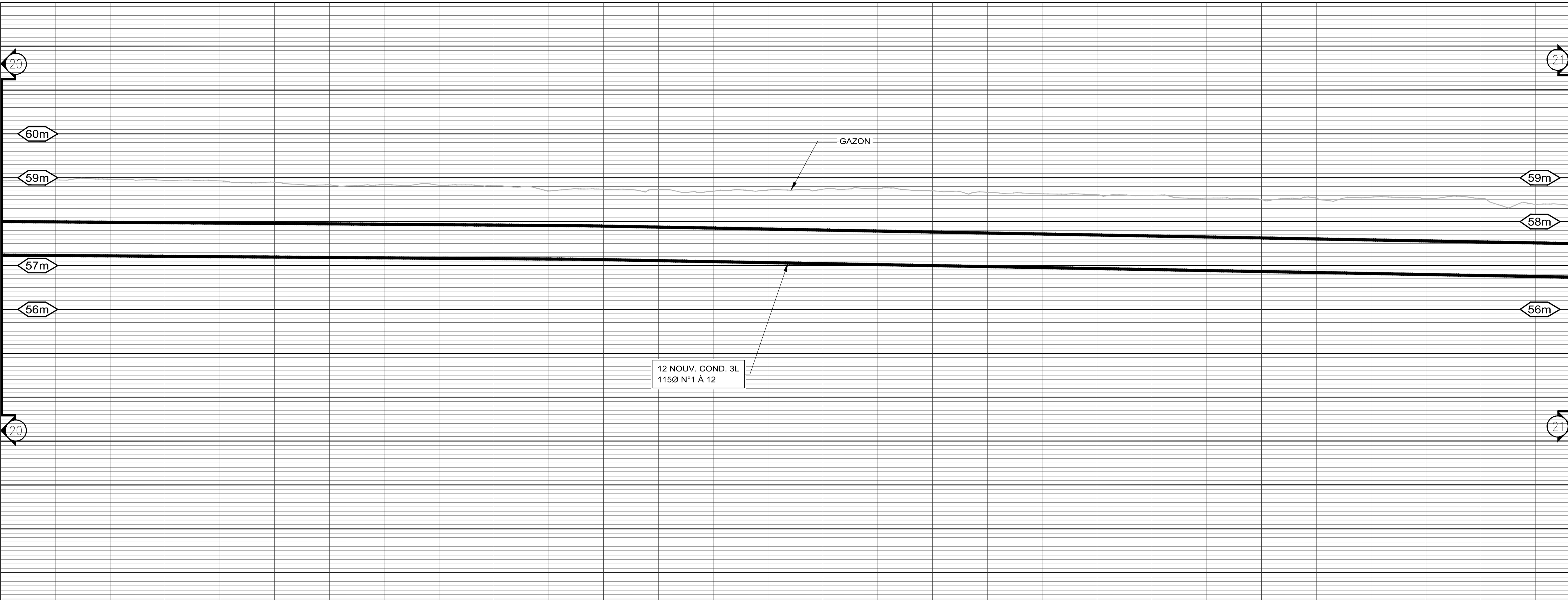
Unité Projets - Laurentides

TITRE : PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINS

DESCRIPTION : JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2 BOUL. LA PINIÈRE VILLE DE TERREBONNE

DESSINÉ : A. MOKTEFI / STANTEC INDEX :
 DATE : 2017-01-01
 PROJETEUR : MONIQUE BENOIT/HQ TEL. : 450 656 2210 #2988
 RÉVISE : DATE :
 RÉFÉRENCE : 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing.
 DOSSIER : 1600-00/D/S003522_65329891/4245
 ÉCHELLE : 1 : 200 1 : 50 N° DESSIN : 4245/L/65329891/T2 20 / 27

APPROUVÉ
 Par Patrick Bourassa, 13:49, 01/02/2018



9B89 75 B5 @G5 HCB

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	ABANDONNER	REPLACER	DESCRIPTION
					CONDUIT DIRECTEMENT EXISTANT
					CHAMBRE EXISTANTE
					TRAVAIL EXISTANT

LÉGENDES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.		CHÂSSIS DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE		CHAMBRE DE TRANSFORMATION
	CHAMBRE DE RACCORDEMENT		ENLEVER - TRAIT MOYEN ET X X (A DEMOUBLER)
	EXISTANT - TRAIT MOYEN (A DEMOUBLER)		REPLACER - TRAIT GRAS ET X X (A RECONSTRUIRE)
	AJOUTER - TRAIT GRAS (A RECONSTRUIRE)		ABANDONNER - TRAIT MOYEN ET X X (A RECONSTRUIRE)
	TRAVAUX PARTIEL - TRAIT GRAS, MOYEN ET X X		ENLEVER - TRAIT MOYEN ET X X (A DEMOUBLER)

COUPE DE CANALISATION

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	REPLACER	OBSTRUER	ABANDONNER	PRÉSENCE DE CÂBLE

NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX "CLAUSES TECHNIQUES NORMALISÉES, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE", DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMATIF # CS-RD-006.

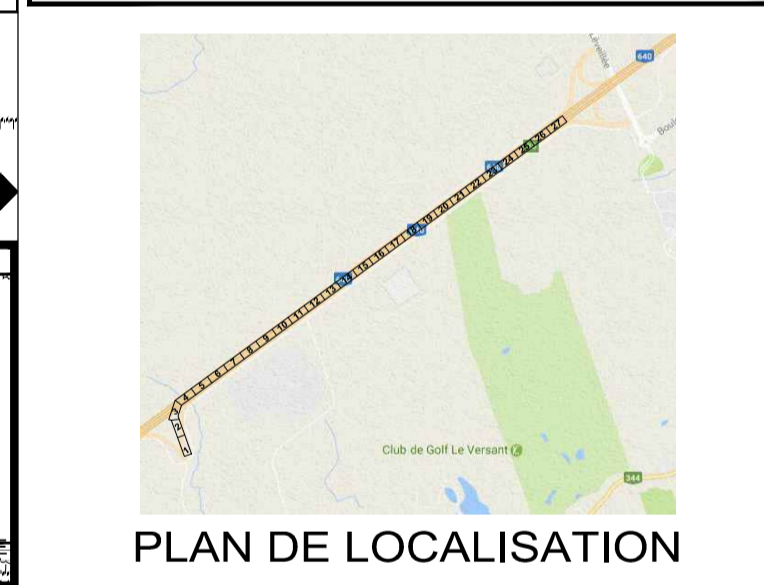
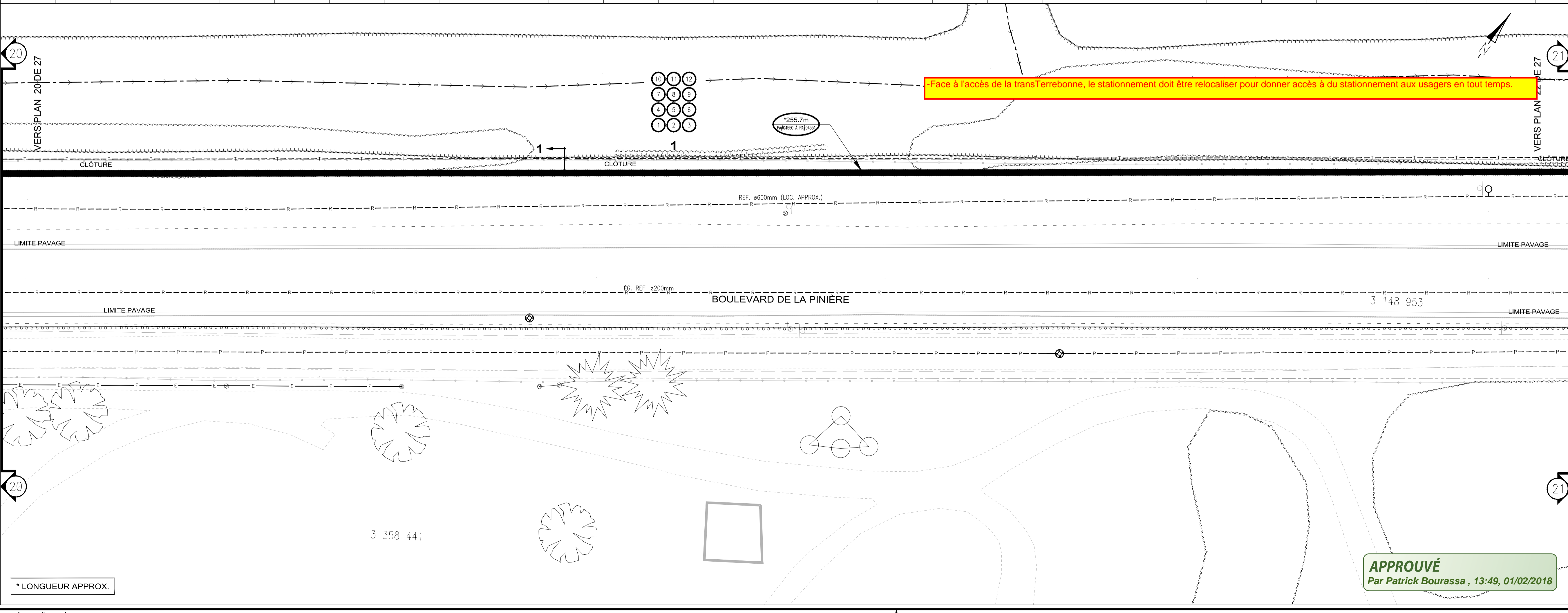
NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLÉVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

N°	RÉFÉRENCES	N° DESSIN

RÉVISIONS

N°	DATE	INITIALE	REPERE



Tel que construit (TQC)

(j'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)

Annotations sur le plan: / /

Surveillant de chantier (nom/signature): / / (oa/mm/jj)

ENV. ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE: A B

REVISÉ PAR: / / DATE: / /

NOTES: / /

POUR APPROBATION
M.-J. ST-PIERRE 2017-11-20

NE PAS UTILISER À DES FINS DE CONSTRUCTION

Hydro Québec

Unité Projets - Laurentides

TITRE: PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINS

DESCRIPTION: JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2 BOUL. LA PINIÈRE VILLE DE TERREBONNE

DESSINÉ: A. MOKTEFI / STANTEC INDEX: /

DATE: 2017-01-01

PROJETEUR: MONIQUE BENOIT/HQ TEL.: 450 656 2210 #2988

REVISE: / / DATE: / /

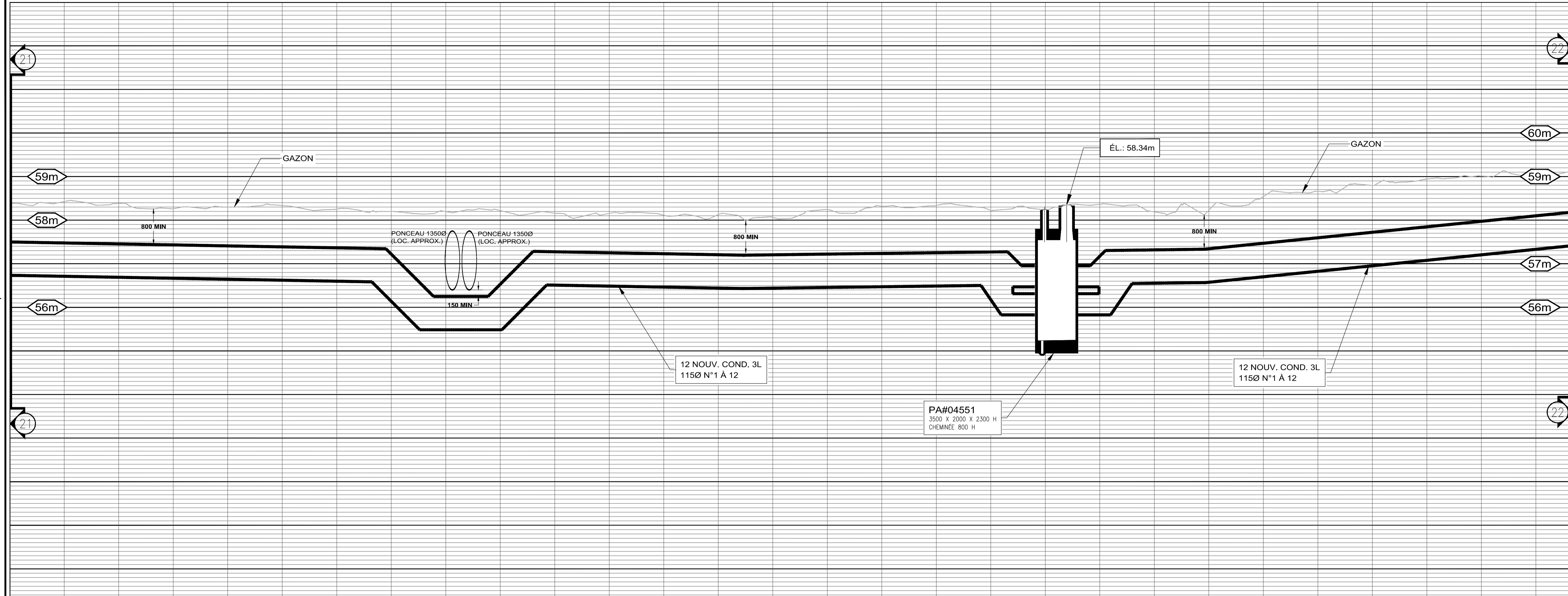
RÉFÉRENCE: 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing.

DOSSIER: 1600-00/D/S003522_65329891/4245

ÉCHELLE: 1:200 1:50 N° DESSIN: 4245/L/65329891/T2 21 / 27

APPROUVÉ
Par Patrick Bourassa, 13:49, 01/02/2018

* LONGUEUR APPROX.



9B89 75 B5 @G5 HCB

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	ABANDONNER	REEMPLACER	DESCRIPTION
					CORRID D'ÉCOULEMENT EXISTANT
					FRANSE ET/OU CHAMBRÉ
					HAUTE-TENSION
					BETONNE
					BETONNE ARMÉE
					TORE

INSTALLATIONS SOUTERRAINES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.		CHAMBRÉ DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE		CHAMBRÉ DE TRANSFORMATION
	CHAMBRÉ DE RACCORDEMENT		

COUPE DE CANALISATION

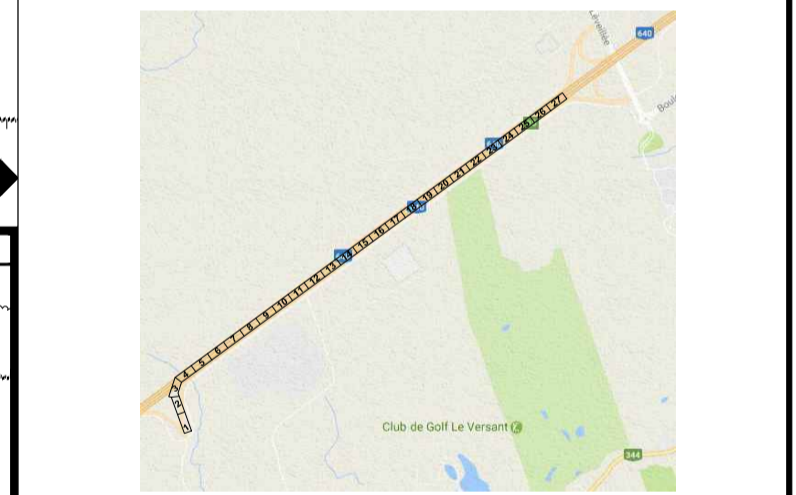
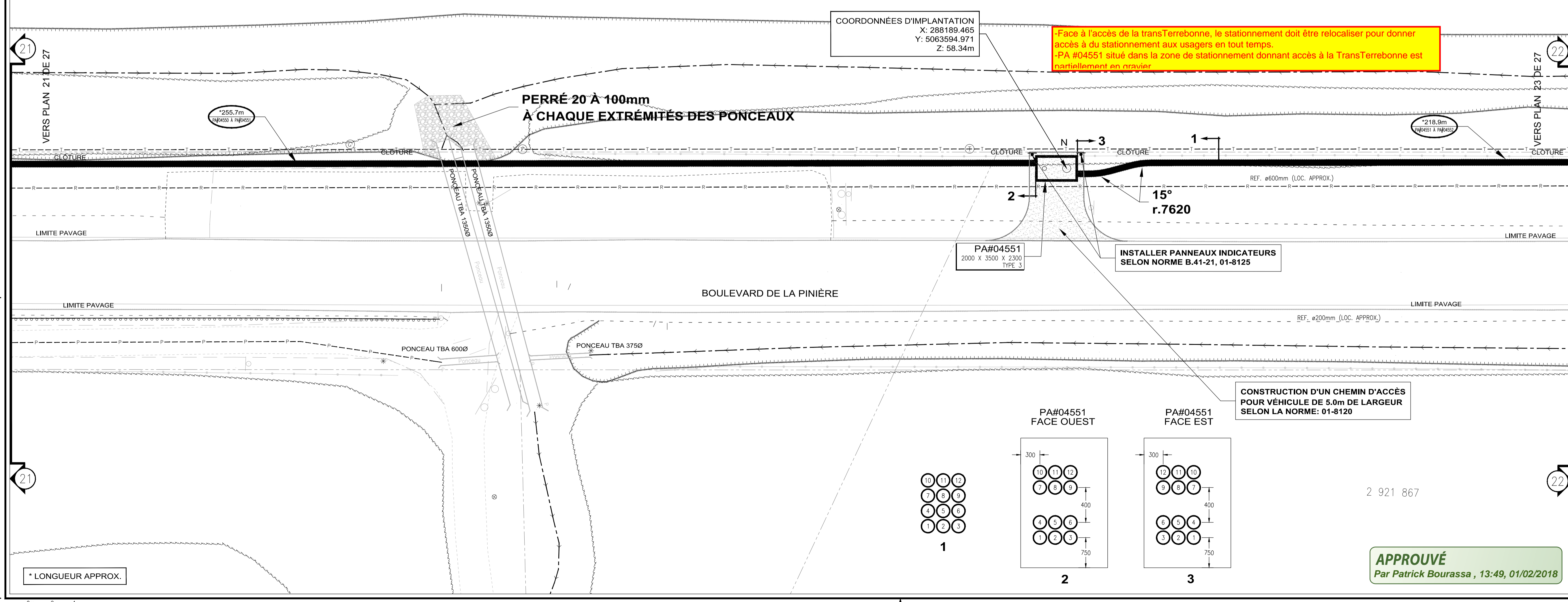
EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	REEMPLACER	OBSTRUER	ABANDONNER	PRÉSENCE DE CÂBLE

NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX "CLAUSES TECHNIQUES NORMALISÉES, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE", DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMATIF # CS-RD-006.

NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLEVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

N°	RÉFÉRENCES	N° DESSIN



Tel que construit (TQC)

(j'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)

Annotations sur le plan: / /

Surveillant de chantier (nom/signature): (aa/mm/jj)

ENV. ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE: A B

REVISÉ PAR: DATE: NOTES:

POUR APPROBATION
M.-J. ST-PIERRE 2017-11-20

NE PAS UTILISER À DES FINS DE CONSTRUCTION

Hydro Québec

Unité Projets - Laurentides

TITRE: **PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINES**

DESCRIPTION: **JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2 BOUL. LA PINIÈRE VILLE DE TERREBONNE**

DESSINÉ: A. MOKTEFI / STANTEC INDEX:

DATE: 2017-01-01

PROJETEUR: MONIQUE BENOIT/HQ TEL.: 450 656 2210 #2988

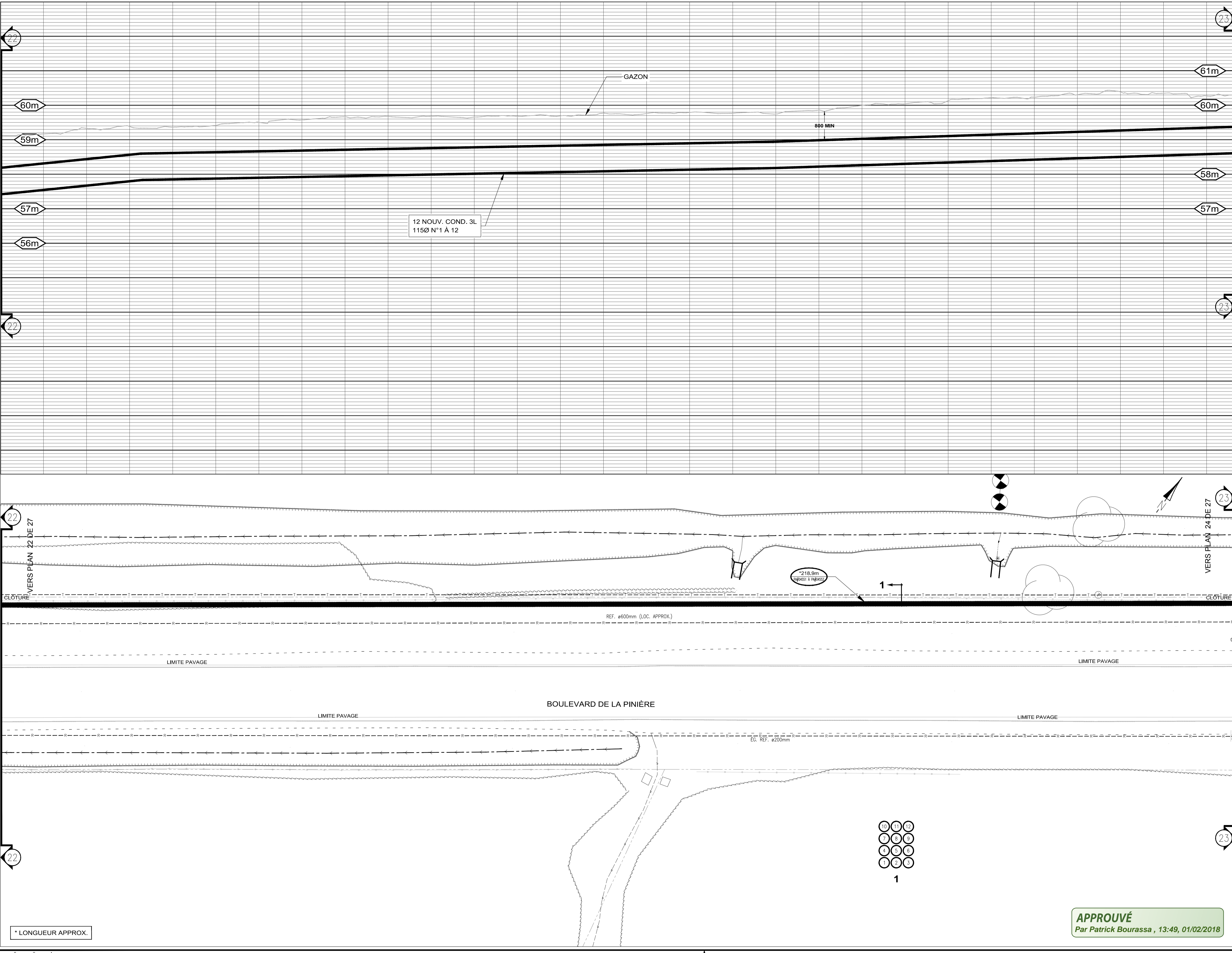
REVISE: DATE:

RÉFÉRENCE: 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing.

DOSSIER: 1600-00/D/S003522_65329891/4245

ÉCHELLE: 1: 200 1: 50 N° DESSIN: 4245/L/65329891/T2 22 / 27

APPROUVÉ
Par Patrick Bourassa, 13:49, 01/02/2018



9B89 75 B5 @G5 HCB

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	ABANDONNER	REEMPLACER	DESCRIPTION
					CONDUIT DIRECTEMENT ENFINI
					STRANSE ET/OU CHAMBRE
					HAUTE-TENSION
					BETONNE
					BETONNE ARMÉE
					TORE

LÉGENDES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.		CABINET DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE		CHAMBRE DE TRANSFORMATION
	CHAMBRE DE RACCORDEMENT		EXISTANT - TRAIT MOYEN (A DEMOUBLER)
	EXISTANT - TRAIT MOYEN (A DEMOUBLER)		AJOUTER - TRAIT GRAS (A RECONSTRUIRE)
	AJOUTER - TRAIT GRAS (A RECONSTRUIRE)		REEMPLACER - TRAIT GRAS ET X.X. (A RECONSTRUIRE)
	TRAVAUX PARTIEL - TRAIT GRAS MOYEN ET X.X.		ABANDONNER - TRAIT MOYEN ET RACHLUSER

COUPE DE CANALISATION

125	115	100	90	75	50

NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX "CLAUSES TECHNIQUES NORMALISÉES, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE", DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMALIF # CS-RD-006.

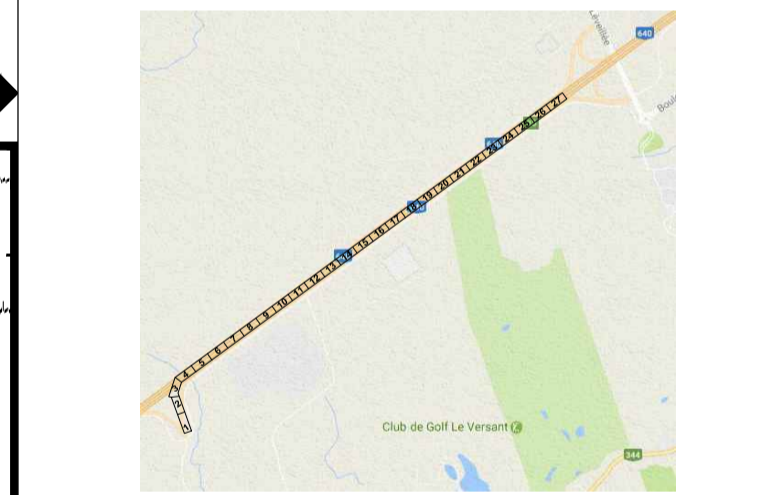
NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLÉVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

N°	RÉFÉRENCES	N° DESSIN

POUR APPROBATION

N°	DATE	INITIALE	REPERE



Tel que construit (TQC)

(j'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)

Annotations sur le plan

Surveillant de chantier (nom/signature) : / / (oa/mm/jj)

ENV. ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE : A B

REVISÉ PAR : DATE :

NOTES :

POUR APPROBATION
M.-J. ST-PIERRE 2017-11-20

NE PAS UTILISER À DES FINS DE CONSTRUCTION

Hydro Québec

Unité Projets - Laurentides

TITRE: PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINS

DESCRIPTION: JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2 BOUL. LA PINIÈRE VILLE DE TERREBONNE

DESSINÉ : A. MOKTEFI / STANTEC INDEX :

DATE : 2017-01-01

PROJETEUR : MONIQUE BENOIT/HQ TEL. : 450 656 2210 #2988

REVISE : DATE :

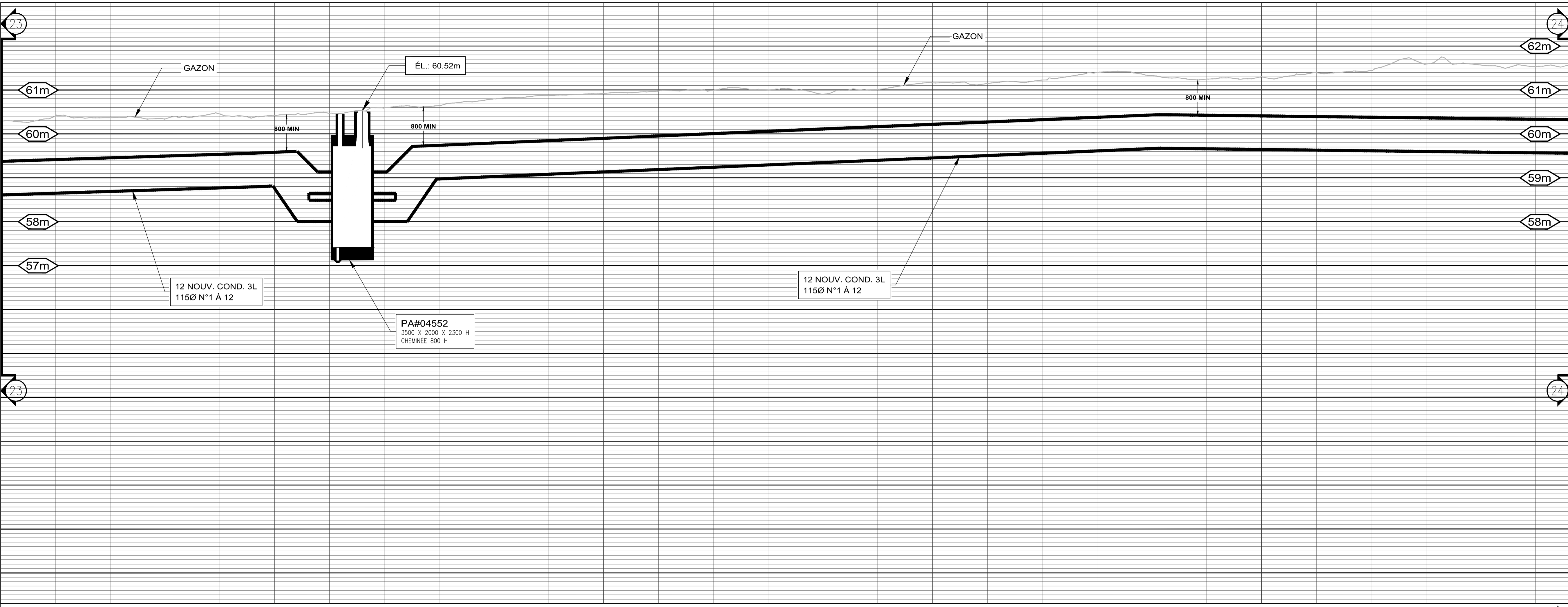
RÉFÉRENCE : 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing.

DOSSIER : 1600-00/D/S003522_65329891/4245

ÉCHELLE : 1 : 200 1 : 50 N° DESSIN : 4245/L/65329891/T2 23 / 27

APPROUVÉ
Par Patrick Bourassa, 13:49, 01/02/2018

* LONGUEUR APPROX.



9B89 75 B5 @G5 HCB

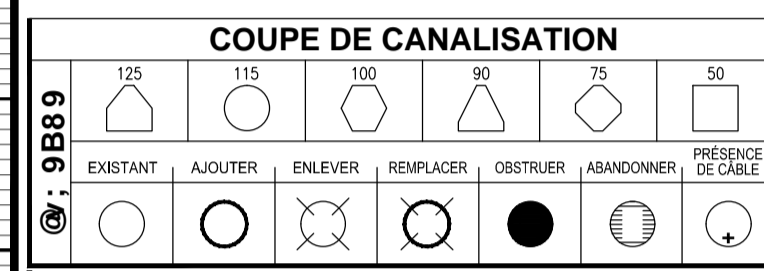
EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	ABANDONNER	REPLACER	DESCRIPTION
					CORRIDU DIRECTEMENT
					STRASSE ET/OU CHAMBRE
					HAUTE-TENSION
					BETONNE
					BETONNE ARMÉE
					BOIS

LÉGENDES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.		CABINET DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE		CHAMBRE DE TRANSFORMATION
	CHAMBRE DE RACCORDEMENT		CHAMBRE DE TRANSFORMATION

INSTALLATIONS SOUTERRAINES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	EXISTANT - TRAIT MOYEN (A DEMOUBLER)		EXISTANT - TRAIT MOYEN ET X + X (A DEMOUBLER)
	AJOUTER - TRAIT GRAS (A RECONSTRUIRE)		REPLACER - TRAIT GRAS ET X + X (A RECONSTRUIRE)
	TRAVAUX PARTIEL - TRAIT GRAS, MOYEN ET X + X		ABANDONNER - TRAIT MOYEN ET RACHALUSER



NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX "CLAUSES TECHNIQUES NORMALISÉES, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE", DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMATIF # CS-RD-006.

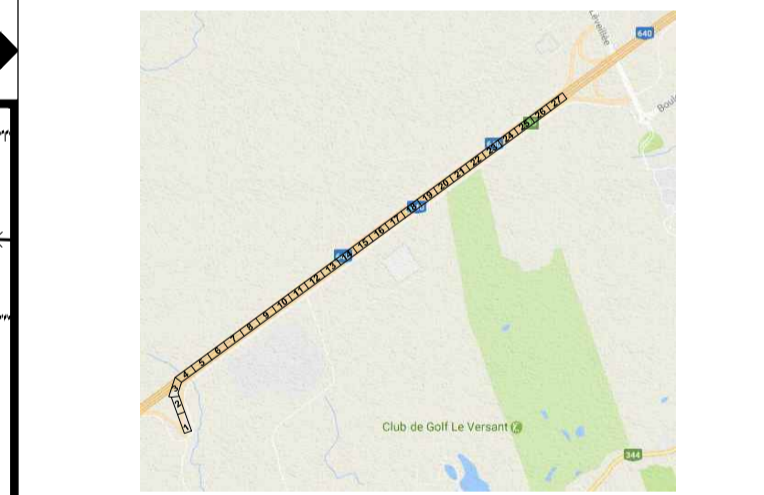
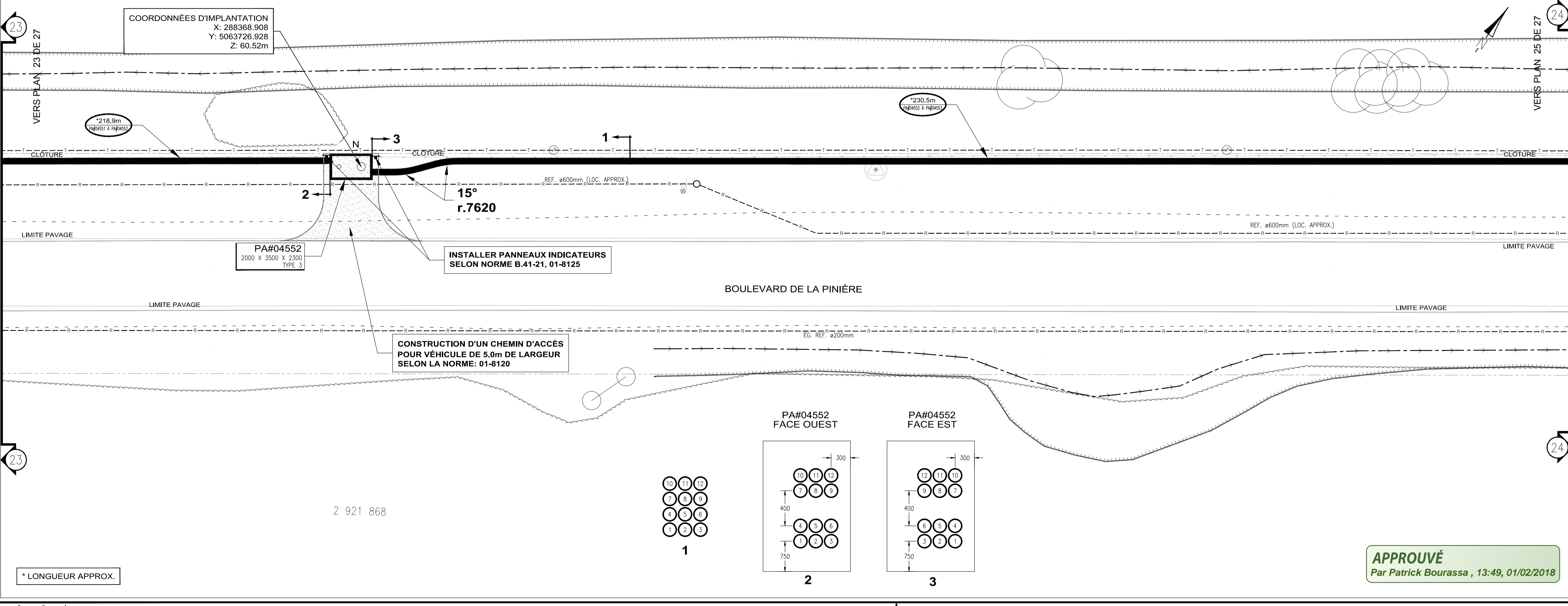
NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLÉVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

N°	RÉFÉRENCES	N° DESSIN

RÉVISIONS

N°	DATE	INITIALE	REPERE



Tel que construit (TQC)
 (j'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)
 Annotations sur le plan

Surveillant de chantier (nom/signature) : / /
 (oa/mm/jj)

ENV. ETUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE : A B C
 REAUSÉ PAR : _____ DATE : _____
 NOTES : _____

POUR APPROBATION
 M.-J. ST-PIERRE 2017-11-20

NE PAS UTILISER À DES FINS DE CONSTRUCTION

Hydro Québec

UNITÉ : **Unité Projets - Laurentides**

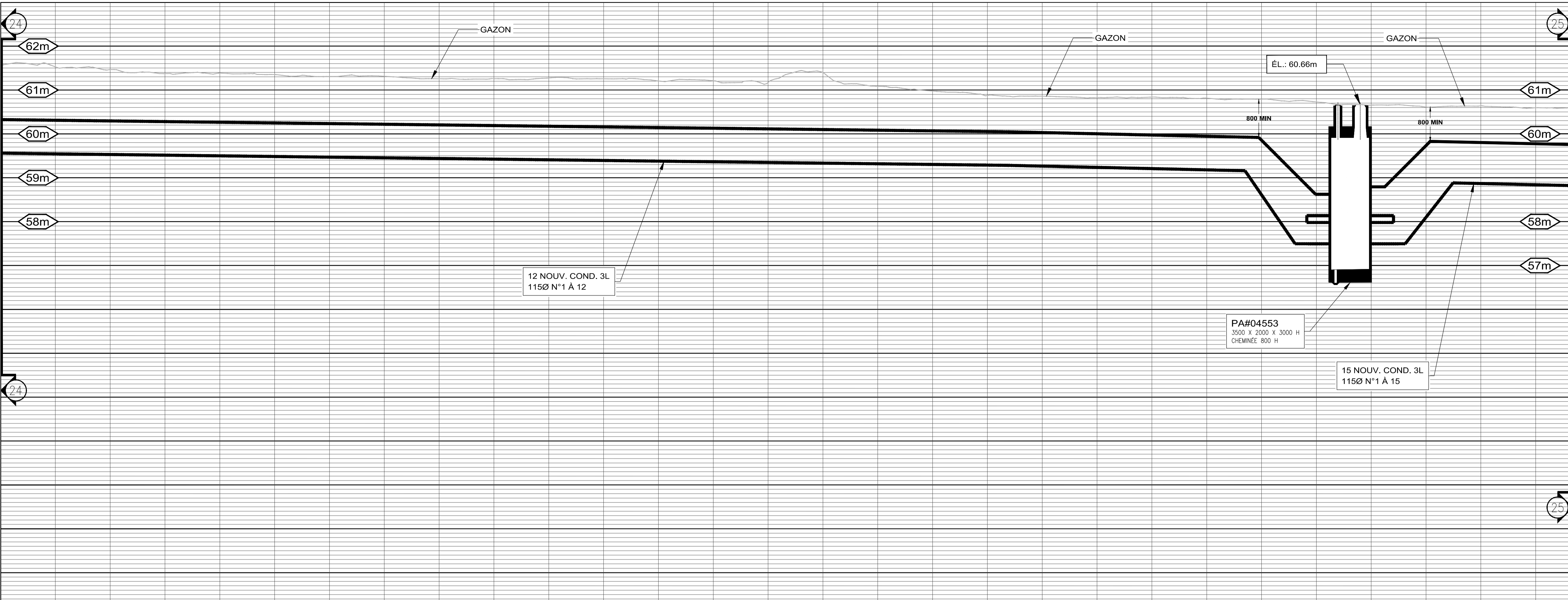
TITRE : **PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINES**

DESCRIPTION : **JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2 BOUL. LA PINIÈRE VILLE DE TERREBONNE**

DESSINÉ : A. MOKTEFI / STANTEC INDEX : _____
 DATE : 2017-01-01
 PROJETEUR : MONIQUE BENOIT/HQ TEL. : 450 656 2210 #2988
 RÉVISÉ : _____ DATE : _____
 RÉFÉRENCE : 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing.
 DOSSIER : 1600-00/D/S003522_65329891/4245
 ÉCHELLE : 1 : 200 1 : 50 N° DESSIN : 4245/L/65329891/T2 24 / 27

APPROUVÉ
 Par Patrick Bourassa, 13:49, 01/02/2018

* LONGUEUR APPROX.



9B89 75 B5 @G5 HCB

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	ABANDONNER	REEMPLACER	DESCRIPTION
					CONDUIT DIRECTEMENT
					STRANSE ET/OU CHAMBRE
					HAUTE-TENSION
					BETONNE
					BETONNE ARMÉE
					BOIS

LÉGENDES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.		CHARNET DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE		CHAMBRE DE TRANSFORMATION
	CHAMBRE DE RACCORDEMENT		CHAMBRE DE TRANSFORMATION

INSTALLATIONS SOUTERRAINES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	EXISTANT - TRAIT MOYEN (A DEMOUBLER)		ENLEVER - TRAIT MOYEN ET X X (A DEMOUBLER)
	AJOUTER - TRAIT GRAS (A RECONSTRUIRE)		REEMPLACER - TRAIT GRAS ET X X (A RECONSTRUIRE)
	TRAVAUX PARTIEL - TRAIT GRAS, MOYEN ET X X		ABANDONNER - TRAIT MOYEN ET RACHLURER

COUPE DE CANALISATION

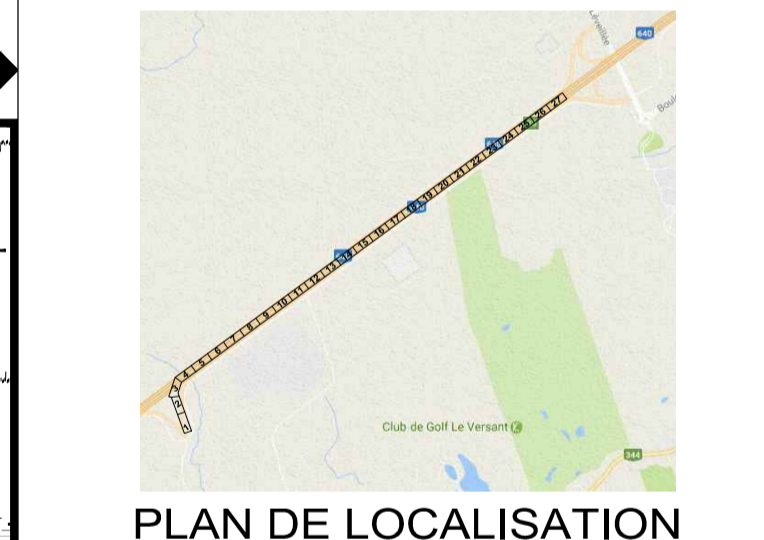
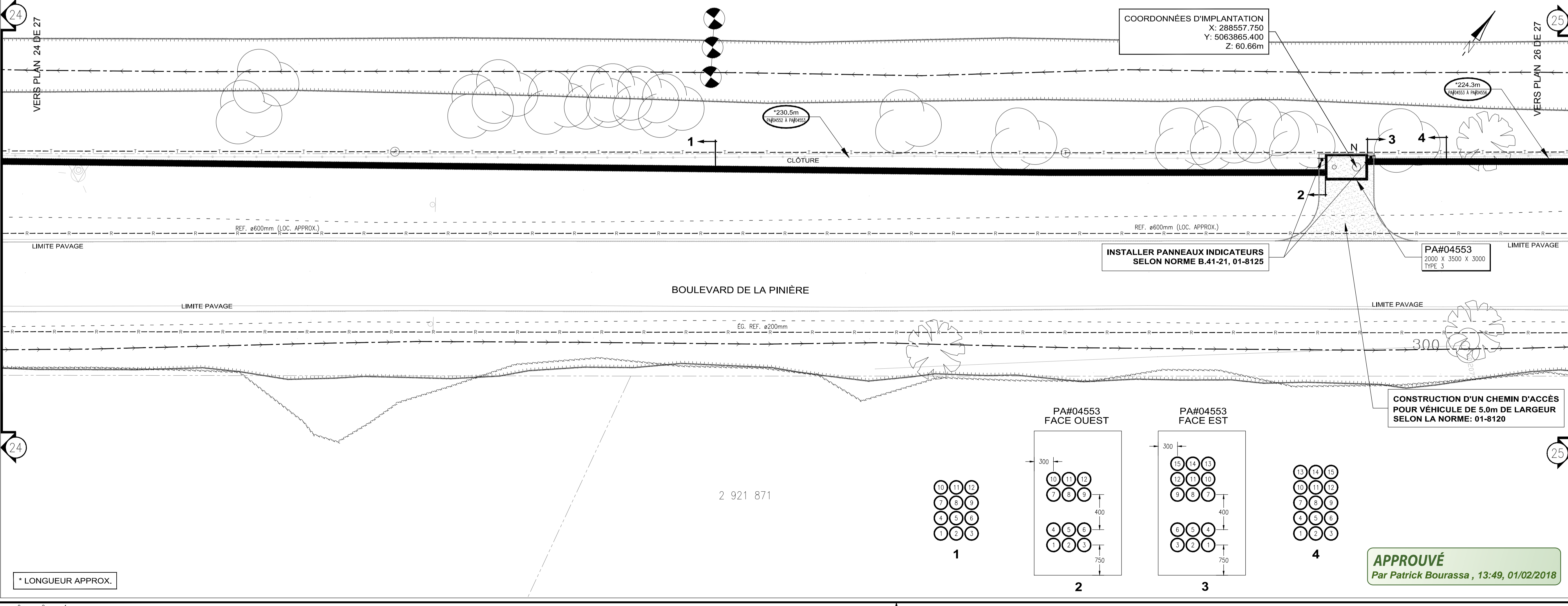
EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	REEMPLACER	OBSTRUER	ABANDONNER	PRÉSENCE DE CÂBLE

NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX "CLAUSES TECHNIQUES NORMALISÉES, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE", DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMALIF # CS-RD-006.

NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLÉVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

N°	RÉVISIONS	DATE	INITIALE	REPERE
0A	POUR APPROBATION	2017-11-20	M-15/AN	



Tel que construit (TQC)
 (j'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)
 Annotations sur le plan
 Surveillant de chantier (nom/signature) : / /
 (oa/mm/jj)

ENV. ETUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE : A B C
 RÉAUSÉ PAR : DATE :
 NOTES :

POUR APPROBATION
 M.-J. ST-PIERRE 2017-11-20
NE PAS UTILISER À DES FINS DE CONSTRUCTION

Hydro Québec

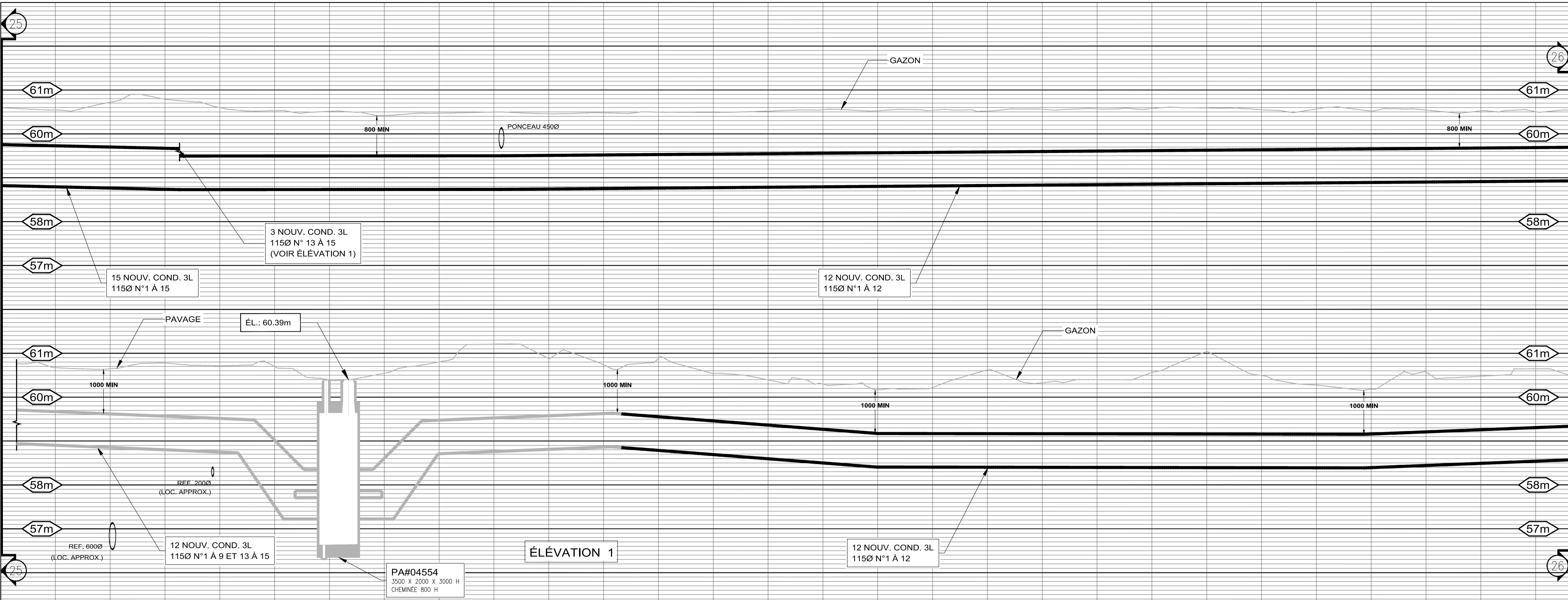
UNITÉ : **Unité Projets - Laurentides**

TITRE : **PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINES**

DESCRIPTION : **JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2 BOUL. LA PINIÈRE VILLE DE TERREBONNE**

DESSINÉ : A. MOKTEFI / STANTEC INDEX :
 DATE : 2017-01-01
 PROJETEUR : MONIQUE BENOIT/HQ TEL. : 450 656 2210 #2988
 RÉVISE : DATE :
 RÉFÉRENCE : 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing.
 DOSSIER : 1600-00/D/S003522_65329891/4245
 ÉCHELLE : 1 : 200 1 : 50 N° DESSIN : 4245/L/65329891/T2 25 / 27

APPROUVÉ
 Par Patrick Bourassa, 13:49, 01/02/2018



9B89 75 B5 @G5 HCB

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	ABANDONNER	REEMPLACER	DESCRIPTION
(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	CORRIDOR DIRECTEMENT ENFIN
(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	STRASSE ET/OU CHAMBRÉ
(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	HAUTE-TENSION
(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	BETONNE
(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	BETONNE ARMÉE
(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	TORE

LÉGENDES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
(Symbol)	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.	(Symbol)	CABINET DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
(Symbol)	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE	(Symbol)	CHAMBRÉ DE TRANSFORMATION
(Symbol)	CHAMBRÉ DE RACCORDEMENT	(Symbol)	CHAMBRÉ DE TRANSFORMATION
(Symbol)	EXISTANT - TRAIT MOYEN	(Symbol)	ENLEVER - TRAIT MOYEN ET X X (A DEMOUBLER)
(Symbol)	AJOUTER - TRAIT GRAS (A RECONSTRUIRE)	(Symbol)	REEMPLACER - TRAIT GRAS ET X X (A RECONSTRUIRE)
(Symbol)	TRAVAUX PARTIEL - TRAIT GRAS MOYEN ET X X	(Symbol)	ABANDONNER - TRAIT MOYEN ET RACHALUSER

COUPE DE CANALISATION

125	115	100	90	75	50
(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)
(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)
(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)
(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)
(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)	(Symbol)

NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX "CLAUSES TECHNIQUES NORMALISÉES, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE", DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMALIF # CS-RD-006.

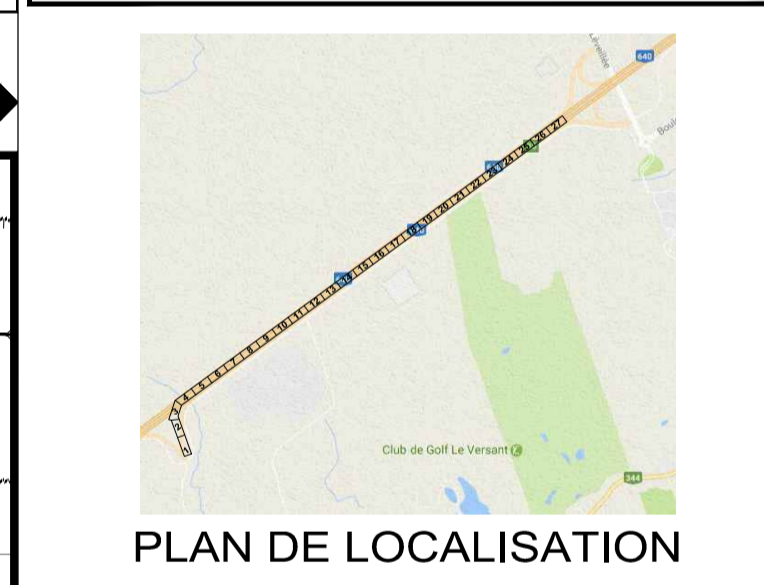
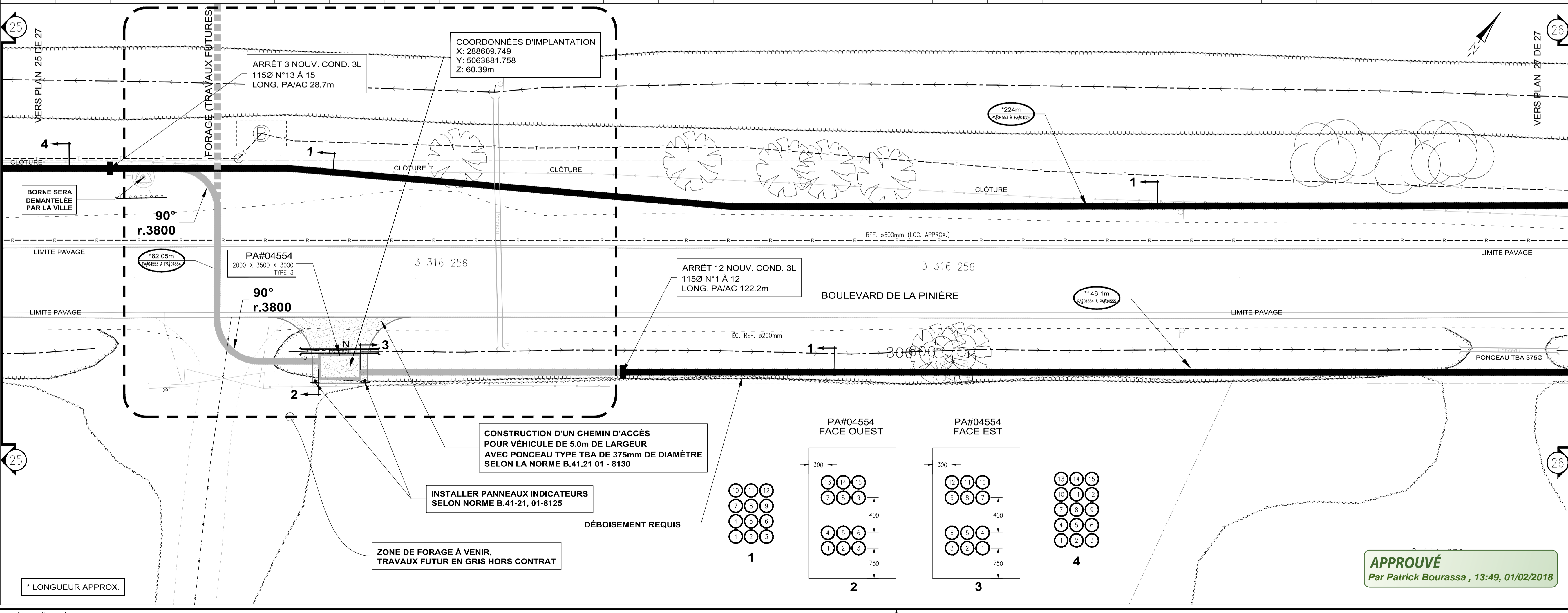
NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLÉVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

REFÉRENCES	N° DESSIN

RÉVISIONS

N°	DATE	INITIALE	REPERE



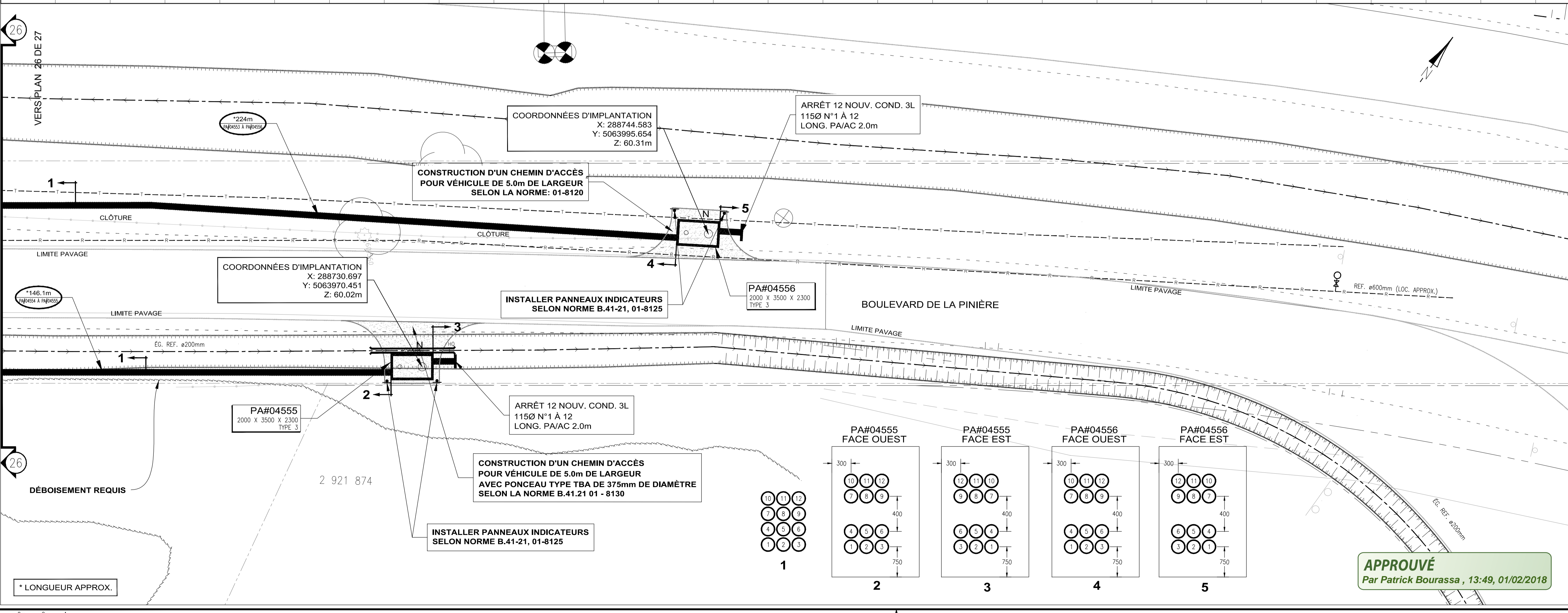
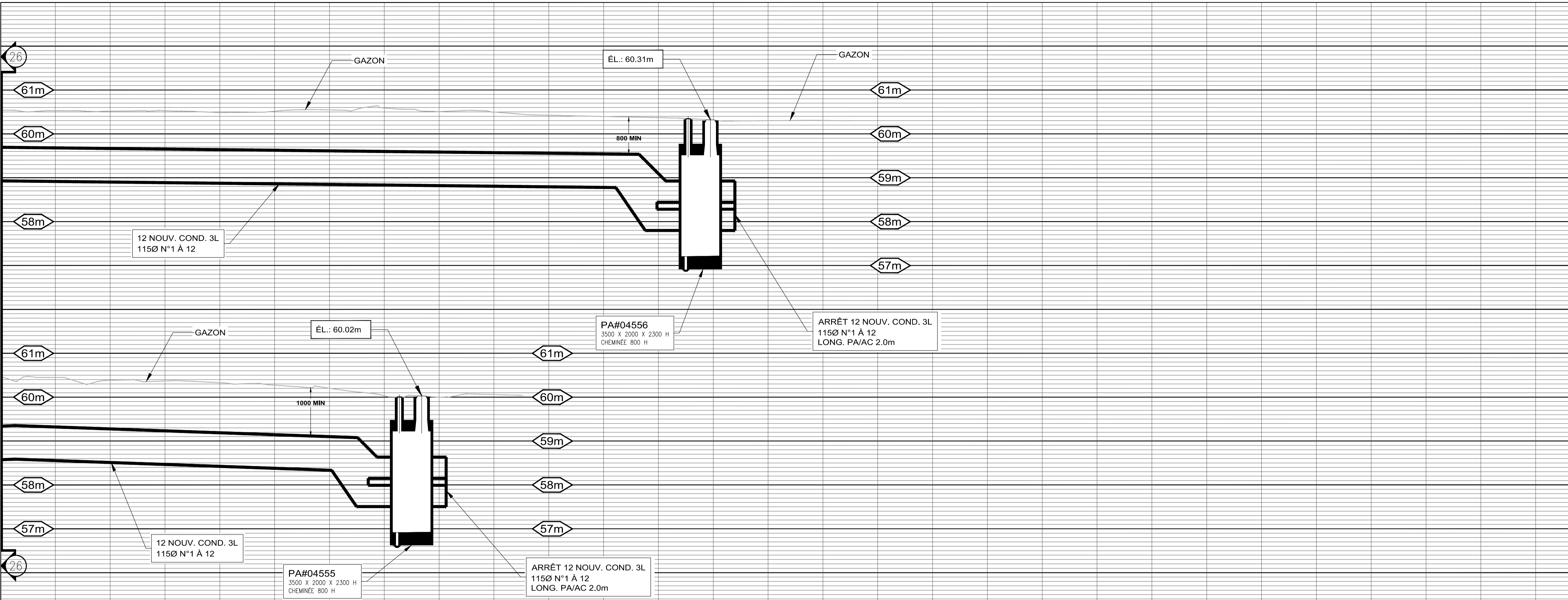
Tel que construit (TQC)
 (j'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)
 Annotations sur le plan
 Surveillant de chantier (nom/signature) (oa/mm/jj)

ENV. ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE : A B C
 REUSE PAR : _____ DATE : _____
 NOTES : _____

POUR APPROBATION
 M.-J. ST-PIERRE 2017-11-20
NE PAS UTILISER À DES FINS DE CONSTRUCTION

Hydro Québec
 Unité Projets - Laurentides
PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINS
 JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2 BOUL. LA PINIÈRE VILLE DE TERREBONNE
 DESSINÉ : A. MOKTEFI / STANTEC INDEX : _____
 DATE : 2017-01-01
 PROJETEUR : MONIQUE BENOIT/HQ TEL. : 450 856 2210 #2988
 RÉVISE : _____ DATE : _____
 RÉFÉRENCE : 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing.
 DOSSIER : 1600-00/D/S003522_65329891/4245
 ÉCHELLE : 1 : 200 1 : 50 N° DESSIN : 4245/L/65329891/T2 26 / 27

APPROUVÉ
 Par Patrick Bourassa, 13:49, 01/02/2018



9B89 75 B5 @G5 HCB

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	ABANDONNER	REPLACER	DESCRIPTION
					CORRIDU DIRECTEMENT ENFOU
					STRANDE ET/OU CHAMBRE
					HAUTE-TENSION
					BETONNE
					BETONNE ARMÉE
					TORE

LÉGENDES

EXISTANT	DESCRIPTION	EXISTANT	DESCRIPTION
	BOÎTE DE RACCORDEMENT B.T.		CABINET DE PROTECTION ET DE SECTIONNEMENT
	TRANSFORMATEUR SUR SOCLE		CHAMBRE DE TRANSFORMATION
	CHAMBRE DE RACCORDEMENT		CHAMBRE DE RACCORDEMENT

INSTALLATIONS SOUTERRAINES

	EXISTANT - TRAIT MOYEN		ENLEVER - TRAIT MOYEN ET X X (A DEMOUBLER)
	AJOUTER - TRAIT GRAS (A RECONSTRUIRE)		REPLACER - TRAIT GRAS ET X X (A RECONSTRUIRE)
	TRAVAUX PARTIELS - TRAIT GRAS MOYEN ET X X		ABANDONNER - TRAIT MOYEN ET RACHILLER

COUPE DE CANALISATION

125	115	100	90	75	50

9B89

EXISTANT	AJOUTER	ENLEVER	REPLACER	OBSTRUER	ABANDONNER	PRÉSENCE DE CÂBLE

NOTE 2: TOUS LES TRAVAUX DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX "CLAUSES TECHNIQUES NORMALISÉES, RESEAU SOUTERRAIN CONSTRUCTION CIVILE", DERNIÈRE ÉDITION EN VIGUEUR, AINSI QU'ÀUX DESSINS NORMALISÉS, LES DEUX FAISANT PARTIE DU DOCUMENT NORMATIF # CS-RD-006.

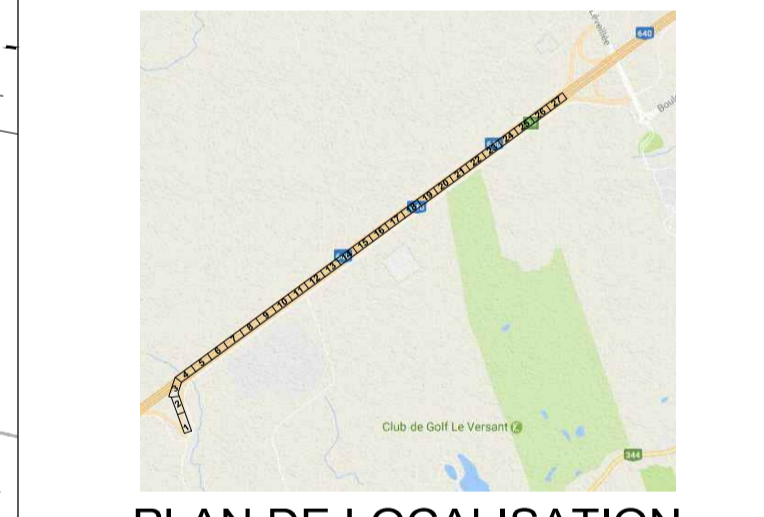
NOTE 1: LES POSITIONS ET ÉLÉVATIONS DES DIFFÉRENTES STRUCTURES ET SERVICES EXISTANTS APPARAISSANT AU PLAN NE SONT QU'APPROXIMATIVES. AU BESOIN, L'ENTREPRENEUR DEVRA EN VÉRIFIER L'EXACTITUDE SUR LE CHANTIER.

NOTES

N°	RÉFÉRENCES	N° DESSIN

POUR APPROBATION

N°	DATE	INITIALE	REPERE



Tel que construit (TQC)

(j'atteste que les installations sont conformes aux plans et devis)

Annotations sur le plan

Surveillant de chantier (nom/signature) : / / (aa/mm/jj)

ENV. ÉTUDE ENVIRONNEMENTALE TYPE : A B C

RELEVÉ PAR : / / DATE : / /

NOTES :

POUR APPROBATION
M.-J. ST-PIERRE 2017-11-20

NE PAS UTILISER À DES FINS DE CONSTRUCTION

Hydro Québec

UNITÉ : Unité Projets - Laurentides

TITRE : PLAN DE CANALISATIONS ET D'OUVRAGES SOUTERRAINES

DESCRIPTION : JUDITH-JASMIN - LOT 3 PHASE 2 BOUL. LA PINIÈRE VILLE DE TERREBONNE

DESSINÉ : A. MOKTEFI / STANTEC INDEX : /

DATE : 2017-01-01 TEL. : 450 656 2210 #2988

PROJETEUR : MONIQUE BENOIT/HQ

REVISE : / / DATE : / /

RÉFÉRENCE : 158500113 / STANTEC L. NOLIN, ing.

DOSSIER : 1600-00/D/S003522_65329891/4245

ÉCHELLE : 1 : 200 1 : 50 N° DESSIN : 4245/L/65329891/T2 27 / 27

APPROUVÉ
Par Patrick Bourassa, 13:49, 01/02/2018

ANNEXE A

ARTICLE 1 **COÛTS DE LA DEMANDE**

L'entreprise doit assumer et payer à la Ville dans les 30 jours de la transmission de tout compte ou facture à cet effet, tous les coûts causals d'une demande d'intervention, tels que déterminés dans la réponse énoncée au consentement.

La Ville ne rembourse aucun frais si le consentement d'intervention devient caduc avant la terminaison des travaux.

ARTICLE 2 **PORTÉE DE LA PERMISSION D'INTERVENTION (CONSENTEMENT)**

2.1 Champ d'application

- 2.1.1 La délivrance du consentement autorise le détenteur du consentement à entrer dans l'aire de travail et à y effectuer les travaux dans le tracé délimité.
- 2.1.2 Les travaux doivent être réalisés et complétés dans les délais prescrits en conformité aux lois et règlements, aux plans et spécifications soumis par le détenteur du consentement, aux exigences particulières énoncées au consentement et conformément aux règles de l'art.
- 2.1.3 Les travaux doivent être effectués de manière à protéger toutes les structures, les lignes de transmission ou tout l'équipement déjà en place dans le corridor de service.
- 2.1.4 À la fin des travaux, le détenteur du consentement doit laisser le site du corridor de service dans la même condition qu'il était avant le début des travaux ou selon les conditions énoncées dans la permission.
- 2.1.5 Si le détenteur du consentement omet de réparer selon les normes ou conditions de consentement ou de remettre en état le corridor de service ou d'effectuer les travaux requis à la demande de la Ville, cette dernière pourra, après un avis écrit de vingt (20) jours, effectuer les travaux au lieu et place du détenteur du consentement et à ses frais.
- 2.1.6 Le détenteur du consentement demeure responsable des travaux et de leurs coûts durant toute la durée des travaux.
- 2.1.7 Le détenteur du consentement doit, durant toute la durée des travaux, prendre toutes les mesures nécessaires pour coordonner ses travaux et partager, le cas échéant, l'aire du corridor de service avec d'autres tiers dûment autorisés ou avec la Ville qui réalisent des travaux au même moment.
- 2.1.8 De plus, le détenteur du consentement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour minimiser les interventions sur de l'équipement déjà en place et ne lui appartenant pas et situé dans les corridors de service ainsi qu'aux infrastructures appartenant à la Ville. Dans tous les cas, le détenteur du consentement est responsable des coûts reliés à ses interventions sur l'équipement ne lui appartenant pas et déjà en place dans les corridors de service ainsi qu'aux interventions sur les infrastructures appartenant à la Ville.
- 2.1.9 Le détenteur du consentement doit aviser immédiatement la Ville de tout dommage engendré par l'exécution de ses travaux.

- 2.1.10 La Ville peut, sans frais, utiliser les corridors de service.
- 2.1.11 Elle peut de plus autoriser toute autre entreprise RTU à utiliser un corridor de service déjà en place; dans un tel cas, la Ville n'encourt aucune responsabilité quant à cette utilisation.
- 2.1.12 Toute entreprise qui utilise un corridor de service existant doit se conformer aux dispositions des présentes conditions et aux règlements municipaux.

2.2 Limites du consentement

- 2.2.1 L'émission du consentement :
- a) ne confère pas au détenteur du consentement des droits et privilèges exclusifs;
 - b) ne confère aucune priorité au détenteur du consentement sur les droits d'une autre personne qui effectuerait du travail sur le même corridor de service;
 - c) ne donne aucun droit de propriété au détenteur du consentement;
 - d) ne constitue pas pour le détenteur du consentement un consentement de la Ville d'effectuer des travaux sur des structures appartenant à la Ville à moins que le consentement en fasse expressément état.
 - e) ne dispense pas le détenteur du consentement d'exécuter les travaux conformément aux dispositions de règlements municipaux, devis techniques de la Ville et en conformité aux règles de l'art.

ARTICLE 3

TRAVAUX

3.1 Supervision des travaux

Le détenteur du consentement doit s'assurer qu'une personne compétente supervise les travaux et est accessible durant toute la période que durent les travaux.

Le détenteur du consentement doit s'assurer que la personne qui supervise les travaux puisse être rejointe en tout temps par téléphone ou autrement durant toute la période que durent les travaux.

3.2 Modification de l'échéancier

L'échéancier des travaux prévus peut être modifié à la demande de la Ville lorsque des fins municipales le requièrent et ce, sans que l'entreprise ne puisse réclamer à la Ville quelque dommage ou indemnité que ce soit.

L'entreprise ne peut modifier l'échéancier déposé lors de la demande d'intervention sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite de la Ville.

3.3 Gestion des travaux

Les travaux doivent être effectués conformément aux plans et spécifications autorisés par la Ville, en conformité avec les conditions du consentement et en conformité avec les normes de la Ville et de manière à ne pas interférer indûment

avec la jouissance du public à l'accès à la propriété publique de la Ville et de manière à protéger les structures et les équipements déjà en place.

3.4 Inspection

Le détenteur du consentement doit permettre qu'un représentant de la Ville puisse à toute heure raisonnable, selon les circonstances, inspecter les travaux effectués.

3.5 Arrêt des travaux

3.5.1 Les travaux peuvent être arrêtés par la Ville si :

- a) le détenteur du consentement est en contravention avec les dispositions règlements municipaux;
- b) un représentant de la Ville arrive à la conclusion, suite à une inspection, que le site des travaux est dangereux;
- c) le travail ou la façon d'effectuer le travail, interfère indûment avec l'usage du public ou la jouissance du public de la propriété municipale où les travaux sont effectués.

3.5.2 Avis

- a) Dans tous les cas, le représentant de la Ville peut donner un avis verbal ou écrit au détenteur du consentement d'arrêter immédiatement les travaux;
- b) Le détenteur du consentement doit se conformer immédiatement à tout avis verbal ou écrit du représentant de la Ville;
- c) Les travaux ne peuvent être repris que lorsque le détenteur du consentement a rectifié le défaut ou le problème.

3.5.3 Disposition des matériaux

Durant toute la durée des travaux, le détenteur du consentement doit, à ses frais, enlever du site des travaux tout équipement abandonné ou tout surplus incluant sable, ordures ou tous autres matériaux résultant des travaux. Il doit garder le site sécuritaire et propre en tout temps.

ARTICLE 4

FIN DES TRAVAUX

4.1 Fin des travaux

4.1.1 Lorsque les travaux sont terminés, le détenteur du consentement doit en aviser immédiatement par écrit la Ville

4.1.2 Dans les soixante (60) jours suivant la fin des travaux, le détenteur du consentement doit déposer à la Ville les plans « tels que construits » décrivant la localisation exacte des travaux.

- 4.1.3 Ces plans doivent être suffisamment précis pour permettre à la Ville d'établir la localisation, l'élévation et la distance des travaux incluant la grandeur des conduites et leur configuration.
- 4.1.4 Si les plans soumis ne sont pas suffisamment précis pour permettre la localisation des travaux, la Ville doit en aviser le détenteur du consentement qui doit corriger les plans dans les 10 jours de la transmission d'un tel avis.
- 4.1.5 Le défaut par le détenteur du consentement de fournir à la Ville les plans « tels que construits » dans ce délai de 60 jours ou de fournir lesdits plans corrigés dans le délai imparti, suite à la demande de la Ville, dégage cette dernière de toute responsabilité relativement à tous dommages causés aux équipements de l'entreprise et à ceux qu'elle a autorisés à installer et ce, tant et aussi longtemps que de tels plans n'auront pas été déposés à la Ville, à son entière satisfaction.

4.2 Correction des travaux

La Ville peut, malgré toute approbation et inspection de sa part, aviser par écrit le détenteur du consentement de tout défaut dans les travaux ou de tout manquement aux normes et règlements dans l'exécution des travaux effectués par le détenteur du consentement.

- 4.2.1 Sur réception de l'avis, le détenteur du consentement doit rectifier tout défaut :
 - a) dans les quinze (15) jours de la réception de l'avis;
 - b) dans le délai spécifié dans l'avis;
 - c) immédiatement, dans les cas urgents.

À défaut par le détenteur de consentement d'exécuter les travaux de correction demandés par la Ville dans le délai imparti fixé, la Ville pourra alors exécuter lesdits travaux correctifs, sans autre avis ni délai, aux frais du détenteur de consentement.

ARTICLE 5

DÉGRADATION DE LA CHAUSSEE

- 5.1.1 Si le consentement autorise des travaux dans la chaussée, des frais de dégradation de la chaussée sont exigibles tels que déterminés ci-bas.
- 5.1.2 Il est interdit à l'entreprise d'excaver dans les chaussées de moins de 3 ans. Si l'intervention s'avère urgente ou jugée essentielle, des frais de 50\$ / m² peuvent être exigés et des techniques de réhabilitation plus performante peuvent aussi être exigés.
- 5.1.3 Pour des chaussées de 4ans à 10ans d'âge, des frais de 30 \$ / m² peuvent être exigés après les travaux. Pour des chaussées de 11ans à 20ans d'âge, des frais de 15 \$ / m² peuvent être exigés après les travaux.
- 5.1.4 Ces frais sont payables par le détenteur du consentement dans les 30 jours de la transmission d'une facture envoyée par la Ville à cet effet.
- 5.1.5 Aucun frais de dégradation de la chaussée ne sera facturé par la Ville à la suite d'une délocalisation, d'un déplacement ou d'un enfouissement effectué à la demande de la Ville.

ARTICLE 6

DÉLOCALISATION, DÉPLACEMENT OU AJUSTEMENT

- 6.1.1 Toute entreprise qui possède un équipement qui doit être délocalisé, déplacé ou ajusté, pour des fins municipales, doit se conformer à la demande de la Ville dans les quatre-vingt-dix (90) jours d'un avis écrit de la Ville à cet effet.
- 6.1.2 Le coût de cette délocalisation ou de ce déplacement est partagé, le cas échéant, entre l'entreprise et la Ville selon les pourcentages prévus ci-bas.

Toutefois, si la délocalisation ou le déplacement demandé est situé dans un secteur qui était identifié au plan d'immobilisation triennal de la Ville où il était prévisible que celui-ci allait devoir être déplacé, au moment où il a été installé par l'entreprise, alors aucun coût lié à ce déplacement ne sera assumé par la Ville.

Pourcentage des coûts réels assumé par l'entreprise, selon l'âge de l'équipement :	
1 an	0%
2 ans	0 %
3 ans	0 %
4 ans	10 %
5 ans	20 %
6 ans	35 %
7 ans	50 %
8 ans	65 %
9 ans	80 %
10 ans	90 %
11 ans et plus	100 %

- 6.1.3 Nonobstant ce qui précède, en aucun cas la Ville n'assumera les coûts pour les travaux d'ajustement des socles, piédestaux, cadres et couvercles de puits d'accès, cabinets et boitiers.
- 6.1.4 En cas d'urgence ou lorsque la santé et la sécurité publique sont en cause, la Ville peut prendre toutes les mesures qu'elle juge nécessaires pour assurer la sécurité publique relativement à une délocalisation ou un déplacement des équipements.
- 6.1.5 La Ville n'assume aucune responsabilité pour tout dommage résultant d'une telle délocalisation ou d'un tel déplacement.

ARTICLE 7

CONTOURNEMENT, SOUTÈNEMENT ET ENTRAIVE

- 7.1.1 Si, lors de la réalisation de travaux, la Ville doit :
- a) contourner des équipements appartenant à l'entreprise;
 - b) excaver ou soutenir un équipement appartenant à l'entreprise.
- 7.1.2 Les coûts de ces travaux de contournement, d'excavation ou de soutènement sont payables par l'entreprise dont l'équipement a été contourné, excavé ou soutenu. Ces coûts sont basés sur les frais réels assumés par la Ville, incluant, le cas échéant, les frais de matériaux, de main-d'œuvre, les honoraires professionnels et

les frais administratifs. La Ville transmet une facture à cet effet à l'entreprise qui doit l'acquitter dans les 30 jours de sa transmission.

- 7.1.3 L'entreprise doit déployer tous les efforts et moyens raisonnables pour ne pas nuire, interférer ou entraver l'exploitation et la réparation d'une installation, infrastructure et équipement de la Ville.
- 7.1.4 Si la Ville avise l'entreprise de la présence d'une entrave, nuisance ou interférence avec l'exploitation d'une installation, infrastructure ou d'un équipement de la Ville, celle-ci devra, dans les sept (7) jours ouvrables suivant la transmission de cet avis, déployer tous les moyens raisonnables pour faire cesser cette situation, en collaboration avec la Ville. L'entreprise responsable de la situation dénoncée devra mettre en place, à ses frais, toute mesure raisonnable nécessaire afin de remédier à l'entrave, la nuisance ou l'interférence causée par ses équipements ou ses travaux. En cas d'urgence ou lorsque la santé ou la sécurité publique est en cause, la Ville peut prendre toutes les mesures qu'elle juge nécessaires pour assurer la santé ou la sécurité publique relativement à cette situation, aux frais de l'entreprise.

ARTICLE 8

LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS

- 8.1.1 Toute entreprise ayant des équipements sur le territoire de la Ville doit être membre du service Info-Excavation et utiliser un tel service, pour toute intervention dans un corridor de service, L'entreprise doit également s'assurer que tout sous-traitant qu'elle mandate utilise un tel service à cet effet.
- 8.1.2 Dans les trois (3) jours ouvrables d'une demande écrite à cet effet de la Ville, toute entreprise doit fournir, sans frais pour la Ville, un tracé des emplacements de ses structures de soutènement et de ses équipements.
- 8.1.3 L'entreprise doit fournir la localisation précise de ses équipements sur le plan horizontal et en élévation. À défaut de fournir cette information dans le délai prévu, la Ville peut facturer à l'entreprise le coût de la localisation.
- 8.1.4 En cas d'urgence, l'entreprise doit fournir le tracé des emplacements le plus rapidement possible à la suite d'une demande de la Ville.

8.2 Responsabilités

- 8.2.1 L'entreprise qui obtient un consentement d'intervention doit, à compter de la date de l'émission du consentement, prendre faits et cause pour la Ville et la tenir indemne de toutes poursuites et réclamations pour dommages matériels, corporels ou moraux qui pourraient être intentées par un tiers, incluant ses employés et sous-traitants, à l'occasion ou suite à la réalisation des travaux.
- 8.2.3 Notamment mais non limitativement, suite à l'émission du consentement d'intervention, l'entreprise sera entièrement responsable de tout dommage causé, à ses équipements ou biens, à la propriété de la Ville, aux RTU, à la propriété d'un tiers, des risques et obligations relatifs à l'environnement ainsi que des dommages causés à celui-ci, liés aux travaux réalisés par ou pour celle-ci.

ARTICLE 9

POUVOIRS SPÉCIAUX

- 9.1.1 Un représentant de la Ville est autorisé à visiter et à examiner à toute heure raisonnable, compte tenu des circonstances, tout site des travaux autorisés par cette demande d'intervention.
- 9.1.2 Après avoir avisé formellement le détenteur du consentement, le représentant de la Ville, peut intervenir pour :
- a. modifier toute signalisation en place.
 - b. installer des barrières mobiles et des panneaux de signalisation affichant l'heure de travail.
 - c. faire déplacer ou transporter tout matériau d'excavation ou de remblai, matériel de construction ou équipement créant un danger dans l'emprise de rue pour la circulation automobile, pour les piétons et les cyclistes ou obstruant les équipements municipaux.
 - d. Les frais engagés par la Ville en vertu des alinéas précédents sont à la charge du détenteur du consentement. Ces frais sont basés sur les coûts fixés par la Ville suivant un tarif préétabli par la Direction de la Ville responsable de ces travaux ou, en l'absence d'un tel tarif, sur les frais réels assumés par la Ville, incluant, le cas échéant, les frais de matériaux, de main-d'œuvre, les honoraires professionnels et les frais administratifs. La Ville transmet une facture à cet effet à l'entreprise qui doit l'acquitter dans les 30 jours de sa transmission.

9.2 Révocation

- 9.2.1 Toute autorisation à une demande d'intervention peut être révoquée par le Directeur dûment autorisé dans les circonstances suivantes :
- a) lorsqu'il constate une violation d'un règlement municipal
 - b) lorsqu'une autorisation a été délivrée à la suite d'une erreur, de fausses représentations ou de fausses déclarations.
- 9.2.2 Dans ce cas les coûts exigibles d'une demande d'intervention ne sont pas remboursables.